

Economie & Humanisme

Numéro 362 • Revue trimestrielle • octobre 2002



dossier

DEMAIN QUEL MONDE RURAL ? ET POUR QUI ?

- Quand la relation d'emploi se fragilise
- Le développement, affaire de tous
- Russie : réformes et ouverture de l'économie

Economie & Humanisme

Rigueur d'analyse et engagement éthique

revue trimestrielle fondée en 1942 par L.-J. Lebreton

- L'humanisme sur lequel se fonde le projet d'Economie & Humanisme se rapporte et s'adresse à des femmes et des hommes divers dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique ni moralisateur, mais éthique ; il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous.
- Toute réalité, tout enjeu collectif a une dimension économique. Celle-ci peut être abordée en tant que telle, mais elle ne se comprend véritablement qu'en relation avec tout ce qui constitue et fait évoluer les sociétés (facteurs culturels, démographiques, dynamiques sociales...).
- Eclairer, analyser, mettre en relation, dans le temps et dans l'espace, cette dimension économique vise à donner aux acteurs de la société, du simple citoyen au décideur, une part des clés pour maîtriser les réalités qui sont les leurs, dans une finalité de développement équitable et solidaire.

*« L'observation du réel jointe au souci du bien humain donne la vraie culture »
(L.-J. Lebreton)*

La revue **Economie & Humanisme** est éditée par l'association du même nom.

Elle propose quatre fois par an :

- **un dossier de 60 pages** axé sur une question forte concernant la vie économique et le développement des sociétés humaines ;
- **des rubriques** : débats, le défi de vivre ensemble, démocratie et développement des territoires, monde pluriel et civilisation solidaire, documents ;
- **des chroniques** : économie aujourd'hui (Y. Crozet), éthique et raisons d'agir (H. Puel).

■ Conseil d'orientation 2002 :

Vincent Berthet (directeur), Bernard Collonges, Jean Héritier, Cyril Kretzschmar, Nathalie Lauriac, Betty Nguyen, Hélène Poimboeuf, Hugues Puel, Claude Royon (rédacteur), David Vallat.

■ Collaborateurs récents de la revue :

A. Agarwal (†), C. Alphanféry, M. Beaud, A. Bonnafous, D. Bourg, T. Brugvin, G. Buna, J. Chaussade, D. Clerc, R. Delabie, D. Demoustier, M. Destot, J.-F. Draperi, B. Eme, C. Emelianoff, H. de France, B. Gorez, F. Héran, J.-C. Lavigne, A. Le Sann, J.-P. Orfeuil, S. Paugam, Ch. Proust, B. O'Riordan, J. Theys, M. Wiel...

■ et les équipiers de l'association :

E. Baye, Ph. Blancher, M. Bernard, N. Baudjay, L. Chambolle, S. Ebermeyer, G. Fournier, M. Fragnon, P. de Gaulmyn, F. Harbouche, J. Héritier, C. Kretzschmar, N. Lauriac, S. Marques, M.-A. Michiels, H. Puel, D. Rivière, B. Sahraoui.

ABONNEMENT 2002
1 an - 4 numéros

FRANCE : 44 €

CEE : 50 €

HORS CEE : 49 €

ETUDIANT : Demi-Tarif

Règlement à l'ordre de :

**Economie &
Humanisme**

14, rue Antoine Dumont

69372 LYON CEDEX 08

Tél. : 04.72.71.66.66

Fax : 04.78.69.86.96

courriel : ehlyon@

economie-humanisme.org

site web : http://www.

economie-humanisme.org

Photo de couverture :

Philippe LISSAC - Agence CIRIC

Revue publiée avec le concours du Centre National du Livre

Éditorial

FAIRE SOCIÉTÉ

Au delà de la seule misère matérielle, toujours massive, la lutte contre les pauvretés vise à résorber l'ensemble des facteurs de mal-développement présents dans les sociétés : solitudes, discriminations, obstacles à l'éducation et à la démocratie, dépendances dans le cadre du travail, failles des systèmes de solidarité... À quelles conditions, avec quels changements dans les pratiques des citoyens, des entreprises, des pouvoirs politiques l'économie peut-elle être véritablement au service du développement humain, et donc de la réduction des pauvretés ? Tels étaient les enjeux de la session 2002 d'Économie & Humanisme (6 et 7 septembre).

Trois dimensions importantes, pour qui veut contribuer à la démocratisation réelle des sociétés, autre nom de leur développement, ont pu être mises en évidence.

■ Le développement, a fortiori si l'on constate que le mal-développement des sociétés renvoie à des pauvretés affectives, voire spirituelles, ne peut se dispenser d'un approfondissement, et de la confrontation qui en découle, quant aux valeurs qui sous-tendent l'action. Un enracinement convictionnel, un projet plus ou moins élaboré pour l'homme et la société sont partout présents chez ceux qui agissent durablement contre les phénomènes d'exclusion. On ne construit pas l'histoire sans partage sur le sens. Dans les coopérations locales ou internationales, un dialogue autour de ces raisons d'agir est appelé à se mettre en place.

■ Les pratiques de lutte contre les pauvretés, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans l'économique, soulignent la complexité de toute démarche de développement et l'importance de sa projection dans la durée. L'objectif d'un développement « durable » dépasse donc la combinaison entre les

dimensions sociale, économique, environnementale mises en valeur, à très juste titre, ces dernières années. Il nécessite un renouvellement radical des indicateurs de suivi du « progrès » de sociétés. Ces « nouveaux » indicateurs – certains existent déjà – redessinent le rôle des économistes dans la société et ils alimenteront la capacité des sociétés à ne pas se résigner devant l'érosion concrète des droits qui, en atteignant certains de leurs membres, les atteint en profondeur.

■ Les interventions au service d'un droit au développement accessible à tous nourrissent enfin la réflexion sur l'aménagement du territoire de chaque région, État, sous-continent, et sur les responsabilités en la matière. Ils soulignent l'impasse d'un développement trop inégal des territoires. Ils éclairent le bien-fondé de la logique de construction des territoires, articulés les uns aux autres et non séparés ou rivaux comme le voudrait une logique de seule attractivité relative des uns et des autres, laquelle recouvre le plus souvent de graves inégalités.

Reconnaître le territoire comme l'un des échelons à partir duquel une dynamique de développement est possible, c'est constater la responsabilité effective du citoyen. À titre personnel, par une activation bien comprise des générosités ; par l'action concertée et des formes de démocratie largement à réinventer. Et surtout, à travers un partenariat à égalité avec les pauvres eux-mêmes, et non en décidant à leur place ce qui est bon pour eux, comme la bienfaisance – si présente dans l'action sociale et dans les politiques contre le chômage – et le colonialisme – imprégnant subrepticement la « coopération » riches-pauvres – le font encore si souvent...

Vincent Berthet

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Vincent Berthet	Faire société	1
-----------------	---------------------	---



DÉBAT

François de Ravignan	C'est le concept de développement qui doit être remis en question	4
Paul Latrelle	Le déplacement, enjeu urbain global	6



DOSSIER

DEMAIN QUEL MONDE RURAL ? ET POUR QUI ?

OUVERTURE

Vincent Berthet	Qu'attendez-vous de nos campagnes ?	8
-----------------	---	---

1 - Côtes du Rhône, VTT et télé-travail...

DES RÉALITÉS EN MOUVEMENT, DES RÉFÉRENCES EN DÉBAT

Disparité des espaces ruraux et de leurs habitants, éclatement des fonctions des campagnes dans la société, impacts de la globalisation sur les territoires...

Les politiques sont-elles à la hauteur de cette pluralité ?

Mobamed Hilal, Virginie Piguet	Le rural en statistiques : une intégration urbaine plus forte	12
Paul Boïno	La poussée périurbaine	16
Philippe Perrier-Cornet, Bernard Hervieu	Campagnes françaises multifonctionnelles : les enjeux de la gestion de l'espace rural	18
Benoît Faucheux	La Haute-Savoie : des espaces ruraux convoités	20
Jacques Godet	Crier au loup, constante de la nature humaine	22
Paul Houée	Les racines rurales des Français, entre chimères et fondements	24
Philippe Perrier-Cornet	Les Français et l'espace rural : perceptions communes et pratiques différenciés	26
Nathalie Lauriac	Les jeunes ruraux n'existent pas	31
Annie Wenner	Politiques « enfance jeunesse » : où sont les freins ?	32
Francis Aubert, Sylvie Charlot, Carl Gaigné	Politique de régulation de l'État : quelle place pour les espaces ruraux ?	34
Jean-Claude Jauneau	L'Europe a-t-elle une vraie politique rurale ?	38
Bertrand Lordon	Faces aux nouvelles contraintes de la globalisation	42
Benoît Faucheux	Des petits paysans mexicains face à la mondialisation	44

2 - Madame le Maire, le boulanger et l'animateur de Pays... CULTIVER L'ÉCHANGE SOCIAL

Les ruraux qui se cherchent un avenir ne sont pas sur la défensive. Ils savent innover, en particulier par des partenariats inédits, y compris avec le reste de la société.

C'est lorsqu'il n'est pas immobile que le rural tient sa place.

<i>Jean-Paul Villié</i>	Un développement possible, si...	48
<i>Jérôme Eudes</i>	De projets agricoles... à la gestion concertée d'un territoire	50
<i>Ingrid Mansouri</i>	Redonner l'envie et la possibilité d'entreprendre	52
<i>Martin Vannier</i>	Périurbanisation : un tiers espace voué à l'innovation	53
<i>Jean-Paul Huchon</i>	L'Île-de-France, un territoire rural à gérer	56
<i>Benoît Faucheux</i>	Nouvelles solidarités en rural : des potentialités	59
<i>Bernard Ristord</i>	Conseil de développement de pays : des atouts pour une démarche participative	62
<i>Patrick Mundler</i>	Multifonctionnalité de l'agriculture et développement rural	64
<i>Olivier Roque</i>	Les CTE : des principes initiaux aux premiers résultats	66
<i>Éric Evin, Emma Pomarel</i>	Éducation populaire et création d'activité en milieu rural	69
<i>Frédéric Delattre</i>	Une jeunesse mobilisée sur les territoires ruraux : le MRJC	72
<i>J.-L. Duval, G. You, R. Savy</i>	Un avenir sous tensions, table ronde	74
<i>Jacques Barrot</i>	Proximité et globalité	76



CHRONIQUES

<i>Yves Crozet</i>	Marchés financiers : les ondes de choc de la purge	80
<i>Hugues Puel</i>	Capitalisme financier : le dogme ou la morale ?	84



RUBRIQUES

LE DÉFI DE VIVRE ENSEMBLE

<i>Economie & humanisme</i>	Quand la relation d'emploi se fragilise	90
---------------------------------	--	----

DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

<i>Economie & humanisme</i>	Le développement, affaire de tous	94
---------------------------------	--	----

MONDE PLURIEL ET CIVILISATION SOLIDAIRE

<i>Éric Brunat</i>	Russie : relance des réformes structurelles et ouverture de l'économie	97
--------------------	---	----



DOCUMENTS

LE LIVRE DU TRIMESTRE

Joseph E. Stiglitz

La grande désillusion	102
------------------------------------	-----

PARUTIONS RÉCENTES	103
---------------------------------	-----

Dossier du prochain numéro : **Maîtriser les savoirs de base : la lutte contre l'illettrisme**

Pour les abonnés de la revue, la Lettre d'information (n° 32, juin 2002)
de l'association Economie & Humanisme est jointe à cet envoi.

C'EST LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT QUI DOIT ÊTRE REMIS EN QUESTION

*Dans le prolongement du colloque
« Défaire le développement,
refaire le monde », réuni à l'initiative
de l'association La Ligne d'Horizon
(mars 2002, Palais de l'UNESCO,
Paris), François de Ravignan réagit
au numéro 360 de la revue.*

Je dois dire d'abord tout l'intérêt que j'ai pris à la lecture de ce numéro d'Economie & Humanisme, de par sa riche et sérieuse documentation, et notamment les rétrospectives historiques auxquelles se livrent plusieurs des auteurs à propos de l'évolution des idées sur le thème du développement. Ceci dit, je trouve étonnant que les concepts mêmes de développement et de développement durable ne soient pas vraiment analysés, mais acceptés comme opérationnels par tous les auteurs. Denis Clerc admet cependant le caractère peu novateur de l'adjonction des adjectifs durable ou humain au mot de développement, mais ceci uniquement d'un point de vue historique.

Or la question du développement (adjectivé ou non), doit être examinée au fond, dans sa genèse, dans ses évolutions et ses conséquences, ce que notre colloque a tenté au moins d'amorcer. Je ne puis en donner ici que ce qui m'apparaît personnellement comme des priorités d'importance :

1) Il s'agit toujours d'une façon quantitative de voir les choses, lors même qu'on incorpore par exemple dans un « indice de développement humain » une note de démocratie. Non pas tant que la démocratie apparaisse alors comme une valeur mesurable – chose, on l'accordera, difficile – mais parce que cette façon de faire a pour résultat, sinon pour but, d'établir des comparaisons entre États, voire une classification entre pays riches et pays pauvres, plus ou moins avancés, dans la plus pure tradition rosto-

wienne (1). On a vu combien cette conception faisait bon marché du passé historique et des interactions entre puissances et elle a abondamment montré sa nocivité.

2) Le point de vue développementiste met au premier plan les données les plus facilement quantifiables et, bien sûr, la croissance économique qui se trouve ainsi privilégiée par rapport à toute autre. Durable ou pas, il n'y a pas de développement sans croissance, nous laisse entendre Denis Clerc (p. 22). Mais peut-on fonder sur la croissance l'avenir du monde ? Un article de Monsieur Wolfensohn, président de la Banque Mondiale (*Le Monde* du 28 août 2002), permet d'en douter. Alors qu'en effet, avec la production actuelle, on s'achemine déjà vers des problèmes écologiques difficilement surmontables, il n'en propose pas moins de multiplier par quatre la production mondiale d'ici à une cinquantaine d'années pour satisfaire aux exigences de ce fameux développement. Il est en revanche des plus évasifs sur ce qu'il convient de faire pour respecter la durabilité des ressources, renouvelables ou pas, de la planète. Il me paraît au moins inexact de proportionner les progrès de l'humanité à l'apparition de richesses nouvelles ou à leur croissance. L'histoire nous révèle des périodes d'indéniables progrès – du moins localisés – comme celle où l'Europe s'est sortie de la disette chronique, entre 1800 et 1850, avec une croissance quasi-limitée à l'agriculture, et si faible (autour de 1 %) qu'aucun pays « développé » n'en voudrait aujourd'hui sans se juger en régression. Citons aussi la Chine de la révolution paysanne des années 1960, où les résultats obtenus sur le plan alimentaire furent davantage dus à l'équité de la répartition qu'à une croissance spectaculaire (2).

(1) Selon la théorie de Rostow, toutes les sociétés sont tenues, à la suite de l'archétype britannique, d'emprunter le même cheminement (décollage, etc) pour leur développement. (NDLR)



3) Il n'est donc pas sans intérêt de se demander pourquoi, en dépit de critiques de plus en plus convergentes (après François Partant, Gilbert Rist, Serge Latouche, Wolfgang Sachs, Edgar Morin, Aminata D. Traoré...), le concept de développement est toujours considéré comme opérationnel, tandis que, pour tenter de prolonger son existence, on le pare de nouveaux habits (durable ou humain). La première raison me semble être que nous sommes encore largement, dans l'aire occidentale, héritiers du siècle des Lumières, et du mythe qui s'y rattache de l'histoire-progrès, à savoir que l'histoire de l'humanité irait nécessairement dans le sens d'un progrès. Habillé successivement d'idéologie libérale ou marxiste, ce postulat s'est maintenu en dépit des démentis de l'histoire, probablement parce qu'il a largement pris la place des croyances religieuses d'antan, quand il ne les a pas contaminées.

4) Le caractère classificatoire des conceptions développementistes a aussi pour résultat d'exalter outre mesure le rôle des États, jusqu'à ne proposer comme remède aux malheurs du monde, depuis les Nations-Unies jusqu'à maintes ONG, en passant par le Vatican, que des mesures d'ordre macroéconomique. On conçoit qu'on ne puisse pas proposer autre chose à des États ou à des Organisations Internationales, mais il ne faut pas imaginer pour autant que de telles mesures soient les seules possibles, ni les plus efficaces.

Le développement durable, dit Denis Clerc (p. 22), c'est pour les riches. Il a raison. J'en déduis que si c'est vraiment la situation des misérables en ce monde qui me paraît la plus urgente à changer, ce n'est pas du côté du développement durable que je dois regarder, ni – et c'est en cela que je diverge de la plupart des auteurs de la revue – du développement tout court, ni même du progrès. Ce que je dois, c'est regarder en face les catastrophes actuelles avec leurs victimes, celles qui s'annoncent, et m'associer aux acteurs qui les combat-

tent. Il ne s'agit pas là d'éliminer toute vue d'ensemble au nom d'un prétendu « repli sur le réalisme », mais d'un changement de paradigme, de « penser localement pour agir globalement » selon l'excellente formule introduite par la rédaction de la revue dans l'article d'Anil Agarwal et al. (p. 92 du même numéro d'EH). Je pense à la petite région rurale dans laquelle je demeure et où fleurissent, depuis plus de vingt ans, les programmes et plans de développement de toute sorte. Aucun n'a empêché la désertification agricole, ni la dernière usine de chaussures de fermer ses portes l'an passé, ni le nombre des RMistes de doubler en sept ans... Mais ils permettent, au nom du progrès, de ne pas combattre de front ces réalités. En revanche, on n'a pas eu besoin d'eux pour faire travailler les imaginations, accompagner des exclus qui cherchent à s'en sortir, des candidats à l'agriculture pour trouver terres et crédits et s'installer dans cette région où – en bonne logique libérale – l'agriculture ne devrait même plus exister, mais résiste, parce qu'existe la solidarité.

C'est pourquoi j'ajouterai aux catégories de Charles Bouzols (p. 92) dans lesquelles il tente de classer les acteurs du changement (*régulateurs, réformistes, radicaux*) une quatrième mouvance, celles des alternatifs, ceux qui essaient de mettre en pratique ce que préconise Roland Colin (p. 36) : « le salut ne peut venir que du levier des 'mobilisations citoyennes', les mouvements du Nord et du Sud ayant vocation à coaliser leurs solidarités ». C'est à ce prix qu'il y aura peut être – pour paraphraser encore Denis Clerc « quelque chose de neuf sous le soleil ».

François de Ravnigan

*Économiste, membre de l'association
« La Ligne d'Horizon » (3)*

(2) C'est au contraire quand on a mis l'accent sur celle-ci que tout s'est gâté.

(3) Voir aussi « L'agriculture paysanne, un système de relations », entretien avec François de Ravnigan, *Economie & Humanisme* n° 347, déc. 1998, p. 80-81.



LE DÉPLACEMENT, ENJEU URBAIN GLOBAL

Au dossier ouvert par la revue sur les déplacements en milieu urbain – « Déplacements et transports publics. Un avenir pour la ville », n° 359, décembre 2001-janvier 2002 – Paul Latreille apporte sa « réaction citoyenne » ; celle-ci est liée à son expérience professionnelle dans le domaine de l'habitat et à son engagement au Conseil de Développement du Grand Lyon.

« Dans ce dossier, j'ai été frappé par le fait que les déplacements et la mobilité ne prennent pas assez en considération ce qui m'apparaît comme une évidence : le point de départ des déplacements, pour tout le monde, c'est le lieu où l'on habite, le logement. Le lieu d'arrivée, ce n'est pas seulement le lieu où l'on travaille, comme bien des études semblent le dire, ce peuvent être des lieux multiples, ce qui complique les parcours quotidiens ou moins fréquents (hebdomadaires, annuels...), ce qui les fractionne, ce qui les individualise. Le logement est bien plus au centre de la problématique des transports que toute autre considération, en particulier que les moyens de transports, qui resteront toujours des moyens.

■ Sans rire à la lecture des démonstrations d'un auteur sur le coût des déplacements non motorisés et le chiffrage de l'énergie utile pour ma marche à pied, je trouve que l'approche en valeur du temps passé dans les transports est insuffisante. Les heures passées avec la famille et les gamins, ou comme bénévole, ne sont pas rémunérées, d'accord, mais elles valent mieux qu'une fatigue dans un bus inconfortable : c'est ce que pensent tous ceux, dont moi, qui prennent leur voiture pour gagner du temps ! Alors OK pour des transports publics qui iront plus vite que tous les modes indivi-

duels « doux » ou pas, vive le métro quel qu'en soit le coût (1). Mais aussi OK pour les transports « individuels communs », indispensables pour les citoyens âgés ou invalides.

Tant que le différentiel entre deux solutions de transport s'exprimera par du temps qui pourrait être passé à autre chose, ce n'est pas le coût direct du moyen de transport qui sera déterminant ; les citoyens sont prêts à payer plus pour mieux se déplacer, et d'ailleurs, en fonction du principe « pollueur-payeur », la collectivité doit pouvoir mettre à contribution les automobilistes (péage urbain, vignette...), notamment pour financer le transport public.

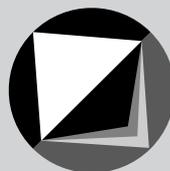
■ En terme de pollution, les auteurs font front contre les bouchons du matin, soit. Mais le Français fait-il moins de kilomètres sur autoroutes saturées les week-ends, ou en vacances, que la semaine pour aller travailler ? Les bouchons des vacances et la frénésie de déplacements n'ont-ils pas un lien avec le mode d'habitat, et celui-ci ne pourrait-il pas être plus satisfaisant que les silos humains que veut l'urbanisme officiel depuis quarante ans que je le fréquente ?

En conclusion, la mobilité urbaine a besoin d'être voulue : l'invention de la ville est liée à la possibilité d'avoir un relationnel plus rapide entre des gens n'ayant plus besoin d'être éloignés de plusieurs kilomètres les uns des autres par la largeur de leurs champs. Encore faut-il que l'avantage des espaces « gagnés » ne soit pas annulé par des heures perdues en transports trop lents, qu'ils soient individuels ou collectifs. »

Paul Latreille

(1) Le taxi est l'un des moyens publics de transport. Des bons de transport en taxi pourraient être alloués d'office à certaines catégories d'habitants.

dossier



DEMAIN QUEL MONDE RURAL ? ET POUR QUI ?

Ouverture

Page 8

1

**Des réalités en mouvement,
des références en débat**

Page 11

2

**Cultiver
l'échange social**

Page 47

**Ont pris part
à l'élaboration
de ce dossier :**

CARREFOUR RURAL EUROPEEN
Université de Saint-Étienne

INSTITUT SUPÉRIEUR D'AGRICULTURE RHÔNE-ALPES

UMR INRA-ENESAD

CHRÉTIENS DANS LE MONDE RURAL

PEUPLE ET CULTURE

RÉGION URBAINE DE LYON

MOUVEMENT RURAL DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

SOL ET CIVILISATION

QU'ATTENDEZ-VOUS DE NOS CAMPAGNES ?

par Vincent Berthet

Si la ville française ou européenne change, les milieux ruraux changent bien autant et peut-être plus. Physiquement parfois (désertification... ou construction galopante, enforestation, modifications architecturales), économiquement, sociologiquement, culturellement plus encore. Des rythmes de vie divers y coexistent, en partie sous l'influence des temporalités citadines. Des métiers inusités, des échelons de pouvoir nouveaux y émergent. Le monde rural existe-t-il encore, s'interrogent certains. Qu'attendent réellement les ruraux eux-mêmes, et tous leurs concitoyens urbains, de cette ruralité en mouvement ?

Un milieu à redécouvrir

Une tendance répandue dans l'opinion est précisément de ne pas tenir compte de toute cette hétérogénéité, lorsque l'on évoque le devenir du monde rural ou lorsqu'on débat du maintien ou du développement de tel ou tel type d'activité - l'agriculture, les services... - et de sociétés rurales ; chacun se réfère à « son » monde rural. Pour ne citer que quelques exemples, le débat sur les espaces naturels ou sur l'alimentation et sa qualité (OGM...) n'est que marginalement un débat sur le développement rural dans toutes ses dimensions. Lors des négociations OMC, on se réclame, sans engagements très nets d'ailleurs, d'un « modèle agricole et rural européen », mais sans en avoir du tout explicité le contenu. Les fonds publics cofinancent largement les services en monde rural, mais sans clarification sur les critères et le projet de société correspondant à cette allocation, ce qui pourrait expliquer le fait qu'elle soit remise en question.

Face à ces phénomènes, on peut comprendre le sentiment d'isolement et parfois de colère des citoyens ruraux qui sont promoteurs d'une ruralité tournée vers l'avenir. Une ruralité à la fois enracinée et ouverte, liée à une optique de développement durable et de promotion de l'ensemble des habitants des milieux ruraux, ce qui passe par un équilibre économique, démographique et social minimum.

Le dossier qui s'ouvre ici a été élaboré avec des organisations (1) et des auteurs dont l'engagement vis-à-vis du monde rural est diversifié : regroupements de citoyens actifs dans ce milieu, instances de formation et de débat au service du développement agricole et rural, organismes d'étude, recherche, prévision.

(1) Peuple et Culture (commission rurale), Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne, Chrétiens en Monde Rural, Sol et Civilisation, Université de St Etienne - Carrefour Rural Européen, Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes, Unité de Recherche en Economie et Sociologie Rurale INRA-ENESAD, Région Urbaine de Lyon.

(2) Hormis, en règle générale, sur le plan des effets des migrations internationales.



Dans une première partie, ses articles tentent d'introduire, sans nier la complexité et les tendances contradictoires, à l'intelligence de ce que deviennent les milieux ruraux aujourd'hui. Plus que jamais, et plus profondément que celle des espaces urbains (2) cette histoire en marche est connectée à des changements nationaux, européens, mondiaux ; quand elle n'est pas reliée, comme c'est le cas, tout au moins en partie, pour l'agriculture ou pour les zones rurales les plus fragiles, à des politiques européennes, ou aux carences de ces politiques (Politique Agricole Commune, orientations données au Fonds Social Européen ou au Fonds de Développement des Régions...). Bien autant, c'est la façon dont le reste de la société se considère lié à l'espace rural, utilisateur et parfois copropriétaire de cet espace, qui se modifie, en particulier en France.

Le devenir du rural est donc l'affaire de tous, et de tous les échelons de pouvoir. A fortiori, la réflexion sur le destin des territoires ruraux et les orientations conséquentes devraient-elles être assumées en partie – c'est parfois le cas – par les structures de pouvoir des villes ; car l'imbrication villes-milieux ruraux environnants s'est amplifiée au fil de la périurbanisation, qui constitue l'une des nouveautés, à l'échelle de l'histoire, du paysage social français.

Des impulsions fécondes

Dans les faits, la responsabilité du développement des espaces ruraux, au-delà de ce qu'est leur « chiffre d'affaires », semble revenir avant tout à ceux qui y vivent ; mais le « regard » de l'ensemble de la société, par politiques interposées n'est jamais absent. C'est à ces dynamiques de développement, à leur contexte local et global et aux problèmes qu'elles affrontent que s'attache la seconde partie du dossier.

Dans un certain nombre de cas, qui ne correspondent pas forcément aux zones les plus fragiles économiquement, la crise est là : phénomènes d'exclusion sur fond d'indifférence, blocages entre élus et (ou) entre autres responsables locaux, grande difficulté à trouver le moindre terrain de dialogue entre les différentes catégories d'habitants ou d'usagers de l'espace, absence de toute cohérence dans l'évolution des paysages et de l'occupation de cet espace. Dans d'autres secteurs ruraux au contraire, et toutes les nuances existent entre ces deux situations, des dynamiques d'avenir sont à l'œuvre. Elles passent par un effort de mise en cohérence des diverses activités économiques locales, par des solidarités réactualisées, par une capacité de dialogue entre les acteurs influents du territoire : élus, syndicats d'agriculteurs et de salariés, entreprises et artisanat, associations, paroisses, intervenants culturels, écoles... (3). Elles supposent aussi une compréhension mutuelle avec les échelons politiques

(3) On doit souligner à ce titre la mission officiellement donnée aux lycées d'enseignement agricole de « coopérer au développement du territoire ».



et administratifs « extra-territoriaux » (département, région, Etat) et plus largement une ouverture à l'altérité des hommes, des peuples, des expériences sociales (4).

Dans cette seconde configuration, qui doit beaucoup à l'histoire des territoires concernés, il est possible de repérer d'étonnantes capacités d'innovation, une inventivité au service de la qualité de vie commune, qui rendent le vécu de ces milieux ruraux fécond pour les dynamiques sociales dans leur ensemble. Et cela d'autant plus que les milieux ruraux sont devenus moins distincts, moins différents du reste de la société.

C'est au titre de cette fécondité sociétale de certains milieux ruraux qu'on peut regretter le fait qu'Economie & Humanisme, après avoir été naguère, pendant plusieurs décennies, très active dans l'étude des milieux ruraux et dans l'accompagnement de ceux qui y prennent des responsabilités (5), ait globalement mis en veilleuse cet engagement. Autre changement à faire vivre...

Vincent Berthet

(4) Ce n'est pas un hasard si les pratiques de solidarité internationale enracinées dans le monde rural s'observent dans des communes, ou parmi des groupes de citoyens, très investis dans les initiatives interassociatives, intercommunales, interprofessionnelles, etc.

(5) À travers l'action et les ouvrages de **P. Viau**, **R. Caillot**, **J.M. Albertini**...

A lire...

Outre les ouvrages cités par les auteurs des divers articles de ce dossier, ou rédigés par eux-mêmes, ces quelques documents permettent une approche actualisée des mondes ruraux.

- **revue Territoires**, (ADELS), dossier « Développer ensemble le monde rural », n°419, Juillet 2001.
- **revue Pour** (GREP), dossier « Femmes en milieu rural », n°158, 1998.
- **revue Pour**, dossier « Nouvelles formes de travail en milieu rural », n° 161, 1999.
- **CELAVAR**, « Du rural aux territoires : la contribution des associations », actes des Assises 2001 du CELAVAR, juillet 2002.
- **Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Mairie-Conseils, CELAVAR, ADELS**, « Territoires et pratiques de démocratie locale », 2001.
- **François Dufour et José Bové**, *L'agriculture racontée aux citoyens*, Plon, 2002.
- **Marcel Jollivet et Nicole Eizner**, *L'Europe et ses campagnes*, Presses de Sciences Po, 1996.
- **Gérard Logié**, *L'intercommunalité au service du projet de territoire*, Syros, 2000.

Outre les partenaires, ont pris part à l'élaboration de ce dossier :

Ph. Blancher (*Economie & Humanisme*), A. Dubromel (*Région Urbaine de Lyon*), Y. Perrot (*Chrétiens en Monde Rural*)

*Côtes du Rhône,
VTT,
et télé-travail*

**DES RÉALITÉS
EN MOUVEMENT,
DES RÉFÉRENCES
EN DÉBAT**

*Hétérogénéité des espaces ruraux
et de leurs habitants, éclatement
de la fonction des campagnes dans
la société, impacts de la globalisation
sur les territoires...
Les politiques sont-elles à la
hauteur de cette pluralité ?*

UNE INTÉGRATION URBAINE PLUS FORTE

*par Mohamed Hilal et Virginie Piguet **

Fin de l'exode rural, étalement de l'urbain, homogénéisation des populations... où en sommes-nous aujourd'hui ?

Depuis un quart de siècle, les évolutions démographiques, et plus généralement les dynamiques socio-économiques, qui affectent le monde rural français engendrent deux représentations du rural diamétralement opposées.

Les deux visages du rural

Le dépeuplement d'une partie des communes, confrontées aux très faibles densités et à l'éloignement, nourrit les discours sur la désertification et l'enclavement des campagnes. Le vieillissement de la population, l'effritement de l'emploi agricole et la disparition des commerces et services de proximité – cafés, boulangeries, écoles, etc. – donnent une image de déclin, voire de déshérence, de ce rural. À l'opposé, les communes rurales localisées à la périphérie, même lointaine, des villes connaissent un accroissement démographique soutenu, associé au renouvellement social de leurs populations. Ces communes, qualifiées de périurbaines, accueillent des personnes qui, tout en ayant un emploi urbain, choisissent d'habiter dans un village ou un bourg proches de la ville. Cet apport démographique permet de maintenir certaines activités commerciales et artisanales et de développer quelques services liés à la santé et au domaine socioculturel. Plus généralement, le développement de la périurbanisation permet d'arrimer une partie importante du rural aux agglomérations créant ainsi de nouvelles formes urbaines.

Alors déshérence ou renaissance des campagnes ? En fait, ces deux images opposées mettent en exergue différentes dimensions d'une ruralité plurielle traduisant de nouveaux rapports à l'espace, tant urbain que rural. La concentration des emplois en milieu urbain et le développement des migrations résidentielles et des mobilités quotidiennes depuis une trentaine d'années brouillent l'image d'un monde rural homogène dont l'identité tenait tout entière à son activité principale, l'agriculture. Ainsi, les deux catégories statistiques traditionnelles, qui distinguent communes rurales et communes urbaines à partir de la densité du bâti et d'un seuil aggloméré de 2 000 habitants, ne permettent plus de rendre compte de la variété du rural. Pour cette raison, de nouvelles nomenclatures spatiales, et notamment le « Zonage en aires urbaines et son complément rural », ont été élaborées. Ces nomenclatures vont au-delà de la description

** Unité mixte de recherche INRA-ENESAD en Économie et Sociologie Rurales Dijon*



morphologique du bâti : elles intègrent l'environnement géographique des communes rurales, plus particulièrement la concentration des emplois et l'intensité des déplacements domicile-travail, et distinguent des espaces ruraux métropolisés, fortement soumis aux influences urbaines, et des espaces ruraux plus éloignés des villes (1).

En 1999, les espaces à dominante urbaine et rurale (voir l'encadré) ont le même nombre de communes. Les premiers, avec la présence des grandes agglomérations et la forte croissance démographique du périurbain, rassemblent 82 % de la population, soit 48 millions d'habitants sur 41 % du territoire. Un cinquième de la population métropolitaine, soit 12,3 millions de personnes, réside dans les communes périurbaines. Avec 78 % de migrants alternants (2), le périurbain reste encore fortement tributaire, en termes d'emplois, des pôles urbains.

L'espace à dominante rurale rassemble 10,6 millions d'habitants. La densité de population y est très faible (33 habitants au km²) et les communes sont en moyenne situées à 37 minutes du pôle urbain le plus proche. Cependant, les pôles d'emploi ruraux présents dans cet espace permettent de constituer des poches rurales qui possèdent de bons niveaux d'emplois et d'équipements. Ces aires d'emploi de l'espace rural regroupent un tiers des habitants de l'espace à dominante rurale : 3,3 millions de personnes.

(1) Cf. **M. Hilal, V. Piguet, B. Schmitt**, « Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine », *Economie et Statistique*, n° 282, 1995 ; **M. Hilal, B. Schmitt**, 1997, « Les espaces ruraux : une nouvelle définition d'après les relations villes-campagnes », *INRA Sciences sociales*, n° 5 ; **T. Le Jeannic**, « Une nouvelle approche territoriale de la ville », *Economie et Statistique*, n° 294-295, 1996 ; **B. Schmitt et al.**, 1998, *Les campagnes et leurs villes*. INRA-INSEE, Contours et caractères.

(2) Actifs occupés ayant un emploi hors de leur commune de résidence.

LE ZONAGE EN AIRES URBAINES ET SON COMPLÉMENT RURAL

Le Zonage en aires urbaines (ZAU) est une nomenclature spatiale construite à partir des effectifs d'emplois et des déplacements domicile-travail. Il distingue l'espace à dominante urbaine de l'espace à dominante rurale.

L'espace à dominante urbaine (EDU) est constitué de 354 aires urbaines et de communes multipolarisées. Chaque aire urbaine est formée d'un pôle urbain (agglomération comptant au moins 5 000 emplois en 1999) et, le cas échéant, d'un ensemble de communes appelé couronne périurbaine, dont au moins 40 % des actifs résidents sont migrants alternants et travaillent dans l'aire urbaine. Lorsque les migrants alternants d'une commune sont attirés par plusieurs aires urbaines, sans atteindre le seuil de 40 % avec l'une d'elles, cette commune est dite multipolarisée.

L'espace à dominante rurale (EDR) est défini comme le complément de l'espace à dominante urbaine. Il est composé de 525 aires d'emploi de l'espace rural et d'un ensemble de communes appelé autres communes de l'espace à dominante rurale. Chaque aire d'emploi de l'espace rural est formée d'un pôle d'emploi (petite ville comptant au moins 1 500 emplois en 1999) et, le cas échéant, d'un ensemble de communes, appelé couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural, dont au moins 40 % des actifs résidents sont migrants alternants et travaillent dans l'aire d'emploi.

Le zonage en aires urbaines et son complément rural

Zonage en aires urbaines et son complément rural en 1999	Superficie		Population en 1999		Densité de population hab/km ²	Part des actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence (%)	Temps moyen pour atteindre le centre du pôle urbain le plus proche
	km ²	en %	Effectifs	en %			
Pôles urbains	44 002	8.1	35 708 162	61.0	812	56.4	16.3
Communes périurbaines	179 792	33.1	12 257 106	20.9	68	77.9	23.2
Espace à dominante urbaine	223 794	41.1	47 965 268	82.0	214	62.2	22.0
Aires d'emploi de l'espace rural	33 447	6.1	3 287 800	5.6	98	47.1	34.4
Autres communes	286 724	52.7	7 265 327	12.4	25	58.2	37.1
Espace à dominante rurale	320 171	58.9	10 553 127	18.0	33	54.7	36.9
France métropolitaine	543 965	100.0	58 518 395	100.0	108	60.9	29.5

Sources : Insee, recensement de la population de 1999 ; IGN Route 120 - INRA

Un regain migratoire...

Sur les 1,9 millions d'habitants que la France métropolitaine a gagnés entre 1990 et 1999, 96,5 % sont dans l'espace à dominante urbaine, et donc 3,5 % dans l'espace à dominante rurale, soit 67 500 personnes en plus. Cependant, ces valeurs masquent deux tendances distinctes. Dans le périurbain, l'accroissement démographique se ralentit principalement du fait d'un tassement du solde migratoire dont l'excédent passe de + 121 000 habitants par an entre 1982 et 1990 à + 67 000 par an durant la dernière période intercensitaire. L'espace à dominante rurale, quant à lui, gagne des habitants du fait d'un solde migratoire positif (+ 254 000 habitants) malgré un bilan naturel très défavorable (- 187 000 habitants). En fait, dans cet espace, les mécanismes de l'évolution démographique rurale ont connu une transformation majeure dès 1975. Traditionnellement, le schéma du dépeuplement rural associait un solde migratoire fortement négatif (exode rural) et un bilan naturel positif qui, en raison de l'importante fécondité rurale, compensait pour partie le départ des jeunes. Si on retrouve encore ce schéma au cours de la période intercensitaire 1962-1968, il s'altère entre 1968 et 1975, le bilan naturel se détériorant considérablement et le solde migratoire restant fortement négatif. Entre 1975 et 1982, le schéma s'inverse et le solde migratoire de l'espa-



ce à dominante rurale est positif tandis le bilan naturel devient négatif, en raison du vieillissement sensible de la population. Jusqu'en 1990, l'excédent migratoire n'arrive pas à compenser le déficit naturel et la population continue à décliner. Au cours de la dernière période intercensitaire, et malgré l'augmentation du déficit naturel, l'excédent migratoire permet de stopper ce déclin.

... et un vieillissement de la population

La population de l'espace à dominante rurale est nettement plus âgée qu'ailleurs : la proportion des plus de 60 ans y est plus élevée, tandis qu'à l'inverse, la part des moins de 20 ans et des 40-59 ans est plus importante dans le périurbain, les pôles urbains se caractérisant par une sur-représentation des jeunes actifs (20-39 ans). La diminution des moins de 40 ans depuis 1990 dans toutes les catégories d'espace souligne le vieillissement de la population française. Cependant le jeu des flux migratoires, pour ces classes d'âges, avantage le périurbain et reste défavorable à l'espace à dominante rurale. Parallèlement à ces évolutions, le périurbain connaît un vieillissement sensible de sa population (+ 27 % des 40-59 ans et + 17,5 % des 60-74 ans) alors que celui-ci avait été quelque peu freiné lors des périodes intercensitaires précédentes.

La répartition des groupes sociaux se rapproche du modèle urbain...

La hausse très nette des effectifs des professions intermédiaires, des employés et, dans une moindre mesure, des cadres, parallèlement à la baisse du nombre des indépendants – agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise – confirme la diversification des groupes sociaux dans l'espace à dominante rurale et dans le périurbain. Ce mouvement, engagé depuis de nombreuses années, se poursuit durant la dernière période intercensitaire et tend à homogénéiser la répartition des catégories socioprofessionnelles sur le territoire. Dans le périurbain, le poids des ouvriers se réduit, malgré une stabilisation de leurs effectifs. Ils sont en passe d'être dépassés par les employés, dont les effectifs gagnent 355 000 personnes entre 1990 et 1999. À cela, s'ajoute une progression du même ordre de grandeur des professions intermédiaires. Ainsi, les écarts entre les profils socioprofessionnels du périurbain et des pôles urbains se sont atténués entre 1990 et 1999, les différences étant imputables à la faible part des cadres et à la présence des agriculteurs dans le périurbain. Ce renouvellement social du périurbain est tel que le poids actuel de ses différents groupes sociaux est très proche de celui des pôles urbains de 1990. Dans le même ordre d'idée, le profil social des habitants de l'espace à dominante rurale, bien qu'il conserve quelques spécificités traditionnelles

LA POUSSÉE PÉRIURBAINE

Au cours des années 1970, la croissance des villes s'est profondément transformée. Un espace résidentiel diffus, essentiellement composé de maisons individuelles, s'est formé autour des agglomérations. Des plates-formes commerciales, des pôles logistiques, des zones d'activités diverses ont également fleuri sur les marges des villes. La périurbanisation s'est ainsi développée tout d'abord dans le prolongement des banlieues, puis en suivant les grands axes routiers, avant de se re-polariser autour de centres urbains secondaires parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres de l'agglomération-mère. Cette dispersion de populations et d'activités urbaines dans des périphéries rurales de plus en plus lointaines débouche sur la formation de territoires profondément fragmentés, où se juxtaposent des espaces relativement monofonctionnels. Apparemment mi-urbains, mi-ruraux, ces nouveaux territoires sont profondément intégrés dans le fonctionnement quotidien de leurs agglomérations-mères. Ils composent avec elles une nouvelle forme de ville à la fois dense et diffuse, périurbaine et agglomérée.

Les personnes qui vivent aujourd'hui dans des communes périurbaines représentent 20,95 % de la population française, soit 12,25 millions d'individus. À périmètre constant, celui des « aires urbaines » de 1999, ils n'étaient que 16,85 % en 1975. Le phénomène s'amplifie donc, même s'il s'est nettement ralenti au cours de la décennie 1990 (1). Le ralentissement est incontestable, mais il doit être nuancé. La croissance démographique des communes périurbaines est en effet toujours beaucoup plus importante que celles des communes rurales (0,07 % par an entre 1990 et 1999) et urbaines (0,28 %). Au-delà des impressions immédiates, le périurbain continue de fait à regrouper une part croissante des ménages.

Le phénomène se poursuit donc. Il est général. Son ampleur est cependant très variable d'une ville à l'autre. Au niveau spatial, la périurbanisation est globalement d'autant plus importante que la ville est grande. Il n'y a pas proportionnalité simple entre la taille de la ville et celle de sa couronne périurbaine. Celles des grandes métropoles sont proportionnellement beaucoup plus amples que celles des villes de taille réduite. L'importance du réseau routier qui entoure les grandes villes explique ce différentiel. Il permet une périurbanisation beaucoup plus lointaine, tout en conservant des distances-temps du centre-ville plus ou moins analogues à celles des petites régions urbaines.

Au plan quantitatif, la situation varie également fortement. La périurbanisation est, certes, pour partie liée à des évolutions globales : aspiration d'un bon nombre de citoyens à vivre en maison individuelle dans un cadre champêtre, mais aussi aides de l'Etat favorisant l'accession à la propriété, la motorisation des ménages, etc. Ce processus dépend toutefois, pour autre partie, de facteurs locaux liés tout à la fois à la capacité des villes-centres à conserver leur population et des périphéries rurales à contenir ces flux migratoires. Dans la région urbaine de Lyon par exemple, les périurbains ne représentent que 18,39 % de la population totale, ce qui est déjà beaucoup, mais malgré tout 2,5 points de moins que la moyenne nationale, et beaucoup plus encore que certaines aires urbaines du sud de la France.

Paul Boino

*Maître de conférences
Institut d'Urbanisme de Lyon*

(1) Pour l'ensemble des communes classées comme périurbaines en 1999, le taux de variation moyen annuel de la population est passé de 1,87 % par an entre 1975 et 1982, à 0,89 % au cours de la dernière période intercensitaire.



(poids des agriculteurs et autres indépendants, ainsi que des ouvriers), se rapproche de celui du périurbain d'il y a dix ans.

... et les emplois se tertiarisent

La diversification et la relative homogénéisation des groupes sociaux sont d'abord liées à l'intensification de la mobilité quotidienne des actifs. Mais celle-ci n'explique pas tout. Les évolutions récentes de l'emploi dans le périurbain et dans l'espace à dominante rurale, tout en confirmant le déclin de l'activité agricole, la progression des industries agro-alimentaires et la relative résistance des autres industries – baisse moins forte que dans les pôles urbains –, souligne un développement important des activités tertiaires. Alors qu'en 1990, les activités primaires et secondaires alimentaires 51 % des emplois périurbains et 53 % de ceux de l'espace à dominante rurale, en 1999, les proportions s'inversent à la faveur des activités tertiaires qui fournissent, désormais, 58 et 55 % des emplois de ces deux catégories d'espace. Ainsi, durant la dernière période intercensitaire, le périurbain perd 120 000 emplois agricoles ou industriels et gagne 394 000 emplois tertiaires, dont 203 000, soit plus de la moitié, sont imputables aux seuls services non marchands : éducation, santé, administration. En revanche, bien que les effectifs d'emplois dans le commerce et les services marchands aux particuliers augmentent, leur progression reste relativement limitée eu égard au nombre d'habitants périurbains. L'espace à dominante rurale, malgré la progression des activités tertiaires qui offrent désormais autant d'emplois, voire plus, que les secteurs primaire et secondaire, conserve une structure marquée par le poids de l'industrie – 27 % des emplois dans les aires d'emploi de l'espace rural – et de l'agriculture : un emploi sur cinq dans les autres communes de l'espace à dominante rurale.

* * *

Derrière ces évolutions démographiques et socio-économiques des espaces ruraux, quelles sont les faits majeurs qui caractérisent les espaces ruraux d'aujourd'hui ? Tout d'abord, l'étalement urbain se poursuit, même si on note un net fléchissement de la croissance démographique et un relatif vieillissement du périurbain. Ensuite, concernant l'espace à dominante rurale, la fin de l'exode rural est confirmée. Cependant, l'accroissement démographique reste modeste, en raison d'un déficit naturel important, et circonscrit aux zones les moins éloignées des villes (3). Enfin, les dynamiques sociales et économiques, bien qu'elles conservent, de façon plus ou moins nette, des spécificités agricoles et industrielles, sont marquées par une forte progression des cols blancs dans les groupes sociaux et par la tertiarisation des activités économiques.

Mohamed Hilal et Virginie Piguet

(3) Cf. **P. Bessy-Pietri, M. Hilal, B. Schmitt**, « Des évolutions démographiques rurales contrastées liées à la proximité et aux dynamiques urbaines : le cas de la France », *Espace Populations Société*, 1-2, 2001.

CAMPAGNES FRANÇAISES MULTIFONCTIONNELLES

Les enjeux de la gestion de l'espace rural

*par Philippe Perrier-Cornet * et Bertrand Hervieu ***

Pour comprendre les enjeux et les perspectives des campagnes françaises, il faut prendre en compte la diversité des usages de l'espace rural.

Cette pluralité peut être ordonnée autour de trois grandes « figures » de la campagne : la campagne ressource de l'agriculture et des activités économiques, la campagne cadre de vie de la résidence et des loisirs, la campagne nature, espace de protection et conservation des ressources et équilibres naturels. Cette grille de lecture du rural conduit à se centrer sur les tensions entre ces usages ou conceptions, mais aussi à s'interroger sur leurs éventuelles complémentarités. La manière dont ces tensions et synergies s'organiseront dans les prochaines années est un enjeu essentiel pour la physionomie future des espaces ruraux.

Campagne ressource, campagne cadre de vie, campagne nature

■ La campagne ressource recouvre les usages productifs de l'espace rural vu comme le support d'activités économiques. À la différence d'autres pays, comme l'Angleterre, la campagne ressource est la figure historique autour de laquelle a été pensé et organisé l'espace rural en France, où l'on a longtemps regardé les campagnes comme le lieu par excellence de la production de richesses, comme celui de l'agriculture avant tout. Aujourd'hui, « l'agricole ne fait plus le rural », si l'on considère que les agriculteurs ne représentent plus guère que 10 % de la population active rurale. Cependant, l'agriculture occupe toujours le territoire, son emprise s'étant en définitive peu relâchée au cours des vingt dernières années. Malgré cela, l'emploi et les activités économiques rurales relèvent désormais en grande partie d'autres logiques que celles de l'agriculture et de la façon dont elle occupe le territoire. Outre une meilleure résistance de l'emploi industriel dans le rural que dans l'ensemble de l'économie nationale, l'activité économique des espaces ruraux est aujourd'hui essentiellement entraînée par le secteur tertiaire, en particulier par les activités de services aux personnes.

■ La campagne cadre de vie recouvre les usages résidentiels et récréatifs de l'espace rural. Cette figure est incontestablement celle qui s'est le plus affirmée en France au cours des vingt cinq dernières années. Le repeuplement des campagnes, après des

* Directeur de Recherche INRA, UMR INRA-ENESAD en Économie et Sociologie rurales Dijon.

** Président de l'INRA.



décennies d'exode rural, est le processus le plus marquant des dynamiques rurales contemporaines. Depuis 1975, d'un recensement à l'autre, de l'ordre de 3 à 4 millions de personnes ont quitté les pôles urbains pour aller vivre dans une commune rurale ; aujourd'hui, chaque jour, plus de trois millions de personnes quittent leur résidence rurale pour aller travailler en ville. La mobilité croissante participe d'une évolution générale des modes de vie, d'un désir de « vivre à la fois la ville et la campagne » qui tend à s'ériger en modèle dans la société française urbanisée. Ce modèle, énergétiquement coûteux – il est lié à la société du tout automobile – est socialement différencié. Il repose sur une dissociation entre espaces de vie, de travail, de loisir, qui ne peut être vraiment choisie que par certains groupes sociaux. D'autres subissent cette mobilité géographique croissante ou n'y ont pas accès.

L'intensité des mobilités résidentielles a été jusqu'à maintenant assez nettement différenciée dans l'espace rural, concernant essentiellement des couronnes de périurbanisation de plus en plus larges. Mais aujourd'hui, la majeure partie des campagnes françaises est concernée par ce processus. La campagne cadre de vie, paysage, apparaît aujourd'hui comme la figure centrale du monde rural. Les tentatives politiques de la contenir, de maîtriser l'urbanisation des campagnes au nom d'une rationalité économique ou écologique (1) se heurtent aux préférences des Français, toujours autant affirmées : une frange significative de la population urbaine déclare aujourd'hui avoir l'intention d'aller habiter à la campagne dans les prochaines années.

■ La montée en puissance de la figure de la nature est plus récente et émergente. La conception de la nature ici est celle d'un ensemble incluant des ressources – eau, sol, biodiversité – mais aussi des « fonctions » : cycles, régulations climatique, écosystémique... C'est une nature objectivée qui tend à en définir le fonctionnement « normal » et à mesurer l'impact des activités humaines sur celui-ci, indépendamment des préférences des consommateurs. Même si les deux ne sont pas indépendants, il ne s'agit pas d'une conception de la nature en termes d'aménités, de paysage, d'environnement naturel agréable pour l'homme, conception qui participe plutôt de la campagne cadre de vie. Les usages sociaux dans la figure de la nature sont les interventions sur les ressources et les fonctions, que l'on peut classer en trois grandes catégories : la conservation de la diversité biologique, au nom de la bonne santé des habitats naturels, la préservation des qualités des constituants des ressources naturelles vitales pour l'homme et les générations futures, la prévention des risques naturels locaux et globaux (changement climatique). Cette figure de la nature, qui intègre les conditions de vie des générations futures, est au cœur des préoccupations contemporaines. Les espaces ruraux sont particulièrement mobilisés pour sa mise en œuvre, en tant qu'espaces naturels où sont localisés

(1) Cf. les débats dans les milieux de l'aménagement sur les coûts sociaux de l'étalement urbain.

LA HAUTE-SAVOIE

des espaces ruraux convoités

En 2000, le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne et les Chrétiens dans le Monde Rural de Haute-Savoie ont organisé une manifestation appelée Zoom Rural 2000, afin de permettre à leurs membres et aux acteurs ruraux du département de débattre des enjeux du développement de leur territoire.

Entre 1990 et 1999, la région Rhône-Alpes a connu une croissance démographique de 5 %, alors que pour le département de Haute-Savoie elle était de 11 %. La densité y est passée de 113 à 144 habitants/km². Depuis dix ans, un haut-savoyard sur cinq est originaire d'un autre département.

Dans le territoire du Chablais, cette évolution est particulièrement préoccupante. La population y a plus que doublé en trente ans. Cependant, toutes les Communes du Chablais n'ont pas autant bénéficié de cette croissance démographique. Ainsi, les cantons de Douvaine et de Thonon-Ouest concentrent 57 % de l'augmentation de la population entre 1990 et 1999. Cette zone enregistre les conséquences de la péri-urbanisation, c'est à dire de l'extension de l'habitat dans l'espace autour de la métropole Annemasse-Genève. Ce phénomène de migration vers les communes rurales est observé également autour de Thonon où la ville-centre voit sa population stagner au profit des communes environnantes. En revanche, les communes situées à l'est de la zone, éloignées des grands axes de communication ont vu leur population diminuer.

La pression foncière découlant de la construction d'habitations individuelles entraîne des tensions entre les différentes populations. Ainsi un participant à Zoom rural 2000 témoigne : « Devenir propriétaire à la campagne se paie de plus en plus

cher, et en échange on veut la tranquillité. On ne travaille pas sur place ; les trajets, le manque de temps, la méconnaissance du voisinage freinent le vivre-ensemble. On préfère payer pour des activités sans s'investir. » De plus ces constructions utilisent le plus souvent des fonds de vallée et donc des terres intéressantes pour l'agriculture. Chaque année, 600 à 800 hectares sont soustraits à l'agriculture en Haute-Savoie. Les espaces agricoles sont de plus en plus fragmentés, rendant l'activité d'élevage plus difficile. Les difficultés économiques et la forte emprise urbaine sur les meilleures terres favorisent la déprise agricole : certains espaces ne sont plus entretenus par l'activité agricole. Les agriculteurs de ce territoire se sont donc engagés dans un programme d'entretien d'espaces abandonnés, avec les Contrats Territoriaux d'Exploitation.

Par ailleurs, la proximité de la Suisse a permis le développement du travail transfrontalier. Aujourd'hui, 14 % de la population active du Chablais travaille en Suisse. L'écart de revenu entre la France et la Suisse entraîne une augmentation du coût de la vie pour l'ensemble de la population du territoire. Les tensions entre les différentes populations s'en trouvent accrues.

De nombreuses initiatives sont mises en place, surtout dans les villages plus éloignés des villes, pour animer, faire que les gens se côtoient : repas d'accueil des nouveaux arrivants une fois par an ; fête des châtaignes pendant laquelle on passe dans les lotissements pour proposer gratuitement des châtaignes, du cidre nouveau. Ces actions permettent aux habitants de se rencontrer et de se connaître. Cependant, il est aujourd'hui fondamental pour les communes du Chablais de mettre sur pied une ambitieuse politique de gestion de l'espace et de la croissance démographique.

Benoît Faucheu

d'après les actes de Zoom Rural 2000



ressources, écosystèmes... Alors que le développement de la campagne cadre de vie repose sur une somme de comportements individuels d'agents, celui de la campagne nature s'appuie d'abord sur des politiques publiques. Les niveaux auxquels celles-ci s'élaborent – l'Europe, les conventions et négociations mondiales – sont très éloignés des cadres locaux où elles sont mises en œuvre. Si l'espace de la campagne cadre de vie est celui des relations villes campagnes, celui de la figure de la nature a d'emblée une dimension globale.

La mise en place difficile et controversée d'un dispositif comme Natura 2000, en application de la « directive Habitats » de la politique européenne, est une bonne illustration des tensions entre usages et conceptions de l'espace rural (2).

«Publicisation» des campagnes et gestion de l'espace rural

Ces trois figures de l'espace rural sont imbriquées, interdépendantes, souvent concurrentes. Il pourrait difficilement en aller autrement, puisqu'elles utilisent les mêmes espaces et les mêmes ressources. La question de la multifonctionnalité des campagnes a ainsi une dimension publique importante. Si d'un côté un bien support essentiel de l'espace rural, le sol, relève principalement de la propriété privée (3), il est aussi le support de biens ayant une forte dimension collective : les paysages et les aménités de la campagne, la biodiversité et les biens environnementaux sont des biens collectifs. L'affirmation de la campagne cadre de vie, la montée en puissance de la campagne nature vont de pair avec l'importance croissante de ces biens publics, qui jouent un rôle de plus en plus important dans les dynamiques rurales. On peut parler d'une véritable « publicisation » des campagnes à ce propos.

Affirmer que la campagne est d'abord un cadre de vie, un paysage comme le fait l'opinion publique ou un patrimoine naturel collectif, global comme l'esquissent les politiques environnementales, c'est poser une inversion des priorités dans l'aménagement de ce qui n'est pas la ville, c'est considérer le travail de la terre comme un élément qui n'a pas toute légitimité à bousculer l'organisation des espaces, c'est affirmer que le regard prime sur la production, que le droit de consommer ce spectacle existe et que cette mise en scène fait partie des valeurs qui nous réunissent. Une sorte de droit de regard se fait jour. Comment les acteurs ruraux et les institutions publiques vont-ils gérer ce droit de regard que l'ensemble de la société entend de plus en plus porter sur l'espace rural ?

En termes d'organisation territoriale, la confrontation entre ces différents usages et conceptions de la campagne est susceptible de déboucher sur des configurations contrastées, entre segmentation et intégration territoriale, entre une logique de spécialisa-

(2) Elle montre bien comment élus locaux, agriculteurs, experts, environnementalistes... ont aujourd'hui à se confronter pour assurer la gestion d'objets de nature.

(3) Pour l'essentiel celle des familles agricoles et des forestiers.

CRIER AU LOUP

constante de la nature humaine

Le loup revient dans des Alpes attractives, parce que reconquises tant par le tourisme que l'élevage et l'introduction de gibier. Moutons et mouflons étant proie facile, ce retour est en lien avec une gestion agricole et cynégétique visant à une « nature fréquentable ». Le loup ébranle l'alliance entre inventeurs de la montagne, mais la cohabitation semble inévitable car l'éradication malaisée. D'aucuns voient là motif à fournir des moyens de dissuasion qui soient aussi l'occasion de revaloriser le pastoralisme. Démarré à coups de subventions, ce projet reste discuté. Problèmes pratiques, conflits d'intérêts ne sont pas seuls en cause : le loup catalyse des débats sociétaux.

Il revient parce qu'il y a de grands troupeaux difficiles à garder : les éleveurs s'adaptent à la PAC en économisant, par maximisation des effectifs et réduction des charges. Dans ce contexte, on fait jouer au patou, chien de protection subventionné pour la circonstance, un rôle « écologiquement correct », au risque de contresens, car il n'est pas employé aux mêmes conditions que naguère. Les aides posent aux éleveurs la question de l'appropriation de leur devenir, car ils redoutent d'être subordonnés à un cahier des charges.

Le besoin de participation explique les réactions des partisans du loup : ils incriminent les lobbies agricole ou cynégétique, au nom de la communauté de patrimoine. Enjeu de citoyenneté que ce débat : un territoire ne vit pas que de la pratique des résidents, mais aussi des représentations « extérieures ». Que le loup reste virtuel pour les touristes montre sa fonction emblématique. C'est un indicateur de la difficulté de dialogue entre acteurs sociaux souffrant de l'atomisation ou de la confusion des rôles.

Le traitement des dégâts est révélateur : ceux que le loup occasionne restent économiquement inférieurs à ceux des chiens errants qui posent des problèmes de responsabilité civile. Acceptant de payer en cas de « suspicion loup », l'Etat déplace les problèmes plus qu'il ne les désamorce ; mais, au-delà des calculs tactiques, c'est le bouleversement des normes qu'il doit gérer : aucune indemnité ne compense le désarroi de qui « élève à perte » et se voit en position d'assisté. La divagation du chien reste inavouable mais intégrable puisque, par définition, « accidentelle » ; le loup est incontrôlable, par son éthologie et parce qu'il engendre un malaise identitaire (1).

Cause ou prétexte, le loup renvoie aux fondements symboliques de l'ordre social. Domestiquer, c'est élever pour tuer, violence que subliment des rites compensatoires ; la folie des animaux de compagnie a pour pendant l'anonymisation du bétail, mais aussi la réhabilitation du sauvagerie (2). Plus fondamentalement, est en cause l'hominisation : un singe évolué se fait prédateur, voilà qui explique que l'ancêtre du chien figure notre part « régressive ».

Ce rôle de repoussoir est-il fonctionnel ? Il ne se résume pas à la défense d'intérêts catégoriels. Faire du loup notre mauvaise conscience est cependant stimulant. Des études sur les dégâts « chiens » ou le sous-équipement des estives sont enfin publiées. On recherche des médiations acceptables : du constat de dégâts à la régulation des meutes. La question est moins le loup que ce qu'il révèle de nos dysfonctionnements ; qu'il ait survécu dans une Europe très différente du Grand Nord nous invite à réfléchir derechef sur le développement « durable ».

Jacques Godet (ISARA Lyon)

(1) S. Bobbé, « Le cas du chien errant, une liminalité dérangeante », *Ruralia* 5, 1999, p. 119-133.

(2) C. Deverre, « Le loup – le retour – et l'agneau – le départ ? », *Courrier de l'Environnement* 36, 1999, p. 67-68.



tion fonctionnelle, fondée sur des zonages de l'espace selon ses usages, et une gestion intégrée dans laquelle on cherche à faire prendre en compte les problèmes sur l'ensemble de l'espace rural et par les différents acteurs.

Vers des politiques intégrées et concertées ?

Politiques agricoles, politiques d'aménagement du territoire et politiques environnementales ont suivi jusqu'à maintenant des voies parallèles. La mise en œuvre récente de quelques dispositifs publics semble esquisser une volonté d'interpénétration entre elles, de prise en compte de leurs objectifs différents dans un même cadre. Ainsi, des « Pays » sont mis en place aujourd'hui dans le cadre d'une loi qui fait du développement durable un principe essentiel de l'aménagement du territoire (4). Dans la pratique, il ne semble pas toutefois que cet objectif se traduise encore vraiment dans la mise en œuvre des Pays sur le terrain. Il en va de même pour un dispositif emblématique de la politique agricole : la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), conçus pour développer la multifonctionnalité de l'agriculture et sa meilleure prise en compte du territoire, n'a guère fait l'objet de concertation avec les collectivités locales, qui à travers l'intercommunalité et les Pays sont pourtant engagées dans la définition de projets pour leurs territoires. Le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux, adopté en 2001 en application de la loi Voynet, tente bien de prendre en compte ensemble politiques de nature et développement agricole, mais les deux sont plus souvent juxtaposés qu'associés et, par ailleurs, le schéma accorde peu d'importance aux autres activités de l'espace rural, sous-estimant en particulier l'importance et les forces de la campagne cadre de vie.

Face à l'enjeu majeur que représente la production croissante de biens publics dans l'espace rural, qui demeure un espace de production privé, une plus grande cohérence de l'action publique dans les campagnes nécessite de penser ensemble et de mieux articuler politiques de développement rural, d'aménagement du territoire et de la nature. Une organisation plus intégrée de l'action publique dans les espaces naturels et ruraux ne résoudra pas, loin de là, toutes les difficultés liées à l'hétérogénéité des objets traités, aux découpages pertinents différents pour les gérer. Elle permettrait malgré tout de rendre plus explicites les choix majeurs et les priorités de la société vis-à-vis des espaces ruraux (5).

Philippe Perrier-Cornet et Bertrand Hervieu

(4) LOADTT 1999, dite loi Voynet.

(5) Cet article reprend les analyses développées par le groupe de prospective de la Datar « Espaces naturels et ruraux. », dans deux ouvrages collectifs publiés sous la direction de **Philippe Perrier-Cornet** (directeur scientifique du groupe) : *Repenser les campagnes*, Éd. de l'Aube, bibliothèque des territoires, 2^e trim. 2002, 279 p. ; *À qui appartient l'espace rural ?*, Éd. de l'Aube, bibliothèque des territoires, août 2002, 141 p.

LES RACINES RURALES DES FRANÇAIS, *Dialogue avec*

Paul Houée, sociologue, ancien maire de St-Gilles-du-Mené (22), artisan depuis quarante ans du développement des pays ruraux, il est possible, quoique difficiles d'affirmer une ruralité choisie, tout en se démarquant d'un ruralisme passéiste.

Paul Houée : Toile de fond de notre regard sur l'empreinte rurale de la société française : le changement sans précédent qui affecte nos sociétés dans leur ensemble, changement technologique, culturel, civilisationnel... Nous sommes dans une ère nouvelle avec une vision assez nette du monde que nous quittons, et beaucoup d'interrogations sur l'avenir. C'est dans ce contexte, et non pas comme d'une réalité qui échapperait au changement global, que l'on peut parler de la ruralité.

Dans ce monde que nous quittons, le rural, en dépit de ses évolutions profondes (1), avait une place assez déterminée, distincte et souvent séparée de l'univers urbain, qui pourtant se nourrissait d'un modèle rural : à partir des années 1930, au moins deux générations de nouveaux citadins ont vécu sur une référence paysanne, qui en quelque sorte les avait programmés. Beaucoup de politiques locaux et nationaux, beaucoup de responsables de l'agriculture et du monde rural ont encouragé ou validé ce clivage villes-campagnes, en dépit du consensus qui a régné quant à la modernisation de la société française. La ville paraissait menaçante, il fallait sauvegarder l'équilibre socio-politique des campagnes en maintenant le maximum de

paysans. Ce pacte a été rompu par Pisani et Debatisse (2) : on a alors, à partir de 1965, modernisé les campagnes en les intégrant dans la société industrielle (3). Dans les terres de l'Ouest, le retournement des prairies reflète celui des mentalités. Et ces changements se poursuivront... sans être forcément perçus et compris par ceux qui ont vécu l'exode rural et qui véhiculent une représentation de la campagne demeurée immobile et gentille.

Cette attitude a contribué à l'idéalisation des campagnes qui accompagne le « retour à la valeur nature » d'une génération de citadins, qui pour le coup ne connaît rien des réalités de la vie de tous les jours en rural. C'est là que réside la pente d'un ruralisme contre-productif, qui renoue avec le ruralisme archaïque.

Un phénomène identitaire

E & H : *Peut-on considérer qu'un certain nombre de valeurs reliées aux racines rurales comptent dans la société française ?*

P. H. : Oui. En premier lieu un phénomène de référence identitaire, un peu exalté, et qui s'apparente au succès actuel de la généalogie : on aime se dire « d'ici », de tel village. « Toutes mes tombes sont là », résumait un parisien sans aucun autre lien avec cette commune bretonne où il aime revenir.

En second lieu, c'est en partie lié, l'attachement à la terre, par exemple à une parcelle de terrain, demeure très fort, d'autant plus fort que la mondialisation bouscule les appartenances nationales et

(1) Lire supra la contribution de B. Hervieu et Ph. Perrier-Cornet.

(2) Respectivement ministre de l'Agriculture et président de la FNSEA dans les années 1960.

(3) Cf. le slogan du Centre National des Jeunes Agriculteurs d'alors : « nous serons une catégorie non pas à part, mais à part entière ». Aujourd'hui, c'est de la grande distribution et non de l'industrie agro-alimentaire que l'agriculture est devenue dépendante.

ENTRE CHIMÈRES ET FONDEMENTS

Paul Houée

sociales. On peut percevoir des réminiscences de l'époque où le paysan « pesait son poids de terres ». Le sens des animaux, en partie dégradé et déformé, procède de la même logique, ainsi que l'attraction que l'on affiche pour une alimentation « paysanne » dans ses produits et ses recettes : si l'on ne peut être soi-même un peu producteur, on tient beaucoup au « fermier » auprès de qui on achète saucisson ou fromages ; et on cuisine « tradition »...

On devrait mentionner aussi, dans ces valeurs de comportements, le « mal de la pierre », cette propension à investir, et à s'investir, dans la rénovation ou la construction d'une maison, à la campagne de préférence, ou encore de la chapelle – pas forcément belle mais toujours symbolique – d'un hameau. Le petit patrioisme rural n'est plus en péril...

E & H : Certaines caractéristiques du vécu rural sur le plan des relations sociales sont-elles perceptibles aujourd'hui ? Peuvent-elles, le cas échéant être utiles à la collectivité ?

P. H. : La civilisation rurale se caractérisait par l'attachement à la famille élargie et par l'appartenance très marquée, avec ses droits et ses devoirs, à un village, tout ceci dans une relative coupure vis-à-vis de l'« étranger » qui pouvait commencer à cinq kilomètres. Que faire aujourd'hui de cette civilisation, au-delà du folklore ou des arguments commerciaux, le mot « village » étant par exemple très à la mode dans l'immobilier et bien d'autres secteurs ?

D'autant plus que la ville n'a pas tenu toutes ses promesses, on peut s'interroger sur ce qui pourrait être inventé, de façon très souple, comme fertilisation

croisée entre l'urbain, avec les ouvertures qu'il permet, et un rural dans lequel existe encore, le plus souvent, une société de la proximité, avec des convivialités relativement spontanées. Car plus on aura d'Internet, plus on voudra de proximité, de contacts de visage à visage. L'homme moderne a besoin de télévision, de raccordement à des événements forts, sportifs ou autres, de manifestations de foule. Mais il a aussi besoin de la fête à dimension locale, du repas qui n'en finit pas... Le regain d'intérêt pour la « fête des classes » dans les villages est significatif : de très loin, on vient y prendre part.

Le rural a là des atouts à jouer, sous réserve que des moyens soient pris pour l'intégration de tous ceux qui viennent y habiter : ceux qui quittent la ville dans une logique de survie économique et sociale (4), et pas seulement les classes aisées qui deviennent aujourd'hui dominantes en milieu rural.

L'enjeu n'est pas négligeable : reconstituer des sociétés dans lesquelles chacun peut se percevoir comme acteur, s'inscrivant dans une mémoire vivante et prospective.

Propos recueillis par
Stéphane Bernary,
Economie & Humanisme

(4) Cf. les dialogues européens animés par la Mutualité Sociale Agricole sur la lutte contre la pauvreté en rural.

LES FRANÇAIS ET L'ESPACE RURAL

Perceptions communes et pratiques différenciées

par **Philippe Perrier-Cornet** *

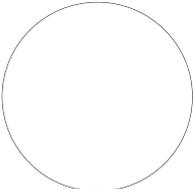
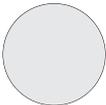
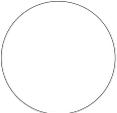
Les résultats présentés ici sont issus d'une enquête sur les Français et l'espace rural, conçue par des chercheurs de l'Inra et réalisée par le Credoc en 2001 (1). Deux mille entretiens ont été menés en face à face auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte française, urbaine et rurale.

Quatre Français sur dix en rural ?

La conception qu'ont les Français de l'espace rural est assez extensive : 42 % d'entre eux déclarent y habiter et seulement 58 % en ville. La plupart des périurbains considèrent qu'ils résident à la campagne (85 %). Ceux qui résident dans les petites villes de l'espace à dominante rurale déclarent aussi massivement vivre à la campagne (83 %). La taille de la commune et le type de logement apparaissent prépondérants dans la détermination de son appartenance ou non à l'espace rural.

* *Directeur de Recherche INRA, UMR INRA-ENESAD Dijon.*

(1) « Les Français et l'espace rural » Credoc (enquête sur les conditions de vie et aspirations des français), juillet 2001, 141 p., éd. R. Bigot et G. Hatchuel. Un traitement complémentaire de l'enquête a été effectué par l'équipe de recherche de l'Inra-Enesad avec l'appui de T. Bonnaud. Une première synthèse de l'étude est publiée dans l'ouvrage « Repenser les campagnes », P. Perrier-Cornet (dir), Éd. de l'Aube, 2^e tr. 2002.

<i>Espace vécu - espace savant : des écarts sensibles</i>	Considère habiter dans une zone urbaine	Considère habiter dans une zone rurale
Habite dans une commune classée dans l'espace à dominante urbaine	 55 %	 20 %
Habite dans une commune classée dans l'espace à dominante rurale	 3 %	 22 %

Nota : Les cercles de ce graphisme font avant tout ressortir combien de citoyens se situent comme ruraux.



Le rural un paysage naturel préservé

« Si l'on vous demande de parler de l'espace rural, quels sont les premiers mots qui vous viennent à l'esprit ? » Trois points forts ressortent des réponses :

L'espace rural est perçu de façon positive et très idéalisée, particulièrement par les périurbains. Calme, pureté, nature, liberté, dépaysement représentent le tiers des premières citations. 13 % des enquêtés (et seulement 9 % des périurbains) affichent des jugements spontanés négatifs (désertification, isolement, pollution, vache folle...).

Aujourd'hui aux yeux des français, l'espace rural se définit plus par le cadre qu'il offre que par ce qu'on y fait. Il est principalement décrit comme un paysage et un cadre de vie,

Les Français n'associent plus d'abord l'espace rural à l'agriculture. À peine 10% des premières réponses s'y réfèrent.

Les choix de vivre à la campagne

27 % des urbains disent avoir l'intention d'aller habiter dans une petite commune en milieu rural dans les prochaines années. Il s'agit principalement de jeunes couples ayant des enfants, aux revenus moyens. A l'inverse, seulement 8 % des ruraux déclarent avoir l'intention d'aller habiter en ville dans les prochaines années. Ce sont pour l'essentiel des jeunes : 30 % des adultes ruraux de moins de 25 ans veulent aller vivre en ville, alors que dans toutes les autres classes d'âge ils ne sont que 5 % dans ce cas. Les jeunes étudiants diplômés sont par ailleurs ceux qui expriment le plus de jugements négatifs sur l'espace rural.

Ces résultats, qui ne sont que des déclarations d'intention, ne sont pas novateurs : ils vont globalement dans le même sens que les observations faites sur les mobilités résidentielles entre villes et campagnes depuis une vingtaine d'années (2). L'attraction actuelle des français à l'égard de la campagne tient essentiellement au cadre de vie et à l'environnement qu'elle propose. 60 % de ceux qui envisagent de quitter prochainement la ville pour rejoindre l'espace rural mettent en avant le fait que l'environnement et le cadre de vie (pour eux ou pour l'éducation de leurs enfants) y sont meilleurs. D'autres arguments, comme la possibilité d'accéder à la propriété, le choix de vie pour la retraite, le faible prix des locations sont beaucoup moins cités (7 à 9 % pour chacun d'eux). Les raisons familiales (« pour la famille, les amis ») ou professionnelles (« pour le travail ») sont quasiment absentes aujourd'hui (respectivement 4 et 2 % des citations). Le fait d'être originaire du milieu rural est également peu mis en avant.

Ces réponses diffèrent sensiblement de celles des enquêtés qui se sont installés à la campagne depuis une vingtaine d'années. Une question similaire (« Pour quelle raison vous êtes vous instal-

(2) Voir entre autres dans le n° spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine* de 1996 (1996-2) consacré aux espaces ruraux les articles de F. Goffette Nagot, C. Détang-Dessendre et P. Perrier-Cornet.

lés à la campagne ? ») leur a été posée. Ceux qui ont migré vers le rural dans les années précédentes mettent aussi en avant l'environnement et le cadre de vie mais d'une façon nettement moins massive que les candidats potentiels actuels à la migration. En revanche, les raisons familiales et professionnelles, le fait d'être originaire du milieu rural sont beaucoup plus cités.

Ceux qui sont mobiles et les autres

Quelle que soit la catégorie d'espace dans laquelle ils vivent – urbain ou rural –, les enquêtés qui n'ont pas fait de mobilité résidentielle se distinguent des « mobiles » et ces derniers ont à leur tour bien des points communs entre eux, qu'ils habitent aujourd'hui en ville ou à la campagne. Les niveaux de revenus et de diplômes discriminent fortement les uns et les autres. Ainsi, alors que seulement 13 % des « néo urbains » (anciens ruraux qui habitent depuis moins de 5 ans en milieu urbain) et 16 % des « néo ruraux » (anciens urbains qui habitent depuis moins de 5 ans en milieu rural) sont sans diplôme (ou au plus de niveau CEP), 38 % des « ruraux de souche » (qui habitent depuis plus de 20 ans dans le rural) et 27 % des « urbains de souche » (idem) sont dans ce cas. A l'inverse, respectivement 30 et 27 % des néo urbains et néo ruraux sont diplômés du supérieur contre 11 % des ruraux de souche.

La population des urbains de souche est en fait composée de deux

<i>Migrants et enracinés : des profils sociaux contrastés</i>	Part des :			
	N (% col.)	non diplômés (max. CEP)	diplômés du supérieur	retraités
Néo-urbains* <i>habite depuis -de 5 ans en ville</i>	7,2	13 %	30	3
Urbains moyens <i>5 à 20 ans</i>	14,1	18	25	8
Urbains de souche <i>depuis +de 20 ans en ville</i>	36,5	27	23	29
Néo-ruraux <i>depuis -de 5 ans dans le rural</i>	6,6	16	27	11
Ruraux moyens <i>5 à 20 ans</i>	12,6	19	16	16
Ruraux de souche <i>depuis +de 20 ans dans le rural</i>	23,1	38	11	35
TOTAL	100	25	21	23

* Dans ce tableau, les enquêtés sont classés selon leur espace vécu et non leur espace de classification : les néo-ruraux sont ceux qui considèrent qu'ils vivent aujourd'hui dans une zone rurale, quelle que soit par ailleurs la classification de leur commune de résidence dans une nomenclature spatiale.



sous-ensembles quasi opposés : d'une part, et ce sont les plus nombreux, des populations défavorisées à faible revenu (retraités, ouvriers, travailleurs peu ou pas qualifiés...), d'autre part, des cadres supérieurs sur diplômés. Les ruraux de souche sont aussi majoritairement des retraités à faible revenus, des ouvriers peu ou pas qualifiés, des personnes sans diplômes ; mais il s'agit aussi d'agriculteurs et d'indépendants qui ne présentent pas tous des caractéristiques aussi nettes de populations défavorisées/

Cette différenciation sociale entre ceux qui sont acteurs des mobilités entre villes et campagnes et ceux qui ne le sont pas se retrouve lorsque l'on analyse la population qui fréquente les zones rurales.

Une fréquentation socialement différenciée

La moitié des français se rend au moins une fois par an à la campagne. Un tiers y effectue même plusieurs séjours. Ce « tourisme vert » est porté principalement par des urbains. Mais 40 % des ruraux ont également effectué au moins un séjour à la campagne dans l'année en dehors de leur domicile habituel.

Le séjour à la campagne est surtout un hébergement en maison individuelle (2/3 des séjours), et le plus souvent non marchand (résidence secondaire, logement dans la famille ou chez des

<i>Quels urbains * fréquentent la campagne ?</i>	N (% col.)	Part des :			
		non diplômés (max. CEP)	diplômés du supérieur	cadres supérieurs	prop. de résidence secondaire
Usagers réguliers <i>+ de 5 séjours par an</i>	18,5	10 %	42	17	23
Usagers occasionnels <i>1 à 4 séjours/an</i>	36,8	13	32	12	11
Ne vont jamais à la campagne	44,7	35	13	6	4
TOTAL population urbaine*	100	22	25	10	10

* ensemble des personnes qui déclarent vivre en zone urbaine et qui résident effectivement dans une commune classée dans l'espace à dominante urbaine dans la nomenclature INSEE (1 100 individus de l'enquête).

amis) : seulement 22 % des personnes ayant effectué, l'an dernier, un séjour à la campagne ont eu recours à un hébergement marchand.

Si l'on ne s'intéresse qu'aux urbains, trois groupes sociaux peuvent être distingués du point de vue de la fréquentation de l'espace rural :

- Ceux qui y séjournent régulièrement (au moins cinq séjours par an) : ils représentent 18 % de la population adulte urbaine. Les surdiplômés (42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur), les cadres supérieurs et professions intermédiaires, les habitants des centres villes des grandes agglomérations, les personnes en activité sont sur-représentés dans cette catégorie. Un quart d'entre eux possède une résidence secondaire à la campagne.

- Ceux qui y séjournent occasionnellement : ils sont deux fois plus nombreux que les précédents. Diplômés du supérieur, professions intermédiaires, couples avec enfants y sont sur-représentés. Le profil « cadre supérieur résidant dans le centre ville d'une grande agglomération » y est moins représenté que dans le cas précédent. Peu d'entre eux ont une résidence secondaire.

- Ceux qui ne vont jamais à la campagne : c'est le groupe le plus nombreux (45 % des urbains). Ils sont plutôt âgés (30 % ont plus de 60 ans), les ouvriers et employés, les ménages à faible revenu, les non diplômés, y sont sur-représentés. Ce sont des urbains de souche, les deux tiers d'entre eux ont passé les dix premières années de leur vie en ville.

* * *

Les Français dans leur grande majorité entretiennent aujourd'hui un rapport affectif fort avec l'espace rural. Paré de tout un ensemble d'images positives, celui-ci est idéalisé par la plupart d'entre eux et il en attire un grand nombre, en premier lieu en tant que cadre de vie. Si l'on en croit les intentions des enquêtés, l'affirmation de la campagne résidentielle, cadre de vie, à l'œuvre en France depuis une vingtaine d'années, ne devrait pas se démentir dans les prochaines années.

Cette idée de « vivre à la fois la ville et la campagne » fonctionne bien comme modèle. Elle n'en renvoie pas moins à des pratiques de la campagne socialement différenciées. Les mobiles, ceux qui peuvent effectivement vivre à la fois la ville et la campagne, demeurent toutefois une minorité et celle-ci est –socialement, professionnellement, culturellement– en moyenne largement mieux lotie que la masse des ruraux de souche et des urbains scotchés en ville ou dans sa banlieue depuis leur enfance.

Le discours contemporain du rural est positif et séduisant, il ne doit pas masquer les inégalités liées à la mobilité dont il est aussi un révélateur.

Philippe Perrier-Cornet

LES JEUNES RURAUX N'EXISTENT PAS...

*par Nathalie Lauriac **

Valeurs, centres d'intérêt, représentations tendent à rapprocher jeunes ruraux et jeunes urbains. Et pourtant...

Les jeunes qui vivent en milieu rural nient toutes spécificités qui les différencieraient des jeunes résidant en milieu urbain, tout en insistant sur leur attachement à leur espace de vie. Pour paraphraser une assertion célèbre, les jeunes ruraux n'existent pas.

Des processus d'exclusion au cœur des territoires

Les caractéristiques des territoires ruraux continuent cependant à influencer sur les projets des jeunes en milieu rural, à peser sur leurs trajectoires de vie. L'absence de « quartiers d'exil » à la campagne laisse croire à une relative absence des problématiques sociales. Le caractère diffus des phénomènes de pauvreté, la prégnance des analyses confondant ségrégations spatiales et sociales, la concentration des acteurs et des centres de décisions dans les villes-centre, comme les visages idylliques encore conférés à une campagne « refuge » et solidaire tendent à gommer toute aspérité des espaces ruraux ou à présenter les problématiques sociales qui s'y vivent comme de simples importations de phénomènes urbains. Or les processus d'exclusion trouvent bien leur origine au cœur des territoires ruraux, même si des facteurs structurels, liés aux évolutions d'ensemble des sociétés, viennent conforter ces dynamiques ou contrer des évolutions plus positives.

Mobilité sous contrainte, offre de formation rare et peu diversifiée, offre d'emplois limitée et(ou) très spécialisée, éventail resserré des repères professionnels, éloignement des structures d'accompagnement, difficultés d'accès aux dispositifs d'insertion... autant de facteurs liés au maillage du territoire et à la qualité de son développement économique qui freinent l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural. L'accès aux équipements et aux services est fortement contraint par une insuffisance récurrente des transports en commun. La difficile circulation de l'information par d'autres voies que des supports (bulletin municipal, presse régionale) peu appropriés aux pratiques de cette classe d'âge restreint encore ces possibilités d'accès. Plus globalement, la taille des territoires, le faible nombre de personnes concernées et les moyens matériels et humains des communes ne permettent pas de garantir une égalité d'accès aux prestations et aux services.

** Chargée d'études à
Economie & Humanisme*

Politiques « enfance jeunesse » OÙ SONT LES FREINS ?

Alors que les villes grandes ou moyennes de Saône-et-Loire ont développé des politiques « enfance-jeunesse » en s'appuyant sur les dispositifs existants (1), pourquoi les communes rurales peinent-elles à s'engager dans cette démarche ?

Des obstacles matériels

■ Les communes rurales ont souvent peu d'agents administratifs capables de relayer l'information auprès des élus. Elles sont, pour la plupart, dépourvues de personnel pour la mise en place et la gestion de projets d'animation. Des projets ne peuvent donc émerger et se pérenniser qu'en s'appuyant sur des initiatives locales, associatives et bénévoles. L'éparpillement géographique, enfin, complique souvent les choses. Il apparaît cependant que, pour d'autres projets tout aussi complexes, les élus savent trouver les interlocuteurs et surmonter les difficultés.

■ « Les communes rurales, dit-on, sont dépourvues de moyens financiers et n'ont aucune marge de manœuvre ». Il est vrai qu'elles ont souvent un potentiel fiscal sensiblement inférieur à celui des communes urbaines, mais la participation réelle des communes pour les Contrats Éducatifs Locaux ou les Contrats Temps Libre est minime au regard de l'apport des autres partenaires. De ce point de vue, les comparaisons sont instructives. En 1997, par exemple, une communauté de communes a investi 560 000 F sur ses fonds propres, sur un total de 1 373 750 F pour l'implantation, dans chacun des sept villages, d'un terrain multi-sports en kit. Cet investissement n'a été précédé d'aucune étude de besoin, mais n'a donné lieu à aucune hésitation sur son bien-fondé (2). L'argument financier ne serait donc pas le fond du problème.

Des résistances culturelles et politiques

■ Culturellement, la légitimité de l'intervention de la collectivité dans les affaires

scolaires est une évidence. Il n'en va pas de même pour le temps libre, souvent considéré comme du ressort de la famille ou d'initiatives privées. De plus, les clichés sur les enfants ruraux « privilégiés », parce que vivant dans un environnement naturel protégé et suffisant à leur épanouissement, ont la vie dure. Les besoins d'une politique enfance-jeunesse seraient donc artificiels, puisqu'ils n'existaient pas pour les générations précédentes. Ajoutons les représentations culpabilisantes pour les femmes qui « laissent » leurs enfants à l'extérieur et l'idée que la socialisation des enfants se ferait spontanément, que la délinquance n'existerait pas en milieu rural, et que les mesures de prévention seraient inutiles.

■ Du point de vue politique, le raisonnement est encore très souvent aux dimensions du village, d'où la difficulté à élaborer des projets plus globaux qui ne peuvent se concevoir qu'à l'échelle intercommunale et nécessitent de la coordination. Pour les CEL et CTL, les références à des réalisations intercommunales sont trop peu connues pour faire tâche d'huile. La démarche de co-gestion de projet exige un bouleversement des comportements des décideurs locaux, habitués pour certains à un pouvoir sans partage ; elle exige la reconnaissance d'autres partenaires, la négociation, le consensus. Il s'agit là d'un processus qui bouleverse les manières de faire et de penser ; certains peuvent redouter d'enclencher des dynamiques qui risqueraient de leur échapper.

Annie Wenner
*Fédération départementale
des Foyers ruraux (71)*

(1) L'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ont mis en place en 1998 deux dispositifs très proches : les Contrats Éducatifs Locaux (CEL) pour l'État et les Contrats Temps Libres (CTL) pour la CNAF.

(2) Le public utilisateur est approximativement le même que celui des CEL et CTL.



La pauvreté de l'offre culturelle et de loisirs en direction des plus de 16 ans, par ailleurs, interpelle particulièrement une intercommunalité encore insuffisamment investie auprès de ces populations ainsi privées d'espaces de rencontres et de projets collectifs. La localisation des territoires vis-à-vis des centres urbains constitue également un facteur de différenciation entre espaces ruraux. Plusieurs interventions et entretiens ont montré qu'un territoire situé dans la zone d'attraction d'un pôle urbain voit s'affaiblir l'ancrage local des populations, leur investissement dans les relations sociales comme dans le développement de ce territoire. Les réseaux de sociabilités, relativement denses en milieu rural, apparaissent dans ces zones périurbaines plus distendus, générant des situations d'isolement des plus jeunes comme des adultes.

Difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, isolement, pauvreté de l'offre socioculturelle, éclatement des populations sur les territoires et faiblesse des espaces de rencontre, les situations des jeunes en milieu rural se durcissent. Au-delà de la prégnance des discours sur la sécurité et de la réalité d'une insécurité sociale ambiante (peur du chômage, etc.), il semble que l'on assiste à une augmentation des actes de délinquances et d'incivilités en milieu rural (1). Ces phénomènes montrent des signes réels de malaise des jeunes vivant en milieu rural et ne peuvent être analysés comme une simple importation de problèmes urbains.

Des problèmes des jeunes à « un problème jeune »

« On est mal vu », « les gens se plaignent toujours de nous », « personne ne veut nous voir »... au-delà des conditions d'intégration sociale et économique c'est le regard porté sur les jeunes qui est en cause. Leur souffrance face au désintérêt, à la méfiance voire à la peur des adultes a été maintes fois soulignée par les acteurs locaux qui interviennent auprès des jeunes en milieu rural. La translation qui s'opère entre le constat des problèmes réels rencontrés par les jeunes et la construction sociale d'« un problème jeune » n'est pas spécifique au milieu rural mais semble parfois exacerbée dans ces espaces. Doubtes et peurs face aux transformations profondes qui bouleversent le monde rural, projections des tensions de l'urbain sur l'espace rural, ruptures générationnelles entre des populations jeunes et des élus souvent âgés... les conditions d'un dialogue avec les jeunes apparaissent difficiles à réunir. Les jeunes, là encore, sont révélateurs d'évolutions sociales redoutées, de changements inconnus, stigmatisés sans égard pour les potentiels dont ils sont porteurs. Si les « jeunes ruraux » n'existent pas, les jeunes en milieu rural ont aussi du mal à exister... (2)

Nathalie Lauriac

(1) Consommation de drogues dures, vols, violences en direction des institutions publiques, agressions verbales ou physiques apparaissent de plus en plus dans l'environnement immédiat des petites communes rurales.

(2) Cet article est en partie le fruit d'un travail réalisé dans le cadre de l'observatoire des jeunes de Bourg-en-Bresse qui a réuni une pluralité d'acteurs intervenant auprès des jeunes en milieu rural.

POLITIQUES DE RÉGULATION DE L'ÉTAT : *Quelle place pour les espaces ruraux ?*

*Par Francis Aubert, Sylvie Charlot, Carl Gagné **

*Décentralisation, équité territoriale,
efficacité, coopération...
L'État se révèle indispensable
pour réguler la concurrence territoriale.*

Il n'existe pas à proprement parler de politique de « développement rural », constituée autour d'un objet socialement reconnu, avec une formulation relativement univoque des problèmes à traiter, une théorie d'action assez explicite et assez solide pour sous-tendre l'intervention publique. Le « rural », en tant que catégorie spatiale (1), regroupe un ensemble de résidents et de producteurs concernés par la plupart des interventions publiques à objectifs généraux. De ce point de vue, le « rural » est même le destinataire quasi-exclusif des politiques qui pointent des objets attachés par définition aux espaces de faible densité et peu artificialisés, comme les terres à usage agricole ou forestier, les biens de nature ou les paysages agrestes. Mais le « rural » est aussi un sous-ensemble social qui bénéficie de sollicitudes politiques particulières, même si leur traduction ne semble faire ni unité ni cohérence. Les mesures de désenclavement des sites les plus éloignés, d'amplification des mouvements de décentralisation, d'établissement de production manufacturière, de maintien d'un réseau d'équipements et de services publics continu constituent autant d'actes volontaristes de la communauté nationale en faveur de ses diverses composantes spatiales. Ils correspondent à des registres divers qui tournent cependant autour des questions liées à l'inégale répartition des hommes et des activités dans l'espace. C'est sous cette perspective de l'aménagement du territoire que nous interrogeons les fondements économiques et les modes d'intervention de l'État en faveur des zones rurales françaises.

Un dilemme : efficacité – équité territoriale ?

L'aide aux espaces ruraux est souvent considérée comme le résultat d'un arbitrage entre efficacité et équité (2). La concentration spatiale des activités et des populations est en effet supposée économiquement efficace en raison des avantages qu'elle procure (3). Le regroupement des entreprises permet une plus grande disponibilité de facteurs de production spécialisés et des débouchés plus étendus ; il favorise la circulation de l'information, l'apparition comme la diffusion de l'innovation et, finale-

* UMR
INRA-ENESAD
en Économie et
Sociologie rurales,
DIJON.

Les auteurs
remercient
B. Schmitt pour
ses remarques
et apports à
la rédaction de
ce texte.

(1) Voir l'article de cadrage de M. Hilal & V. Piguet dans ce numéro.

(2) Comme en témoignent les principes énoncés dans les articles 1 et 2 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, du 25 juin 1999 (dite loi Voynet), dans laquelle il est suggéré de renforcer l'efficacité à travers le renforcement des pôles urbains de développement (article 2) et de soutenir dans le même temps les territoires en difficulté (article 1er).

(3) Voir le rapport du Conseil d'Analyse Economique sur l'Aménagement du territoire (2001).



ment, la croissance. L'intérêt des ménages à se rapprocher des grands centres tient à l'offre qu'ils y trouvent réunie en termes d'opportunités d'emplois et de variété de biens de consommation et de services. Toute intervention à l'encontre de ce mouvement irréversible ne pourrait, en conséquence, que nuire à l'efficacité économique.

La justification de l'aide aux zones rurales ne reposerait alors que sur des arguments d'équité. La société doit assurer l'égalité des chances et conforter le sort de ses membres les moins bien lotis (4) : dès lors que l'espace intervient comme facteur défavorable à l'équité, l'État doit compenser les « handicaps » qui en résultent. Pour ce qui concerne les conditions de vie des résidents des zones les plus décentrées, l'intervention publique doit couvrir les surcoûts résultant de la moindre accessibilité des biens et services ; de manière symétrique, les conditions de production doivent être corrigées des surcoûts liés à l'éloignement pour garantir un niveau minimum de performance économique aux activités qui y sont implantées. La dotation de solidarité rurale, la part affectée à la dotation de compensation dans la DGF, la tarification uniforme des services publics relèvent clairement de cette logique. Toutefois, ce principe de correction ne débouche sur une situation d'équité que si chaque agent est à même de mobiliser effectivement les ressources dont il dispose au vu d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés (5). Ainsi, la notion d'équité conduit à inscrire l'intervention de l'État en faveur des espaces ruraux dans son rôle fondamental de redistribution des ressources au sein de la société et l'engage à accompagner les territoires dans leurs orientations.

Nous souhaitons aller au-delà de cette opposition élémentaire entre efficacité et équité spatiale, en prenant appui sur les résultats de l'analyse économique. Tout d'abord, la concentration des entreprises peut améliorer la situation de tous les agents, y compris les ménages ruraux. En effet, l'agglomération des firmes permet la mise en œuvre d'économies d'échelle et se traduit par une diminution des coûts moyens de production, et donc des prix de vente des biens et services qui y sont produits. Cette baisse bénéficie à l'ensemble des agents : les gains sur les prix, comparativement à une situation de plus grande dispersion, peuvent compenser les coûts de transport supplémentaires que doivent supporter les ménages ruraux pour accéder aux biens. Les autorités centrales peuvent donc être amenées, dans un souci d'équité spatiale, à favoriser la concentration des activités économiques au sein des villes (6). Parallèlement, un nombre croissant de firmes en zone urbaine tend à accroître la demande des facteurs dont l'offre est fixe, comme le sol, ou quasi-fixe, comme le travail, augmentant les coûts de production et donc les prix de vente des biens. Les autorités centrales peuvent donc être amenées, du point de vue de l'efficacité économique, à favoriser la dispersion des activités, à partir d'un certain niveau d'agglomération (7).

(4) **J. Rawls**, *A Theory of Justice*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971.

(5) **A. Sen**, *Inequality Reexamined*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992.

(6) On est cependant conscient que l'on n'analyse ici que le point de vue du consommateur et que l'on occulte le fait que la concentration des firmes réduit les opportunités en termes d'emploi pour les chômeurs ruraux ; c'est l'une des dimensions de la décision publique.

(7) **S. Charlot, C. Gaigné**, 2002, Agglomération et politiques régionales de soutien de l'offre, *Revue d'Economie Politique*, n° 112 (1), pp. 47-63.

En mettant ainsi en évidence la possible compatibilité entre équité spatiale et efficacité économique, on souligne l'imbrication complexe des différents objectifs sociaux qui sont en jeu dans les politiques rurales.

Décentralisation : coopération ou exacerbation de la concurrence territoriale ?

D'un point de vue concret, les interventions de l'Etat exclusivement en faveur des zones rurales n'ont pas fait la preuve de leur capacité à répondre à leur objectif. Cet échec relatif tient à la fois à la faiblesse des fonds alloués spécifiquement à ce dessein et au manque de pertinence des leviers d'action utilisés (8). Dans le même temps, l'impact spatial des politiques non territorialisées est considérable. Les aides au revenu des agriculteurs en forment l'exemple le plus marquant, leur effet portant surtout sur une différenciation interne aux espaces ruraux, mais c'est aussi le cas de politiques générales, comme celle du logement et de l'accession à la propriété, qui jouent très directement sur le mode d'occupation de l'espace et particulièrement sur l'étalement urbain.

La tendance actuelle est au repli des formes anciennes d'intervention centralisée de l'Etat, au profit de l'action locale. Dans le mouvement général de transfert de compétences vers les collectivités locales, l'Etat fixe le cadre et harmonise les pratiques. Le registre de l'aménagement du territoire, excepté les grandes infrastructures, et du développement des zones rurales sont directement pris en charge par les collectivités territoriales. Une forte coopération entre les opérateurs locaux peut paraître nécessaire à la réussite de tels objectifs, spécialement dans les espaces ruraux, où la dispersion est grande et les moyens individuels limités. Cette coopération prend deux formes, distinctes par leur objet mais surtout par leur logique. D'une part, les communes sont fortement incitées à se regrouper afin d'atteindre une dimension spatiale optimale d'organisation de leur environnement économique. Les établissements publics de coopération intercommunale (aux statuts actualisés par la loi dite Chevènement) visent à accéder à l'échelle pertinente pour la mise en place et la gestion des équipements et services publics locaux dont les coûts incompressibles sont élevés : écoles, crèches, médiathèques, piscines, ... (9). D'autre part, la coopération est encouragée autour de la construction de projets de développement local, dans un cadre élargi où les communes s'impliquent de manière volontaire (programmes Leader, Pays et Agglomération, différents contrats locaux des conseils régionaux). Cette forme de coopération est justifiée économiquement par la meilleure information détenue par les acteurs

(8) On tente par exemple d'infléchir la localisation des entreprises à l'aide de subventions ponctuelles et assez symboliques, pesant de peu de poids face aux enjeux stratégiques des entreprises, tandis que l'on n'accompagne pas les dynamiques d'implantation résidentielle qui constituent pourtant le ressort principal de l'évolution de nombreuses communes rurales (les politiques européennes structurelles excluent par exemple le financement d'interventions dans le domaine de la santé ou de l'action sociale, ainsi que les aides directes au logement).

(9) Ce mode d'organisation et sa capacité d'action restent fortement attachés aux transferts publics, par l'intermédiaire des dotations de l'Etat (DGF et DGE), lesquelles jouent à la fois une fonction incitative pour favoriser les regroupements et une fonction redistributive en prenant en compte des critères d'équité.



locaux sur les réalités de leur territoire et les besoins des individus ; elle conduit à mobiliser les ressources locales possédant un potentiel marchand mais que le marché, à lui seul, ne permet pas d'exploiter.

L'augmentation des marges de manœuvre et des moyens d'action des collectivités locales produit une grande diversité de pratiques, à même de prendre en compte la variété des configurations territoriales et spécialement des rapports locaux entre la ville et la campagne. L'ensemble est orienté par les politiques des instances d'échelon supérieur et par la diffusion de formes relativement homogènes d'expertise publique. Toutefois, les initiatives locales peuvent également aboutir à des problèmes de cohérence sinon d'efficacité globale de l'action publique. Les territoires peuvent se lancer dans une concurrence soutenue pour attirer les capitaux et les travailleurs les plus qualifiés. La fiscalité locale et sa contrepartie, l'offre de biens publics locaux, font partie des leviers possibles qui peuvent conduire les collectivités locales à se concurrencer, en mettant en œuvre des stratégies de mimétisme ou de forte différenciation. La concurrence territoriale concerne également l'accès aux financements publics, dès lors que les procédures d'attribution des aides aux projets, telles qu'elles sont conduites par les régions, l'Etat et l'Union européenne, reposent sur la capacité des collectivités territoriales à concevoir et cofinancer ces projets. On peut alors s'attendre à un accroissement des disparités territoriales, ou tout au moins à un déplacement du rôle des facteurs de différenciation.

* * *

En abordant à la fois les fondements des politiques et leur mode d'action, nous avons mis en évidence trois principes dont la prise en compte nous semble essentielle dans les débats actuels :

- l'intervention en faveur des zones rurales n'est pas inévitablement inefficace, mais elle n'est pas non plus automatiquement équitable ;
- les politiques spécifiques à ces espaces ne sont pas nécessairement les meilleurs leviers pour réduire les inégalités territoriales relativement aux politiques sectorielles ;
- si la décentralisation et la coopération entre les acteurs locaux sont favorables au développement rural, leur efficacité demande une régulation active de la concurrence territoriale.

Cette contribution ne peut évidemment être considérée indépendamment des arbitrages décisifs pour régler la question de la prise en compte des espaces ruraux dans les politiques de régulation de l'État : les compromis sociaux concernés résultent de la place qu'occupent les disparités spatiales dans le champ général des inégalités sociales.

Francis Aubert, Sylvie Charlot, Carl Gagné

L'EUROPE A-T-ELLE UNE VRAIE POLITIQUE RURALE ?

par Jean-Claude Jauneau *

*L'Union européenne paraît osciller entre
« ruralisation » de la Politique Agricole Commune
et prise en compte du rural dans la politique de cohésion.*

Traditionnellement le rural est qualifié « en creux » : tout ce qui n'est pas urbain. C'est ainsi par exemple que la Charte européenne de l'espace rural du Conseil de l'Europe conclut sa définition du rural : « les parties agricoles et non agricoles d'un espace rural forment une entité distincte d'un espace urbain, qui se caractérise par une forte concentration d'habitants et des structures verticales et horizontales ». D'autres définitions mettent l'accent sur des spécificités d'ordre sociologique : la dominance de petites communautés de vie, l'existence de modes de vie et de systèmes de valeurs spécifiques liés notamment à des rapports spécifiques à l'espace, un mode de représentation particulier (importance des notables), une inter-connaissance plus affirmée dans la ligne des travaux de Mendras (1). Une autre approche privilégie les mécanismes économiques qui rendent compte de la dispersion dans l'espace des populations et des activités (2). Le rural est par ailleurs souvent assimilé au déclin, à la soumission aux centres économiques urbains... D'autres enfin remettent en question la pertinence d'une approche spécifique du rural et invitent à un réexamen des vieux clivages et de la recomposition des rapports ville-campagne (3).

Si on aborde maintenant la question sous l'angle des définitions statistiques, il n'y a pas homogénéité entre les différents pays en matière de définition du rural (4).

Une Europe rurale diverse

On peut tenter d'approcher la diversité rurale des pays européens (5) en retenant la définition de l'O.C.D.E. qui effectue un classement des « régions » – au niveau NUTS 3 (6) – en trois catégories : à dominante rurale, si plus de 50 % de la population habite dans des communautés rurales (à l'échelle de la commune) (7) ; semi-rurales, si 15 à 50 % de la population habite dans des communautés rurales ; à dominante urbaine, si le taux est inférieur à 15 %.

Selon cette définition, 10 % de la population européenne vit dans des zones à dominante rurale qui occupent près de 50 % des surfaces et 30 % dans des zones semi-rurales qui occupent

* Enseignant-chercheur à l'école d'ingénieurs ISARA Lyon

(1) *Les sociétés paysannes*, Gallimard, 1995.

(2) « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une définition statistique », **B. Schmitt, F. Goffette-Nagot**, *Economie Rurale* n° 257, Mi-juin 2000, pp. 42-55.

(3) Cf. *Problèmes politiques et sociaux* n° 842, La Documentation française, Juillet 2000 – sélection d'articles consacrés aux évolutions du monde rural par **P. Alphandery, P. Bitoun et Y. Dupont**.

(4) Cf. notamment les travaux de la SEGESA en contribution au Programme de Développement Rural de l'O.C.D.E en 1992.

(5) On parle ici de l'Europe de l'Ouest.

(6) En France, c'est le niveau du département.

(7) Le critère pris en compte est celui de la densité de population ; est définie comme rurale une collectivité de base dont la densité est inférieure à 150 habitants au km².



près de 40 % des surfaces, mais avec de fortes variations internes. On peut ainsi définir en Europe quatre grands types de profils de pays : les pays peu peuplés, où les zones rurales dominent très nettement, Suède, Finlande, Danemark ; les pays très urbanisés, donc caractérisés par la faible étendue des zones rurales, ce sont des pays d'Europe du Nord, Hollande, Belgique, Royaume Uni, Allemagne (ex RFA), et l'Italie (surtout du Nord) ; les pays à structure duale, avec d'un côté un centre urbain hypertrophié et de l'autre des zones rurales importantes en surface, Irlande, Grèce, Autriche, Portugal ; les pays caractérisés par l'importance des zones intermédiaires semi-rurales, comme l'Espagne ou la France.

C'est sur cet ensemble divers que progressivement se sont appliquées des politiques depuis le niveau européen.

Deux approches différentes

L'intervention de l'Europe en direction des zones rurales renvoie à deux conceptions différentes du développement rural :

■ « Pour certains il s'agit d'abord d'actions en direction de la production et des actifs agricoles, y compris la diversification des exploitations.... Les autres activités présentes dans l'espace rural (artisanat, services, PME...) relèvent de l'action économique générale et, en tout cas, d'actions non coordonnées avec les précédentes » (8).

Cette conception, portée par la Direction de l'Agriculture, se situe dans la filiation de la Politique Agricole Commune et des inflexions que celle-ci a prises dans le cadre de sa programmation 2000-2006 grâce à la montée en puissance, encore timide, mais réelle, de ce qu'on appelle communément le « deuxième pilier de la P.A.C (9) ». Il concerne des actions structurelles vis-à-vis de l'agriculture (10) et se concrétise par l'établissement de Programmes de Développement Rural, pilotés au niveau national ou au niveau régional (11).

Le fait que les bénéficiaires quasi-exclusifs des PDR soient des agriculteurs permet d'être assez critique sur l'usage du terme de « Rural » d'autant plus que, si certaines de ces mesures ont une dimension rurale et incitent les agriculteurs à une certaine « dés-agricolisation ou « ruralisation » de leurs activités (aide à la diversification, protection et conservation du patrimoine rural, commercialisation de produits agricoles de qualité (12), une bonne partie des aides sont plus des aides socio-structurelles à l'agriculture (soutien aux investissements, à l'incitation à la préretraite, à l'amélioration foncière, indemnités compensatoires de handicaps...) que des aides au développement rural. Dans cette

(8) « Les traductions régionales du partenariat : la mise en œuvre des programmes 5b »
W. Genieys, M. Guglielmi, Y. Le Pape in *L'Europe verte : les acteurs régionaux des politiques communautaires agricoles et rurales* – INRA Editions – 1998 – p. 26.

(9) C'est un pilier qui n'a pas tout à fait le même diamètre que le premier (environ 10 % des crédits européens de la PAC) mais il faut rajouter la part liée au cofinancement national (provenant des Etats et des collectivités locales).

(10) Le premier pilier, fondateur de la PAC, est relatif aux politiques des prix et des marchés.

(11) Les pays décentralisés ont choisi de mettre sur pied des PDR régionaux ; la France a fait le choix d'un PDR national ; le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) en est une application originale. Ces P.D.R sont financés par le FEOGA-Garantie et sont déclinés en vingt-deux mesures destinées presque exclusivement au public des agriculteurs.

(12) Les aides à caractères environnemental prennent également une part importante.

approche, « c'est le principe de multifonctionnalité (13) de l'agriculture davantage que la notion de développement rural qui s'avère être au cœur de ce nouveau règlement »...

■ « Pour d'autres, écrivent encore W. Genieys et alii, le développement agricole n'est pas d'abord centré sur l'activité agricole mais relève d'une approche intégrée de l'ensemble des activités présentes sur un territoire déterminé et d'un projet stratégique défini pour ce territoire et avec l'ensemble des acteurs qui y résident à partir de l'analyse de ses atouts et contraintes. »

C'est cette conception qui inspire la Politique de Cohésion Economique et Sociale de l'Union Européenne mise en œuvre par la Direction Générale « Regio ». Cette politique est relativement récente puisqu'elle a été mise en place en 1988 (14). Elle concentre l'action de l'Union Européenne sur des objectifs et des zones prioritaires dans une optique de développement cohérent et global grâce à la mobilisation des Fonds Structurels (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP).

- L'objectif 1 (Développement et ajustement structurel des régions en retard de développement) concerne les régions les plus en retard (dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire) et dont beaucoup sont des zones rurales.

- L'objectif 2 (Soutien à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle) concerne des zones rurales en déclin mais également des zones en reconversion industrielle, des zones en crise dépendant de la pêche et des quartiers urbains en difficulté.

- L'objectif 3 (Adaptation et modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi) vise la lutte contre l'exclusion, par la formation professionnelle, la création d'entreprises innovantes, l'égalité hommes-femmes dans les zones hors objectif 1.

Le Fonds de Cohésion vise le rattrapage au niveau national des quatre pays les moins développés de l'Union (Espagne, Grèce, Irlande et Portugal).

Les Fonds structurels sont programmés pour la période 2000-2006 et viennent en complément des moyens mis en œuvre aux échelons nationaux. Ils ne sont pas réservés aux zones rurales et leur poids dépend du niveau de développement et de l'importance des zones rurales dans les pays respectifs. Leur rôle sera déterminant dans les régions rurales des pays les moins développés de l'Union (Espagne, Grèce, Italie du Sud, Irlande, ex RDA) qui sont aussi, le plus souvent, les pays les plus ruraux (15).

Nous sommes donc en présence de deux types de politique : l'une que l'on peut considérer comme un appendice de la Politique Agricole Commune ; elle vise essentiellement les agriculteurs ; l'autre est appliquée sur la base d'un zonage et a une dimension globale, dans une optique de correction des inégalités de développement, sans référence particulière au public des agriculteurs.

(13) ou plutôt d'une conception très réductrice de la multifonctionnalité, cf. article de **P. Mundler** dans ce numéro.

(14) Cette politique prend une importance accrue à la veille de l'entrée de nouveaux pays membres (les PECO) ; selon le « 2ème rapport sur la cohésion », les régions affichant un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire rassembleront 115 millions d'habitants ; soit 25 % de la population européenne. Parmi eux six sur dix résideraient dans les PECO.

(15) La France se caractérise par l'importance des zones classées en objectif 2.



Des pays marqués par leurs particularités

Les particularités des zones rurales font en général l'objet de l'attention des pouvoirs public et donnent lieu, la plupart du temps, à des politiques spécifiques. Leur importance et leur type d'application varient selon les différents Etats en fonction d'un certain nombre de paramètres : l'importance quantitative du rural en termes de populations, de surfaces... ; le niveau de développement et le type de zones rurales concernées, puisqu'il existe en général, dans les différents pays, des politiques de rattrapage des zones, rurales ou non, les moins développées ; la part de l'agriculture (et les types d'exploitation) dans les activités du monde rural, dans un contexte général de régression de la part de l'agriculture dans les activités des zones rurales ; l'ancienneté des politiques rurales ; certains pays comme la France, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche se caractérisent par une certaine tradition de prise en compte des zones rurales dans les politiques, ce qui n'est pas le cas des pays du Sud (Italie, Portugal, Espagne) et de l'Irlande par exemple (16). Une autre différence importante est le degré de décentralisation (17).

Vers une convergence

Face à ces contextes nationaux et infra-nationaux, les politiques européennes sur les zones rurales, dont il faut rappeler qu'elles sont somme toute assez récentes (18), semblent jouer un rôle certain dans le sens d'une convergence en matière d'approche du développement rural.

On peut citer la promotion d'une approche intégrée du développement et du concept de développement territorialisé (Programmes LEADER) ; par ailleurs l'Europe met en avant le volet environnemental du développement et du développement durable. Elle favorise un certain élargissement de la palette des acteurs, l'engagement de partenariats nouveaux, avec en particulier la mise en avant des collectivités territoriales, parmi lesquelles les régions jouent un rôle croissant. Par ailleurs, les politiques structurelles promeuvent des approches intégrées du développement entre zones rurales et zones urbaines.

Il demeure que la politique européenne en direction des régions rurales reste encore très largement un appendice de la politique agricole plutôt qu'une politique prenant en compte la diversité et la complémentarité des enjeux et des acteurs du monde rural à une échelle territoriale.

Jean-Claude Jauneau

(16) Dans ces pays on peut constater que l'application de programmes européens a eu un rôle important en matière de déclenchement de politiques spécifiques vis-à-vis des zones rurales.

(17) La manière dont sont appliquées les politiques en direction des zones rurales et l'implication des différents acteurs varient fortement entre des pays centralisés, comme le Portugal, la Grèce, ou la France, et des pays à organisation fédérale, comme la R.F.A, en passant par les pays quasi-fédéraux comme l'Espagne.

(18) Sans oublier non plus que ces politiques, plutôt interventionnistes et correctrices, sont à relativiser par rapport au contexte de l'Europe libérale. Les analyses officielles semblent indiquer que les politiques de cohésion ont favorisé un resserrement des niveaux de développement entre pays, stabilisé les écarts de développement entre régions, mais accru les différences intra-régionales.

FACE AUX NOUVELLES CONTRAINTES DE LA GLOBALISATION

par *Bertrand Lordon* *

La pression de la globalisation économique pourrait ne pas jouer à sens unique au désavantage des espaces ruraux

Le phénomène de mondialisation est beaucoup plus ancien qu'on ne le pense généralement. Le concept d'échange n'a pas toujours recouvert une réalité homogène au cours du temps, et celui de nation est extrêmement récent à l'échelle de l'histoire des hommes mais, dans leurs sens générique (1), les échanges internationaux remontent à la nuit des temps.

L'internationalisation des échanges

Très denses dès la plus haute Antiquité, ils se sont systématiquement développés à chaque période de renforcement de la sécurité des transactions, et ce n'est qu'à partir de la chute de Rome (476), qu'ils connaîtront une phase durable de contraction. Dès le bas Moyen Age, la réouverture des circuits marchands liée à l'aventure des Croisades s'accompagne de l'essor de pôles de développement économique spécifiés, et la Renaissance d'abord, la révolution industrielle des XVIIIème et XIXème siècles ensuite, amplifient ce mouvement.

Dans ce cadre, les espaces en développement seront évidemment situés le long des grands axes commerciaux, puis au cœur des grandes zones industrielles, mais la dureté « commerce de prédation » qui caractérise cette période ne permet évidemment pas d'accepter sans discussion le credo libre-échangiste selon lequel tous les participants sont supposés trouver simultanément un avantage à l'échange (2). De fait, parallèlement aux effets contrastés que l'on pourra observer à l'échelle mondiale, une césure de plus en plus marquée oppose à l'intérieur de chaque espace national le monde urbain (globalement en expansion) au monde rural (globalement en régression).

Ce processus séculaire de mondialisation-distorsion développementale s'est poursuivi au XXème siècle, mais avec un changement de dimension – voire de nature ? – depuis une vingtaine d'années ; il s'établit désormais à un niveau méta-industriel : les échanges ne portent plus seulement sur des produits, mais également, et de plus en plus, sur des services, des procédés, des capitaux, des informations et des hommes : on parle alors de globalisation économique. Dans cette mutation, le monde rural est-il assigné ou non au déclin ?

* *Professeur de sciences économiques et sociales, Université Jean-Monnet Saint-Etienne*

(1) C'est à dire au sens « d'échanges de produits et de savoir-faire entre territoires érigés en entités administratives et(ou) politiques distinctes ».

(2) Le commerce triangulaire a par exemple permis la fortune de Nantes et Liverpool, d'une part, et des grandes exploitations agricoles et minières du continent américain, d'autre part, mais au prix du dépouillement du continent africain des plus ingénieux et des plus robustes de ses ressortissants.

Quant à la politique commerciale des nations dominantes vis à vis des territoires en devenir au XIXème siècle, elle repose explicitement sur l'usage de la force (cf. la *big stick policy* théorisée à la fin du siècle par le président américain Théodore Roosevelt, mais pratiquée dès 1825 par l'administration Monroe) et sur l'institutionnalisation de rapports de domination (traités inégaux de Nankin, 1842, et Tien-Tsin, 1860...).

Jacques Brasseul, *Histoire des faits économiques*, Armand-Colin, 1997 (T1) et 1998 (T2) ; **Gérard Vindt**, *500 ans de capitalisme*, Mille et une nuits, 1998.



Les difficultés traditionnelles du monde rural

Dans le cadre de la société industrielle traditionnelle, les processus de développement pouvaient être analysés comme principalement exogènes, c'est à dire que les territoires n'étaient pas maîtres de ces processus, et se contentaient d'en bénéficier ou d'en pâtir selon leurs spécificités : tout dépendait de la dotation naturelle en facteurs de production (3). Mais il existait en outre des effets cumulatifs endogènes dus aux phénomènes d'externalités : chaque pôle de développement générait des effets secondaires dont pouvait profiter l'ensemble du tissu économique, ce qui en renforçait du même coup l'attractivité (marché du travail diversifié et abondant, réseau de sous-traitants, infrastructures collectives, etc.). En contrepoint, les zones ne disposant ni de ces richesses industrielles ni de ces externalités positives semblaient évidemment condamnées au déclin.

Schématiquement, les zones urbaines ont pu profiter du premier type de configuration (4), alors que les zones rurales ont au contraire été progressivement évincées des nœuds de développement. Même les zones rurales se prêtant à une exploitation « industrielle » de leurs ressources agricoles – Beauce, Brie, Normandie, pour la France – n'ont profité que très partiellement de leurs atouts, leur expansion n'ayant été que faiblement pourvoyeuse d'activités à cause de l'utilisation de techniques de production essentiellement orientées vers le recours le plus économique au travail humain.

Le monde rural a toutefois perdu de son homogénéité au cours de cette évolution, et certaines zones périurbaines ont ainsi pu investir au cours du temps quelques niches de croissance particulières : zones industrielles à faible intensité capitalistique (5), zones résidentielles pour navetteurs urbains nostalgiques de la nature (6), ou encore zones récréatives liées à l'essor du tourisme vert et(ou) blanc (7). Mais ces niches de croissance étaient rarement vécues par les acteurs locaux comme de véritables vecteurs de développement, du fait de la soumission de type colonial aux métropoles urbaines qu'elles impliquaient.

Une intensification des contraintes

Avec la globalisation, et l'accélération, la diversification, la densification des flux d'échanges, la dimension exogène du développement économique se renforce, aussi bien parce que le niveau de prise de décision se déplace à l'échelle mondiale, que parce que la sphère de décision se déplace du champ politique vers le champ économique. Les territoires, dans ce contexte, semblent moins que jamais en mesure de maîtriser leurs propres axes de développement, et peuvent se sentir condamnés à subir les

(3) Par exemple, la « chance » d'un sous-sol riche en matières premières industrielles ou la « malchance » d'une terre stérile...

(4) Tous les espaces urbains n'ont pas également profité de cette aspiration, les externalités se révélant à l'usage très discriminantes : lorsqu'en 1851, la II^{ème} République finissante crée la ligne de chemin de fer Paris-Rennes, Alençon compte 14 800 habitants et Le Mans 26 500. Le tracé passant par Le Mans, celle-ci comptera 69 400 habitants au recensement de 1911 (+ 162 %), alors qu'Alençon n'en dénombre que 17 400.

(5) Nord de la Haute-Loire autour du textile, puis de la plasturgie, par exemple.

(6) Communes rurales de l'arrondissement de Montbrison, par exemple.

(7) Chaîne des Puys, vallée de la Tarentaise...

DES PETITS PAYSANS MEXICAINS FACE À LA MONDIALISATION

Au Nord du Mexique, le Front Démocratique des Paysans (1) regroupe 5000 paysans de l'État du Chihuahua (2 fois la superficie de la France, 2 millions d'habitants). Ses membres produisent du maïs, des haricots rouges et des cultures vivrières, sur des surfaces allant de 1,5 à 15 ha. Les plus petits d'entre eux produisent essentiellement pour la consommation familiale, les plus grands pour le marché national (haricots rouges essentiellement). Ils utilisent des semences traditionnelles, qu'ils reproduisent eux-mêmes.

Dans les années 1980, les paysans du Chihuahua se sont regroupés, avec le soutien de l'Église catholique, pour revendiquer une augmentation des prix des grains de base (maïs, haricots), qui à cette époque étaient fixés par l'État mexicain. A cette période, ce dernier s'était tellement endetté que les institutions financières internationales l'avaient contraint d'appliquer un Plan d'Ajustement Structurel : ouverture progressive du marché mexicain et démantèlement des politiques de développement agricole. Ces mesures ont eu pour effet de faire baisser les cours des matières premières agricoles. Cette politique s'est renforcée avec la signature de l'Accord de Libre-échange Nord Atlantique, en 1994, qui a créé une zone de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Dans ce cadre, des quotas d'importation de haricots rouges des États-Unis ont été fixés. Le FDC constate que dans les faits, à cause de la corruption, le Mexique importe quasiment le double de la quantité prévue dans ces quotas.

Cet accord a eu beaucoup de conséquences négatives pour le monde rural mexicain : le revenu agricole a fortement chuté. L'exode rural s'est amplifié. La

dépendance alimentaire du pays atteint maintenant 50 %. Dans ce contexte, le FDC développe des projets dans trois directions : mise en place de coopératives de commercialisation de haricots rouges ; promotion de fermes familiales auto-suffisantes ; création de Caisses de Crédit rural pour collecter l'épargne et stimuler l'économie locale.

Au Mexique, la mise en culture des OGM est actuellement soumise à un moratoire. Cependant, les importations des États-Unis n'en sont pas exemptes. Le 28/09/2001, Greenpeace a déclaré avoir procédé à des analyses de maïs mexicain dans l'État du Oaxaca, au sud du pays. Ces analyses montrent que le maïs de plusieurs villages est génétiquement contaminé. Le maïs BT, qui produit en continu une toxine contre la pyrale est le principal OGM identifié. Cette technique est dénoncée par les agriculteurs biologiques, car cette toxine est pour eux un moyen de traitement. Si le maïs BT se répand, il y a un risque que la pyrale devienne résistante à ce moyen de traitement et que la technique des agrobiologistes devienne inefficace.

Loin de demander des innovations technologiques de type OGM, qui sont des « déclarations de guerre aux petits paysans », le FDC souhaite permettre une augmentation de la production agricole mexicaine : en oeuvrant pour des échanges commerciaux plus équitables, notamment par une meilleure organisation des producteurs et en participant à la mise en place de politiques de développement et de recherche agricole adaptées aux besoins des petits producteurs.

Benoît Faucheux
Chrétiens en Monde Rural

(1) Depuis 2000, le CMR mène un projet d'échanges avec le FDC, dans l'objectif de mieux se connaître et de découvrir au Mexique et en France les conséquences de l'ouverture des marchés agricoles sur les petits et moyens paysans. Cet échange est soutenu par le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement.



effets d'un mouvement dont le centre apparaît définitivement insaisissable, porteur de renforcement des forts et d'affaiblissement des faibles.

Mais on assiste en parallèle à un déplacement de la frontière traditionnelle entre *urbs* et *rus* : les grandes agglomérations de dimension mondiale se développent en réseau et constituent des « archipels métropolitains » (8) qui continuent de bénéficier, mais cette fois à l'échelle planétaire, des effets de concentration traditionnellement observés en milieu urbain ; et l'on constate en regard une tendance à la « ruralisation » des centres urbains les plus fragiles – c'est à dire de ceux dont la dimension est demeurée trop modeste (9), de ceux qui se sont développés en exploitant une ressource industrielle frappée d'obsolescence et(ou) touchée par la concurrence de nouveaux producteurs à faible coût de main d'œuvre, ou encore de ceux qui pour des raisons intrinsèques se trouvent à l'écart des nouveaux circuits de délocalisations. Cette ruralisation des espaces urbains peut s'évaluer à trois degrés : subordination aux réseaux économiques majeurs, paupérisation des populations, affaiblissement démographique.

Dans ce mouvement, le monde rural paraît a priori condamné à subir, avec ces zones urbaines ruralisées, la poursuite du déclin qu'il enregistrait déjà, en n'ayant sur celles-ci que le maigre avantage de l'antériorité. Mais même cet « avantage » peut se retourner contre lui, car les publics les plus vulnérables des zones urbaines frappées par la crise sont de plus en plus fréquemment attirés par les perspectives de survie que semble offrir la campagne, sans qu'existent en contrepoint les infrastructures économiques et sociales qui en rendraient possible l'intégration.

Vers une nouvelle donne ?

Pourtant, il n'est pas totalement utopique d'imaginer un scénario de sortie par le haut de cette situation critique, car paradoxalement, la globalisation peut redonner aux territoires et aux nations un certain degré de maîtrise sur leurs stratégies de développement, en renouant avec les logiques endogènes qui existaient antérieurement, ne fût-ce qu'à l'état partiel.

En premier lieu, les contraintes économiques ne sont pas aussi « naturelles » que ne le prétendent les défenseurs du libéralisme, ce sont les dirigeants politiques qui, à partir du début des années 1980, ont choisi d'engager le monde vers une dérégulation tendancielle des marchés, et il n'est pas impossible que soit opéré un retour en arrière (10). Le monde rural peut par ailleurs bénéficier aujourd'hui à la fois d'un retournement des externalités traditionnelles et de l'émergence de nouveaux types d'externalités.

(8) **Pierre Veltz**, *Mondialisation et territoires*, PUF, 1996. **Alain Rallet** et **André Torre**, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, 1995

(9) A l'exemple des nombreux chefs-lieux de canton qui constituaient hier des pôles d'attractivité démographique, et qui sont aujourd'hui identifiés, en dépit de leur population supérieure à 2 000 âmes, comme des communes rurales.

(10) Il n'est qu'à voir par exemple les mesures prises à partir de 1996 par les Etats-Unis pour protéger leur agriculture, ou les dispositions de la loi Voynet en France, destinées à se doter de nouveaux outils d'aménagement du territoire renouant avec le volontarisme politique pour échapper en partie à la logique marchande.

Avec l'hypertrophie urbaine, tout d'abord, les externalités positives traditionnelles des villes se muent progressivement en externalités négatives : pollution, stress, anonymat, insécurité, engorgement des réseaux de transports. Dans ce contexte, les espaces ruraux, épargnés par ces handicaps, sont susceptibles d'apparaître comme des pôles de développement alternatif, et peuvent bénéficier d'un « retour de balancier territorial ». Et précisément, les nouvelles structures productives globalisées semblent davantage capables de s'affranchir des logiques territoriales classiques : la segmentation internationale des processus productifs, la rapidité de la diffusion de l'information et la fluidité fonctionnelle et spatiale de la main-d'œuvre peuvent conduire à la valorisation de nouveaux types d'externalités dont le monde rural peut être l'un des piliers.

Ainsi, la qualité de la coordination entre acteurs, l'adéquation des produits aux nouvelles exigences des consommateurs, la conformité des procédures de production aux spécifications des donneurs d'ordre, l'affichage explicite d'une identité territoriale à forte valeur ajoutée symbolique, la mise en réseau des différents niveaux de décision, la réinvention de formes de sociabilité échappant partiellement à la sphère marchande, tous ces éléments peuvent constituer autant de chances – et de contraintes, bien sûr – de développement pour les espaces ruraux. Mais cela suppose naturellement l'existence d'une volonté de développement portée par l'ensemble de la collectivité.

On pourrait assister à une accélération de la polarisation des territoires : d'un côté, les zones qui pourront s'adapter à la structure méta-industrielle, et de l'autre, les zones court-circuitées par cette nouvelle donne productive. La différence fondamentale avec le processus antérieur étant que la ligne de fracture territoriale ne séparera plus forcément le rural de l'urbain, mais davantage les territoires « inclus » des territoires « exclus » (11).

Il n'y a donc pour les territoires – ruraux ou non – ni fatalité du déclin, ni effet de cliquet qui garantirait contre les éventuelles régressions. Cela constitue une situation profondément humaine, au sens le plus noble du terme, en conférant à la réflexion et à l'action des hommes un projet de maîtrise de la réalité : le destin cesse alors d'apparaître comme une donnée méta-sociale à laquelle il convient de se conformer, pour devenir un projet à élaborer collectivement.

Bertrand Lordon

(11) Dans cette configuration, il est probable que la distinction à usage médiatique entre France d'en haut et France d'en bas se trouve définitivement déclassée au profit d'un clivage plus opérationnel entre France en avance et France en retard, rendant probablement mieux compte de la perception de la globalisation par les groupes d'individus qui la vivent en fonction du territoire auquel ils appartiennent.

*Madame le Maire,
le boulanger
et l'animateur de Pays*

**CULTIVER L'ÉCHANGE
SOCIAL**

*Les ruraux qui se cherchent
un avenir ne sont pas sur la défensive.
Ils savent innover, par des partenariats
inédits, y compris avec le reste
de la société.
C'est lorsqu'il n'est pas immobile
que le rural tient sa place.*

UN DÉVELOPPEMENT POSSIBLE, SI...

*par Jean-Paul Villié **

En France, le monde rural a été pionnier en matière de démarches de développement (1). Quel bilan en faire aujourd'hui, en portant attention prioritairement aux sociétés rurales les plus fragiles ?

Le développement d'un territoire, sans nier le rôle de ses atouts physiques, repose avant tout sur ces « forces vives » que sont une partie des élus locaux, des acteurs économiques, des militants associatifs, des habitants, ... Dans les territoires les plus en difficultés, ces forces vives se sont réduites. En outre, ceux qui sont restés ne sont, sauf exception, généralement pas les plus dynamiques, les jeunes et les plus entrepreneurs ayant émigré pour se former puis pour trouver un emploi. Dans certaines petites régions pourtant, on assiste à un retour à la campagne de personnes qui s'investissent dans la vie locale (2).

Résistances

Ces forces vives sont fragiles, éparses, et ne sont pas à l'abri de difficultés liées au contexte social local. En effet, développer un territoire signifie le conduire vers le changement positif, inventer de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement (regroupements pédagogiques par exemple). Or, les résistances au changement ne manquent pas. Trois formes peuvent être citées comme emblématiques :

■ la venue de nouveaux habitants, se heurte parfois à des résistances sociales importantes assimilables à la peur de l'étranger (3). La problématique du logement illustre bien ces résistances. La nécessité de créer une offre de logements locatifs fait partie de tout programme de développement local. Pourtant cette question divise souvent les habitants, dont certains craignent que cette offre attire une population en difficulté.

■ la difficulté d'imaginer des voies de développement nouvelles constitue un autre frein, tout aussi puissant. On s'accroche à ce qui marchait, à ce qu'on a toujours connu (4).

■ enfin, ces territoires se caractérisent par un certain fatalisme ambiant, les habitants ne voyant plus les atouts et les potentialités de leur territoire et ne croyant plus aux chances de son développement.

Ces constats ne signifient pas que les territoires ruraux n'ont

** Consultant, coordonnateur du Carrefour rural européen Rhône-Alpes, Université Jean-Monnet Saint-Etienne.*

(1) On peut rappeler la création ancienne, par les agriculteurs, des Comités de Développement. A partir de 1980, et dans une perspective plus intégrée, on parle dans de nombreux territoires ruraux du « développement local » (NDLR).

(2) Le retour à des valeurs positives des soldes migratoires, même faibles, dans nombre de territoires, témoigne de l'implantation de nouveaux habitants.

(3) Quelques expériences malheureuses, renforcent cette crainte pour le rural de devenir l'exutoire de la ville qui lui enverrait ses « cas sociaux » et ses délinquants.

(4) Cf. par exemple la petite station de ski de Saint-Anthème-Prabouré, Puy-de-Dôme, alors que l'environnement a profondément changé (conditions climatiques, modes de vie et de consommation, « rapprochement » des stations alpines grâce aux infrastructures routières).



plus de ressort et que leur repli est inéluctable, mais que toute action de développement doit, sous peine de n'être qu'un « replâtrage », tenir compte de ces résistances au changement et prévoir un appui à des forces vives qui ont particulièrement besoin d'être encouragées.

Projets globaux

De plus en plus fréquemment, le développement rural s'organise à partir d'une véritable réflexion stratégique, débouchant sur la conception d'un projet de territoire qui sert de cadre à l'ensemble des acteurs locaux. Dans ce cas, les démarches participatives sont celles qui génèrent le plus de perspectives de développement. Les initiatives individuelles et collectives trouvent alors dans le projet de territoire un appui qui peut être décisif, même s'il ne se traduit pas nécessairement en termes financiers. Mais ce n'est pas encore le cas partout ; l'absence de stratégie globale ne signifie pas pour autant absence de démarches de développement. Simplement, celles-ci se manifestent ponctuellement, par l'initiative individuelle ou collective. Souvent le fait de nouveaux habitants, ou d'enfants du pays partis puis revenus, ces initiatives peuvent être à l'origine d'une démarche globale de développement et à une prise de conscience, parmi les élus (5), de la nécessité de s'engager dans un véritable projet de territoire. Dans tous les cas, l'animation est une condition essentielle du développement et le rôle des agents de développement s'avère déterminant.

La plupart des projets de territoires ruraux affirment l'importance de l'ouverture sur l'extérieur comme moyen nécessaire de l'évolution des mentalités, et par là, de développement (6). Échanges et rencontres deviennent alors des composantes à part entière du développement local. C'est le cas dans le domaine scolaire, lorsque de petits collèges ruraux s'engagent dans un échange avec des établissements d'autres pays, ou encore lorsque une commune (parfois une communauté de communes) favorise l'évolution d'un jumelage vers l'échange d'expériences et de pratiques, voire l'engagement de projets communs.

C'est dans ce sens que la politique de l'Union européenne, relayée par les États membres, accorde une importance croissante aux échanges. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire approuvé en mai 1999 affirme le partenariat ville – campagne comme un des objectifs pour le territoire européen. Cet objectif est repris par exemple dans le programme INTERREG III, ainsi que dans le DOCUP (7) « objectif 2 » de la région Rhône-Alpes qui prévoit une mesure visant à « soutenir l'innovation et en particulier les relations ville – campagne ». Les programmes d'initiative communautaire, et spécialement LEADER +, ont pour objectif la coopération entre territoires ruraux

(5) Dans nombre de cas, les promoteurs de ces initiatives individuelles ou collectives se retrouvent eux-mêmes élus quelques années après leur lancement

(6) Le projet de territoire d'une communauté de communes du Puy de Dôme prône même, de façon volontairement provocante, le « désenclavement mental » comme la condition de son développement.

(7) INTERREG est un Programme d'Initiative Communautaire visant à promouvoir les relations entre les régions européennes. Le DOCUP « objectif 2 » est le document de programmation des fonds européens sur une région.

DE PROJETS AGRICOLES... À LA GESTION CONCERTÉE D'UN TERRITOIRE

L'opportunité de la démarche de préfiguration du Pays de Figeac-Decazeville-Villefranche (1) et la possibilité de présenter, lors de la rédaction de sa Charte, des projets agricoles, ont permis aux deux coopératives agricoles d'approvisionnement de matières premières de la partie lotoise du Pays de se rapprocher. Ainsi sorties du jeu de la concurrence, la SICASELI et la CAUDEVAL ont travaillé ensemble sur deux dossiers particuliers : le montage d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) collectif (2) et la réalisation d'une étude sur la contribution des coopératives à l'installation en agriculture.

Au-delà des difficultés agricoles soulevées – surcharge de travail, pression foncière –, un pré-diagnostic territorial a permis d'identifier un problème partagé par l'ensemble des acteurs économiques de la zone d'étude, l'emploi, et un enjeu sous-jacent commun, faire venir des actifs et organiser leur accueil. En effet, les entreprises locales, quel que soit leur secteur d'activité, ont de plus en plus de difficultés de recrutement.

Une première ébauche de programmation d'actions a été ainsi proposée. Celle-ci allait d'actions purement agricoles – développement des prestations de service des coopératives – à une ambitieuse politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et de l'habitat, en passant par la mise en relation de jeunes avec des chefs d'entreprises locaux. La mise en place de ces actions ne pouvait pas se faire par les seules coopératives.

Jouant un rôle d'animateur territorial,

les coopératives ont donc décidé d'organiser des réunions publiques afin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux – élus, agriculteurs, artisans, représentants des Chambres consulaires, associations de Pays – autour des grands enjeux du territoire : perte de l'emploi agricole, baisse et vieillissement de la population. Ces réunions visaient à partager le diagnostic territorial réalisé et à hiérarchiser les problèmes mis en évidence. Une réunion de restitution a permis de donner une image globale de la parole des acteurs, secteur par secteur, de les responsabiliser et de constituer avec eux un groupe de réflexion sur le montage du CTE territorial. Ce groupe y travaille en 2002. L'élaboration du CTE pourra permettre le financement d'actions tournant autour de l'accueil en milieu rural.

La mobilisation des acteurs du territoire est rendue difficile par un existant complexe : tensions et divergences stratégiques fortes (3). Malgré la pertinence de la démarche des coopératives, sa réussite dépendra du portage des différents projets en cours d'élaboration : accueil d'actifs, CTE territorial. Tout l'enjeu de la gestion concertée mise en place sur le territoire est donc de décloisonner ces actions du milieu agricole et de construire les partenariats les plus larges possibles.

Jérôme Eudes

*Ingénieur ESA-Purpan
stagiaire à la SICASELI
coordinateur de projets*

*« CTE territorial et contribution
des coopératives à l'installation
en agriculture »*

(1) Pays situé aux confins du Lot et de l'Aveyron.

(2) Si le CTE est un contrat individuel, signé entre un exploitant et l'État, il s'inscrit de préférence dans un projet collectif.

(3) L'échelle communale est fortement ancrée chez les élus locaux. Des tensions entre les centres urbains, les communes centre-bourg et les autres communes rurales rendent difficile une gestion positive du territoire et de son développement.



européens (8) dans le but de favoriser leur développement.

Interactions

Par ailleurs, les « forces vives » interagissent à une échelle variable qui dépend de nombreux paramètres dont la nature de l'action de développement, les caractéristiques du territoire, ou encore l'ampleur des enjeux auxquels tente de répondre le projet de développement. Le Pays (9) n'est pas toujours l'échelon le plus pertinent autour duquel peuvent se retrouver les forces vives en milieu rural. Les Communautés de communes apparaissent encore comme le niveau où s'expriment le plus aisément les solidarités locales et où les projets et actions de développement se concrétisent le plus facilement.

La première finalité de tout projet de développement rural est bien de permettre aux habitants de vivre dans les meilleures conditions possibles : l'homme est au centre de la démarche et l'amélioration de ses conditions de vie repose en grande partie sur ses capacités à agir sur son milieu, à conduire son territoire vers le changement et donc à s'ouvrir sur l'extérieur. Cette conception du développement, que traduisent nombre de projets de territoire en milieu rural, peut inspirer d'autres types de territoires, urbains en particulier (petites villes, quartiers), soumis à des évolutions négatives et devant aussi faire face à des résistances fortes. Au-delà de la « boîte à outils » du développeur, déjà bien garnie, la démarche est simple mais exigeante : redonner confiance aux habitants et leur proposer un cadre dans lequel ils pourront exprimer et mettre en œuvre leurs initiatives individuelles et collectives.

(8) LEADER + ouvre également la possibilité de coopérer entre zones rurales d'un même pays.

Jean-Paul Villié

(9) Territoire institutionnalisé par la LOADDT du 25 juin 1999.

CARREFOURS RURAUX EUROPÉENS

Ils ont pour missions de « faciliter et stimuler un dialogue mutuel et la coopération entre les différents acteurs clés de la vie sociale et économique dans la société rurale ; et de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les différentes zones rurales de la Communauté ».

Par la formation, l'animation, la promotion des échanges transnationaux, chaque Carrefour participe ainsi concrètement à la nécessaire ouverture des territoires ruraux sur l'extérieur. L'échange d'expériences, la coopération sur des thèmes d'intérêt commun, la réalisation d'actions conjointes permettent à des acteurs ruraux de différents pays de l'Union et des pays en voie d'adhésion de se rencontrer et d'enrichir mutuellement leurs pratiques. Les Carrefours sont actuellement au nombre de 130 en Europe, dont 16 en France. Celui de la région Rhône-Alpes est hébergé depuis 1995 par l'Université Jean-Monnet Saint-Étienne.

REDONNER L'ENVIE ET LA POSSIBILITÉ D'ENTREPRENDRE

Une ruralité vivante, c'est nécessairement une économie rurale vivante ! Or, le constat général est que la volonté d'entreprendre dans les territoires ruraux s'est étiolée : les milieux ruraux apparaissent souvent peu attrayants et peu compétitifs pour l'installation d'entreprises (1). Des années de procédures d'appui aux territoires ont permis la progression des équipements, des services à la personne, une meilleure organisation des collectivités, mais n'ont eu que peu d'impact sur l'augmentation des activités et des emplois.

Pourtant le monde rural ne manque pas d'atouts : il dispose d'un patrimoine identitaire, de savoir-faire diversifiés, d'un cadre de vie et de ressources humaines de qualité, d'espace, d'un environnement social et culturel privilégié qui répond pleinement aux nouvelles attentes de la population, sans parler du coût de la main d'œuvre généralement inférieur à ce qu'il est en zone urbaine.

Les territoires ruraux ne resteront vivants que s'ils s'organisent pour recréer la volonté et la capacité d'entreprendre. Or, beaucoup d'obstacles propres aux milieux ruraux freinent ce développement : désertification rurale et pénurie de main d'œuvre qualifiée, de matière grise sur les territoires très isolés, manque de transversalité et d'organisation des acteurs impliqués – institutionnels, économiques et associatifs –, absence de cadre général porteur de sens et créateur d'envie, éloignement des marchés, complexité des dossiers de financement, etc.

Parmi tous ces obstacles, le mauvais fonctionnement collectif des acteurs semblerait le cœur du blocage des démarches de développement. Il résulte généralement de l'absence, ou de l'orga-

nisation défaillante, des trois systèmes d'acteurs - institutionnels, économiques, associatifs - et principalement des acteurs économiques qui ne sont pas impliqués dans les démarches et qui évoluent davantage selon leur filière professionnelle. Pourtant une implication dans une démarche territoriale et transversale peut constituer une rente pour toute entreprise : connaissance partagée du milieu de vie et de son évolution (meilleure adaptation), intégration des salariés dans la vie locale, création de nouveaux réseaux, meilleure prise en compte des besoins de l'entreprise, offre en habitat, en équipement, en services, en ressources humaines, en loisirs...

Cette hypothèse a pu se vérifier à partir de quatre territoires : basque, béarnais, cathare et gâtinais (2). Il est clairement apparu que la mise en condition pour réaliser, réussir et pérenniser une démarche de développement économique demande un assemblage subtil de trois registres d'intervention : le recensement de toutes les ressources et leur connaissance par les trois catégories d'acteurs, l'organisation transversale et le pilotage dynamique et porteur de sens, au centre duquel la dimension humaine joue un rôle majeur. Ce processus de management territorial est complexe, mais indispensable. Or les territoires ruraux souffrent souvent de ne travailler que sur des démarches à un ou deux registres.

À partir de ce constat, plusieurs réflexions doivent être engagées : comment mieux cibler les actions d'animation vers les entrepreneurs ? comment réussir un diagnostic partagé qui soude tous les acteurs ? comment garantir la transmission du pilotage des actions ?

Ingrid Mansouri
Sol et Civilisation

(1) Quelles qu'elles soient : micro-entreprise, TPE, PMI-PME, et quel que soit leur secteur d'activité.

(2) Voir le séminaire des 20 et 21 novembre 2001 à Toulouse (École Supérieure d'Agriculture) – Lettre n° 22 de *Sol et Civilisation*.

Développement autour des villes

UN TIERS ESPACE VOUÉ À L'INNOVATION

par Martin Vannier*

*Les espaces périurbains sont orphelins
de projets et de vision politique.*

*Le terme de « tiers espace » (1) semble fécond pour que
ces espaces et leurs habitants soient pris en considération.*

Le tiers espace, dont il est question ici, est ce qu'on appelle plus couramment le périurbain, dénommé et analysé de multiples façons (2). En parler comme d'un tiers espace permet de développer l'interprétation dans trois directions.

Renouveler l'approche du phénomène périurbain

■ Le vocabulaire habituel pour parler du périurbain le construit en référence à l'espace urbain, comme le mot l'indique. Il fait du périurbain un sous-produit de l'urbain, son ombre périphérique, et même pour ainsi dire sa « part d'ombre ». Cela explique toutes les stigmatisations à l'égard d'un dispositif socio-spatial qui serait en train de devenir urbain, tout en refusant les principales caractéristiques : densité, polarité, mixité, solidarité, fiscalité... Le périurbain, ce serait un urbain immature, un espace en voie d'absorption par l'urbain, une nouvelle génération de banlieues en somme, vouées à rejoindre l'agglomération un jour. Cette interprétation est celle du « tout urbain » ou de la « ville partout » qui estime que le dépassement de l'opposition fondatrice entre villes et campagnes est en passe de se faire par la disparition de ces dernières. Or, il semble au contraire que ce dépassement commence par l'émergence d'une troisième catégorie d'espace, qui est leur entre-deux, leur combinaison complexe, ni ville ni campagne, mi-ville mi-campagne : un troisième type de situation spatiale (2), mais qui institue des territorialités nouvelles, dans le sens de rapports à l'espace et de représentations de ces rapports qui ne relèvent ni d'une urbanité ni d'une ruralité. Un troisième terme est donc nécessaire pour dépasser l'opposition binaire originelle.

■ On peut prendre de la liberté avec une définition statistique qui cantonne le périurbain dans le jeu des migrations alternantes domicile-travail avec les principaux pôles d'emploi. Certes, ce jeu est un facteur essentiel de repérage du périurbain (4), mais tout le monde est bien d'accord pour relativiser les déplacements domicile-travail (5), et pour dire l'importance d'autres facteurs

* Professeur
de géographie
et aménagement,
Institut de Géographie
Alpine, Grenoble

(1) Ce concept est diversement compris ; cf. **J. Remy**, 1984, « Centration, centralité et haut lieu : dialectique entre une pensée représentative et une pensée opératoire ». *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°3-4, p. 449-486 ; **J. Viard**, 1990, *Le tiers espace, essai sur la nature*. Paris, Anthropos ; **E. Soja**, 1996, *Thirdspace : Journeys to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places*. Cambridge, MA : Blackwell.

(2) *Sub-urbia*, ville émergente, méta-polis...

(3) Cette situation a pour caractéristique de ne pas être durable dans l'espace puisque l'urbain progresse, en même temps que le périurbain pénètre dans les campagnes « profondes ».

(4) Discutable à l'infini quant au seuil adopté pour qualifier la périurbanité.

(5) Ils représentent moins de la moitié de tous les déplacements quotidiens.

pour qualifier le périurbain, en particulier ceux ayant trait à l'habitat et à l'organisation domestique. Parler de tiers espace, c'est donc s'autoriser à sortir d'une définition statistique restrictive du périurbain, et « ramasser » aussi des petits pôles d'emploi, qualifiés de « ruraux » (6), ainsi que leur couronne d'attraction, qui n'ont pas encore basculé dans une forte dépendance d'une métropole, tout en étant déjà significativement transformés. Cela concerne actuellement au total sans doute près de 30 % de la population française, chiffre en rapide progression depuis trente ans.

■ La figure du tiers espace n'est pas fondamentalement sociale ou socio-spatiale : elle est d'abord et avant tout politique. En effet, la question n'est pas tant de prétendre qu'une catégorie de population se structure socialement et vit l'espace d'une troisième façon, par rapport aux citadins et aux campagnards. Il y a certes des différences, mais pas de nature, dans les compositions sociales, les faits de ségrégation, les pratiques de mobilité, de polarisation, les domaines et les formes d'emploi, les rapports sociaux... Parmi ces différences, les plus flagrantes, comme le rapport à l'environnement végétal et la conception du bien « logement », ne suffisent pas à faire une catégorie sociale en soi (7). Plus évidente est la différence en terme d'organisation politique des territoires : reconnaissance de la spécificité des enjeux de leur gestion et aménagement ; capacité de nouvelles formes de l'action territoriale. C'est bien pourquoi, sans aucune prétention analogique, le terme de tiers espace fait référence à d'autres catégories politiques comme le tiers état ou le tiers monde (8).

Les défis aménagistes de « l'entre deux »

Avec le tiers espace, on a donc une proposition conceptuelle qui dit en somme : une troisième catégorie d'espaces, portant des enjeux de gestion et d'aménagement qui sont mi-urbains mi-ruraux, couvre de larges zones autour des métropoles proprement dites, et constitue une part importante des régions urbaines ou aires métropolisées. Mais ces espaces par nature, sont constamment redéfinis, toujours plus loin des villes centres, toujours plus étirés le long des nouveaux axes de mobilité, toujours plus inattendus en fonction de nouvelles pratiques résidentielles et de loisirs, et des choix de localisation des entreprises.

On a, grosso modo, affaire à des espaces qui ont des besoins de type urbain (9) sans en avoir les caractéristiques de densité et sans en avoir adopté les formes de réponse. Le domaine le plus typique est celui des transports et déplacements, pour lequel il y a à la fois attente de réponses collectives et impossibilité de mettre en œuvre les politiques pratiquées classiquement dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains (10). Une autre contradiction manifeste existe entre les attentes d'une politique

(6) Mais ils n'ont plus grand chose à voir avec la ruralité.

(7) D'ailleurs, être périurbain, c'est simplement une étape dans une trajectoire résidentielle qui très souvent commence en ville et y retourne, selon la démographie du ménage et les stratégies d'emploi.

(8) En inventant le terme de « tiers monde » Alfred Sauvy se référait expressément au tiers état et à sa « mission » historique (NDLR).

(9) Grands services urbains dits environnementaux : eau, assainissement, déchets ; transport et aménagements des espaces de la mobilité ; services sociaux et culturels ; politiques d'insertion ; du logement...

(10) Voir *Economie & Humanisme* n° 359, *Déplacements et transports publics. Un avenir pour la ville*, déc. 2001.



du logement social aidé, souvent particulièrement vives dans le périurbain, et la nature même du dispositif public de production de l'habitat privé, qui, via les Plans Locaux d'Urbanisme, le financement et le droit de l'urbanisme opérationnel, pousse dans une toute autre direction : celle de l'accession à la maison individuelle, même par surendettement.

Inversement, ces espaces ont certaines caractéristiques des espaces ruraux, en particulier par leurs zones agricoles, forestières, humides et naturelles qui impliquent des formes de gestion environnementale auxquels les systèmes techniques de culture urbaine sont moins habitués : on sait mal gérer la présence d'une exploitation agricole dans un tissu semi-dense ; on ne sait plus comment traiter le réseau des voies vicinales et des chemins agricoles communaux ; on n'a guère de politiques pour les zones boisées, etc.

Tout cela montre que la position en entre-deux de ce tiers espace est celle de l'inconfort des systèmes de gestion et des orientations d'aménagement. Car les savoirs techniciens, les cadres institutionnels, les formes de financement, les doctrines d'action et les cultures professionnelles restent massivement référés aux deux situations types : la ville agglomérée, à renouveler, et la campagne agricole productive, à protéger.

Certes, il existe désormais en France des cadres institutionnels de gestion et de projet territorial qui semblent pouvoir dépasser cette binarité. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), et surtout les « Pays », font des complémentarités villes-campagnes un des fondements de leur pensée (11). Il est probable que ces cadres sont porteurs d'un certain « syncrétisme » des formes de l'action publique, issues du monde urbain et du monde rural. Encore faudrait-il inventer des réponses aménagistes qui tiennent réellement compte des spécificités du tiers espace.

Vers un « devoir d'interface » ?

En tant qu'espace labile, constamment redéfini par les mobilités quotidiennes et les trajectoires résidentielles, le tiers espace n'a pas tant besoin de limites territoriales qui le reconnaissent comme une nouvelle catégorie institutionnelle, que de possibilités d'assouplir celles qui existent. Le tiers espace bouscule les institutions territoriales ; les régions urbaines le savent bien, qui sont toujours insatisfaites des formes de régulation de leurs marges, là où les problèmes d'aménagement sont des plus cruciaux. De ce point de vue, poser la question de la reconnaissance politique du tiers espace, c'est risquer de se fourvoyer dans une autre vieille question : celle de la « bonne limite » d'un territoire fonctionnel, pour un « périmètre pertinent », mythe maintes fois dénoncé de l'optimum dimensionnel. Car il n'y a plus de « front urbain », qui permettrait d'être net dans la découpe, mais des zones de métamorphisme de plus en plus profondes, qui appellent d'intelligentes articulations entre les territoires existants, et non leur refonte permanente. Le tiers espace ne pose

(11) Il est intéressant de remarquer que, dans un intérêt mutuel, les « villes-portes » des PNR sont associées à leurs débats et à leurs politiques.

Le 18 septembre 2002, le Conseil régional d'Île-de-France a organisé, avec la collaboration très active de Sol et Civilisation, le « Forum des campagnes ». À quelles conceptions et à quelles pratiques inscrites dans la durée cette initiative se raccorde-t-elle ? Jean-Paul Huchon est le président (Parti Socialiste) du Conseil régional.

Jean-Paul Huchon : On l'oublie souvent : le territoire de l'Île-de-France est rural à 70%, et dans le même temps, la population de Paris et de sa couronne immédiate tend à diminuer : il est donc impossible de ne pas traiter de l'avenir des espaces et des activités ruraux, qui sont soumis à de fortes tensions, du fait des conflits d'usages typiques des zones périurbaines.

Des initiatives relatives au devenir des espaces ruraux ont donc été prises par le Conseil Régional dans des directions très diverses. En premier lieu, dans le cadre d'un Contrat de plan (2001-2006) pensé avec les organisations professionnelles agricoles (1), et qui a recueilli l'accord unanime de l'Assemblée régionale, il s'agit d'interventions foncières, bien sûr limitées, pour contrer le mitage des zones agricoles : l'« Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France » a un rôle de rachat et de conservation de terrains agricoles et forestiers qui a des effets anti-spéculatifs. Diverses mesures permettent également un appui économique au milieu agricole, en particulier pour la promotion de ses produits, lorsqu'il doit faire face à des crises sectorielles – élevage bovin ou ovin, par exemple – ou accidentelles –

impact de la tempête de fin 1999 sur l'horticulture et sur la forêt –, lorsqu'il adopte des pratiques constructives sur le plan environnemental, ou lorsqu'un type de production contrarié par l'activité urbaine et industrielle doit se déplacer ou se modifier (2) dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).

Ces interventions spécifiques coexistent avec une pratique plus large d'aide au maintien ou au développement des services en milieu rural (très nombreux « contrats ruraux »), à laquelle les Conseils généraux et les communes donnent eux aussi des moyens, et avec le soutien aux quatre Parcs Naturels Régionaux existants : Gâtinais, Vexin, Chevreuse et Oise-Pays de France (en création).

Economie & Humanisme : *Quels sont les obstacles rencontrés pour concrétiser ces politiques ?*

J.-P. H. : De la part de la profession agricole, la logique des Contrats Environnementaux a été difficile à admettre dans notre région de grandes cultures, car elle symbolise une façon nouvelle, beaucoup plus qualitative que quantitative, de soutenir l'agriculture. Quant aux CTE, on peut encore parler d'exceptions plus que d'une inflexion.

La difficulté la plus générale est de prendre en compte des groupes sociaux dont les intérêts à court terme divergent, au moins en partie : monde agricole, autres ruraux de souche, nouvelles populations rurales. L'activité agricole n'est pas perçue favorablement partout, de la part de certains habitants préoccupés avant tout de leur bien-être individuel, mais aussi de la part de certains défenseurs de l'environnement.

(1) En Île-de-France, le syndicat majoritaire FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) est le seul à disposer d'une implantation solide ; tous les sièges lui sont revenus lors des élections aux Chambres d'agriculture (Essonne, Yvelines, Val d'Oise, Seine-et-Marne).

(2) Ainsi des cultures maraîchères de la plaine de Pierrelaye (95).

C'est pour cela que les « contrats périurbains » que nous expérimentons à l'échelle de petits territoires me semblent particulièrement porteurs d'avenir ; sur une base de volontariat, ils sont élaborés dans une grande souplesse par les agriculteurs, les élus locaux, des associations. Et ils prennent en compte aussi bien les questions de l'accès à l'eau que celles de la voirie, des terrains affectés aux jardins familiaux, sans oublier la sécurisation des récoltes contre les vols. Le Conseil régional finance aussi l'animation de ce travail partenarial. Cinq contrats périurbains ont été engagés à Sénart, Cergy, Vernouillet, Saclay, et dans la Plaine de Versailles.

E. & H. : Concernant l'emploi agricole, vous êtes-vous fixé un seuil en dessous duquel ne pas descendre ?

J.-P. H. : Pour le moment, le nombre des exploitants est de l'ordre de 6000. Et souvent je dois faire face à cette question : pourquoi continuer à s'intéresser à l'agriculture et dépenser des millions pour elle, alors que ce secteur pèse si peu en terme d'emplois ? C'est notamment avec le monde agricole que nous ferons avancer notre politique du rural périurbain. Nous n'avons pas de nombre cible quant aux actifs agricoles, tout en sachant l'importance de ce facteur humain. D'où des aides à la transmission et à la reprise des exploitations.

E.&H. : Le devenir des espaces ruraux en Île-de-France peut-il en définitive être traité si l'on ne limite pas l'expansion démographique et économique de la région ?

J.-P. H. : C'est à cela que sert, et devrait servir plus encore, le Schéma de développement régional (SDRIF) qui a cours

depuis 1994 et doit être révisé en 2004. La question de la préservation des espaces ruraux périurbains est l'un des sujets majeurs de la négociation qui s'engage dans notre région, et entre la région et l'Etat, pour établir ce nouveau Schéma. Car, au point où nous en sommes, il y a lieu d'être critique à l'égard de l'impact de l'actuel SDRIF : malgré une stagnation de la population régionale (11 millions d'habitants), il n'a pas empêché un recul des espaces ruraux et forestiers, dû principalement à de nouvelles aires d'habitat, sur lesquelles les préfets auraient pu intervenir (3). On ne peut pas tolérer que ce recul se poursuive. Il y a là, à l'occasion de la préparation du futur Schéma, un débat, voire une bataille, que les organisations du monde agricole ne devraient pas négliger.

Cette capacité de résistance à l'emprise urbaine est bien sûr une question de moyens financiers, notamment si l'on veut intervenir sur un foncier dont les prix sont très élevés ; et sur ce plan financier, et donc fiscal, la concertation doit être plus forte avec les régions limitrophes, car l'enjeu de l'équilibre entre espaces ruraux et zones urbanisées concerne un périmètre plus grand que la seule Île-de-France. C'est surtout une question de volonté partagée entre les acteurs et les institutions concernés, y compris l'État. La concertation avec le monde agricole est essentielle et, dans l'ensemble, se développe assez facilement. Du côté des habitants de l'Île-de-France, l'intérêt pour une ruralité défendue et vivante s'affirme chaque année davantage.

*Propos recueillis par
Vincent Berthet et Michel Mollard
(Sol et Civilisation)*

(3) Une évaluation du SDRIF est en cours sous la responsabilité de l'IAURIF (Agence d'Urbanisme Régionale).

pas des problèmes de découpage et de ré-assemblage, contrairement à un réflexe administratif trop souvent vérifié (par l'échec), mais conduit à tenter d'imaginer d'autres relations entre les pouvoirs politiques territorialisés et les espaces de vie que la société en mouvement invite à gérer en partage.

A la place d'une conception « souverainiste » des territoires locaux, selon laquelle chaque collectivité territoriale est maîtresse chez elle (12), le tiers espace invite à penser le devoir de ces collectivités comme un « devoir d'interface » : interface entre un « flanc » plus urbain, avec ses besoins, et ses capacités de réponse – fiscales, techniques, organisationnelles – et un « flanc » plus rural qui a aussi les siens et les siennes ; interface entre des devoirs de gestion de territoires, avec une certaine maîtrise des surfaces à urbaniser, à équiper, à protéger..., et des devoirs de gestion de réseaux, passant par un contrôle des flux de personnes, de marchandises... ; interface en somme entre les affaires propres à la collectivité et celles qui la traversent et l'attachent à des responsabilités qui la dépassent.

L'hégémonique culture de la contractualisation entre acteurs publics semble apparemment favoriser la souplesse institutionnelle qu'implique ce « devoir d'interface ». On sait qu'elle est actuellement soumise en France à une doctrine « unitariste » qui a trouvé son credo : « un territoire, un projet, un contrat ». Rien n'est malheureusement plus étranger aux logiques du tiers espace que ce simplisme politique. La complexité territoriale dont ce type d'espace est porteur implique un tout autre effort de conceptualisation des rapports entre pouvoir et territoire. Peut-être même un effort « révolutionnaire ». Le tiers espace n'aura, alors, pas usurpé son nom.

Martin Vannier

(12) L'intercommunalité, conçue comme un transfert de souveraineté à un échelon englobant, ne change rien à cette conception.

CHANGER DE REGARD SUR LE PÉRIURBAIN

un défi lancé par la Région Urbaine de Lyon

Si la gestion des territoires périurbains constitue, pour la RUL (1), une préoccupation de fond, les récentes évolutions démographiques et institutionnelles en renforcent l'acuité. L'approche du périurbain reste souvent cantonnée à un discours peu efficace sur la maîtrise de l'étalement, ou axé sur l'opposition entre l'urbain et la ruralité, la ville et la campagne. C'est pourquoi, la Région Urbaine de Lyon propose une réflexion nouvelle qui consiste à rassembler les acteurs et les moyens pour organiser et structurer le périurbain plutôt que de le condamner ou de l'ignorer. Tel fut l'objet du Forum organisé en juin 2000 (2) auquel Paul Boino et Martin Vanier ont notamment contribué.

(1) La Région Urbaine de Lyon est une association « loi 1901 » entre les quatre Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, la communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes. C'est un lieu de concertation dont l'objectif est de construire une vision cohérente et partagée de l'aménagement et du développement de la région métropolitaine lyonnaise (2,6 millions d'habitants, 678 communes, 50 communautés de communes, 313 habitants/km²).

(2) Dossier disponible sur www.regionurbainedelyon.fr – actes sur demande auprès de la RUL.

NOUVELLES SOLIDARITÉS EN RURAL

des potentialités

*par Benoît Faucheux **

*Comment favoriser un développement solidaire
des territoires ruraux ?*

Une des réponses est l'implication des habitants eux-mêmes.

Les mutations du monde rural ont ouvert de nouveaux chantiers pour la solidarité. Comment amener les habitants à s'en saisir et à devenir acteurs du développement solidaire ? Comment passer de l'action spontanée de quelques-uns à une mobilisation de la collectivité ? En 1998, le Conseil d'Administration du CMR (1) a mis en place une démarche originale qui a permis aux 1500 groupes du mouvement de formuler un diagnostic de leur territoire. De là, des enjeux nationaux pour le développement solidaire ont été dégagés. Les membres du mouvement ont ensuite lancé des actions nouvelles dans leur territoire. L'ensemble de cette démarche a conduit notamment à envisager d'autres modes de consommation et de production, à promouvoir une recherche-action sur l'accès au foncier et l'installation des jeunes agriculteurs, et à susciter des réponses politiques pour dépasser l'assistanat.

Mutations, fragilités et atouts

Les espaces ruraux se sont transformés et sont devenus très hétérogènes : qu'y a-t-il de commun entre le rural périurbain dans lequel réside une majorité de personnes travaillant en monde urbain et le rural isolé ? Depuis longtemps, l'agriculture n'est plus le pivot du monde rural, même si elle reste une activité importante. Dès lors, les agriculteurs vivent parfois difficilement le fait de ne plus être les seuls gestionnaires de l'espace rural. Au sein d'un même territoire, les populations et leurs intérêts se sont diversifiés. De nouveaux habitants s'installent : personnes âgées, précaires, étrangers... Leurs attentes et leurs intérêts sont largement différents. Cela rend plus difficile le vivre-ensemble même si, par ailleurs, ces nouveaux venus stimulent l'innovation. La consultation-expression a aussi montré l'importance de la montée de la pauvreté. Une partie de la population des espaces ruraux se précarise : chômage, délocalisation d'entreprises, agriculteurs en difficulté... De plus, certains territoires attirent des populations urbaines en difficultés économiques et sociales.

Face à ces phénomènes, la politique locale est fortement sollicitée pour retisser du lien social, stimuler les identités territoriales, soutenir le développement économique... Or, l'absence de projet commun est un fait dans de nombreux territoires : désengagement des structures collectives, renforcement des individualismes,

** Permanent
du CMR*

(1) Voir l'encadré ci-dessous.

manque de lien social, disparition des solidarités de proximité, éloignement des décideurs... Existe-t-il encore une culture rurale vivante ou est-elle seulement présente dans les représentations des responsables des organisations rurales ? L'uniformisation découlant de la mondialisation, l'hétérogénéité croissante des espaces ruraux, la diversité de leurs populations laissent-elles encore une place à l'identité rurale ? Comment mobiliser les acteurs des territoires ruraux si leur identité commune est floue ?

Malgré ces fragilités, la consultation a permis de repérer certains atouts du monde rural. En premier lieu, les membres du CMR associent leurs espaces à la qualité de vie : la nature, l'environnement, le cadre de vie, les relations sociales, des structures à taille humaine, un important tissu associatif rendent, à leurs yeux, la vie plus agréable en milieu rural. Ensuite, dans de nombreux territoires, des démarches de développement local rassemblent les acteurs, qui se mobilisent autour d'une vision commune de leur Pays. Les Pays, les intercommunalités sont autant de chances à saisir pour un développement solidaire des territoires ruraux. La démocratie locale gagne du terrain avec les conseils de développement par exemple. Ces démarches sont fécondes dans le domaine de la création d'emplois. Le secteur de l'économie sociale et solidaire ou (et) l'organisation collective du travail déjà solidement implantés dans le secteur agricole avec les coopératives, les CUMA, les GAEC, connaissent un souffle nouveau : les SCIC, les GFA mutuels, les CTE sont de nouveaux outils à utiliser.

Coopératives agricoles :
elles peuvent être coopératives de vente, d'approvisionnement, ou **CUMA** (Coopérative d'Utilisation de matériel Agricole)

GAEC :
Groupement d'Agriculteurs pour l'Exploitation en Commun

GFA :
Groupement Foncier Agricole

SCIC :
Société Coopérative d'Intérêt Collectif (dispositif non spécifique à l'agriculture)

Produire et consommer autrement

Le mode de production et de consommation dominant a creusé un important fossé entre les agriculteurs, qui produisent les aliments ou leur matière première, et les consommateurs. De nombreux intermédiaires – transformateurs, grandes et moyennes surfaces – existent entre le producteur et le consommateur. Les récentes crises sanitaires, vache folle par exemple, ont encore accentué cette coupure. Les consommateurs s'inquiètent pour leur santé et pour l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Les agriculteurs se sentent désignés comme seuls responsables de ces crises et le revenu de nombreux producteurs se dégrade.

Suite à ces constats, de nombreuses fédérations du CMR ont organisé des rencontres entre consommateurs et producteurs. Dans une ferme, ou une salle publique, des agriculteurs ont pu expliquer leur système de production, leurs contraintes, leurs aspirations. De même des consommateurs ont exprimé la façon dont ils consommaient et les craintes qui les habitaient. Des alternatives se sont dégagées à partir de ces rencontres (2) : vente directe, coopérative de consommateurs, développement de l'agriculture durable... Dans l'Eure-et-Loir, par exemple, des membres du CMR ont créé une démarche originale qui permet de renouer les liens

(2) En février 2002, une centaine de membres du CMR ont participé aux vacances-formation autour du thème « je produis, tu consommes, nous dialoguons ».



entre consommateurs et producteurs autour de la fabrication de jus de pomme (3). Cette initiative a ouvert à des démarches de solidarité avec d'autres territoires ruraux du monde (4).

Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs

Depuis 1988, le nombre d'agriculteurs a baissé de 30 % alors que les surfaces cultivées n'ont quasiment pas diminué : les surfaces des exploitations augmentent. Arrivés à la retraite, de nombreux agriculteurs cèdent leurs terres à des producteurs déjà installés et non à des jeunes souhaitant démarrer. Face à la tendance lourde à l'augmentation des surfaces, le CMR a lancé une action nationale. Il a souhaité offrir aux agriculteurs approchant de la retraite un espace de réflexion pour mûrir des choix conformes à leurs convictions. Il s'agit d'apporter une contribution visant à améliorer les dispositifs institutionnels de soutien à la transmission et à promouvoir quelques initiatives locales (5). Trois groupes de recherche-action ont donc démarré, sous forme d'ateliers coopératifs, et regroupent les acteurs sur trois territoires différents : Moselle, Morbihan, Manche. Après avoir affiné leur problématique, les membres des groupes confronteront leur expérience et leur analyse (6).

Le coût du foncier est, dans la plupart des cas, le principal frein à l'installation des jeunes agriculteurs. Un groupe de jeunes du Morbihan, porteurs d'un projet agricole collectif, a été confronté à ce problème. Loin de se décourager, ils ont lancé un appel dans leurs réseaux, amicaux, professionnels, militants... Plusieurs centaines de personnes y ont répondu ! Cela a donc permis de réunir le capital de départ nécessaire à la reprise de terre.

Face aux nouvelles précarités, susciter des réponses politiques

Les collectivités locales en milieu rural ont encore beaucoup de difficultés à se doter d'une politique sociale répondant aux nouvelles situations de précarité. Les élus locaux ne sont pas toujours conscients de leur responsabilité en la matière et, quand ils le sont, ils ont des difficultés à réaliser des diagnostics sociaux permettant de définir une politique. La petite taille et donc la faiblesse de moyens des communes rurales est souvent invoquée comme une difficulté. De plus, comment assurer la confidentialité des données que requiert le respect des personnes, dans des communes de 800 habitants ?

Dans l'Aveyron, des acteurs du territoire du Lévezou-Ségala, attentifs aux problèmes liés à la précarité, ont créé une associa-

(3) Une entreprise loue son atelier le week-end à une association. Ainsi, des familles redécouvrent un produit local, des personnes se rencontrent, d'autres projets naissent. Cette démarche regroupe des ruraux aussi bien que des urbains qui peuvent ainsi mieux connaître le Perche.

(4) Avec l'appui des acteurs du Perche, un groupement de paysans haïtiens va monter un atelier de fabrication de jus de mangue. Une partie de la production sera commercialisée en France dans les circuits du commerce équitable.

(5) Selon la méthodologie de la recherche-action, les acteurs de terrain sont amenés à forger leur propre analyse de la situation, issue de leur expérience. Cela enrichit leur action et leur permet de formuler des propositions locales et nationales pour une gestion plus solidaire de la terre.

(6) Un forum national est prévu les 6 et 7 décembre 2002. Il sera largement ouvert aux membres du CMR et à ses partenaires – syndicats, institutions, politiques... – et permettra aux groupes de recherche-action de diffuser leurs conclusions et d'en débattre avec d'autres.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE PAYS

des atouts pour une démarche participative

Sous l'impulsion des membres du Comité de développement de Puisaye-Forterre et des élus locaux, la volonté de favoriser la participation de tous les acteurs du territoire s'est concrétisée dès l'élaboration de la Charte de Pays, bien avant la mise en place du Conseil de développement (1). Celui-ci a veillé à mettre en place un type de fonctionnement qui favorise au maximum une démarche participative. Le Conseil d'administration du Conseil de développement est composé de trois collèges de quinze personnes chacun : élus, associations et socio-professionnels. Pour une meilleure représentativité, le collège des associations est subdivisé en cinq sous-collèges. De la même manière, les socio-professionnels se sont répartis en trois sous-collèges : agriculture ; tourisme ; entreprises, artisanat, commerce et professions libérales.

À l'exception du président, du trésorier et du secrétaire, les sept autres membres du bureau sont tous vice-présidents chargés d'animer une commission thématique largement ouverte à la population par le biais de groupes de travail. La Commission santé, par exemple, a mis sur pied des groupes qui réfléchissent à la mise en place d'une couverture médicale suffisante sur le territoire. Les médecins et professionnels de la santé ont été invités très largement à s'exprimer sur le sujet. De la même manière, le groupe qui réfléchit sur l'accueil de la petite enfance a invité les structures d'accueil existantes, les collectivités, mais aussi la CAF et la DDJS... Le groupe qui prépare la mise en place d'espaces publics numériques a invité les établissements scolaires et l'Éducation Nationale.

Si l'expression de la société civile fonctionne réellement, avec des propositions

de réalisations qui aboutissent – crèches, dessertes forestières, produits touristiques, actions environnementales –, en revanche, deux types de populations ont plus de peine à entrer dans une démarche participative. Jusqu'ici, les jeunes n'ont guère été associés à la démarche, à l'exception du temps d'élaboration de la Charte. Le Conseil de développement n'a pas prévu de collège « jeunes ». Le sous-collège enfance-loisirs-sports s'en préoccupe, mais les jeunes eux-mêmes restent relativement absents.

Du côté des personnes âgées, des milieux populaires ou dits « défavorisés », la participation directe est fort réduite. Actuellement, une réflexion est en cours sur l'accueil de jour pour les personnes âgées. De même la prise en compte des bénéficiaires du RMI s'oriente vers la mise en place d'un PLIE.

Globalement, le plus positif, du point de vue d'une démarche participative, est sans doute le fait que le Conseil de développement soit un lieu où la société civile peut s'exprimer et être entendue. Il constitue un espace de débats entre élus et société civile. La limite principale de la mise en place du Conseil de développement du Pays de Puisaye-Forterre tient sans doute à son caractère particulièrement innovant. Ce n'est pas toute la population qui désire, ou qui peut, passer d'une attitude de délégation de pouvoir à une implication dans les débats et les orientations d'avenir de son lieu de vie. La démocratie participative ne se décrète pas, elle se conquiert peu à peu.

Bernard Ristord

*Directeur du Conseil de développement
du Pays de Puisaye-Forterre
(Nièvre et Yonne)*

(1) 17 000 envois de questionnaires, plus de 100 entretiens, douze réunions de présentation du diagnostic de territoire, un groupe de coordination élargi, des groupes de citoyens...



tion intermédiaire. Après quelques années de travail, ils se sont aperçus qu'une nouvelle population précaire s'installait chez eux. Ces nouveaux arrivants, originaires pour la plupart de territoires urbains, étaient mal acceptés par la population locale et cumulaient des difficultés pour leur insertion. Aussi, les membres de l'association ont-ils souhaité mettre en place une démarche visant à sensibiliser les acteurs locaux – élus, associations, entreprises... – à ce nouveau public (7).

L'échec scolaire suscite aussi ce type de questions. Quelques militants, conscients du problème, peuvent organiser du soutien scolaire ou de l'accueil péri-scolaire, et porter à bout de bras, bénévolement, cette action. Au bout de quelques années, la question de l'embauche de professionnels se pose, et, avec elle, celle du financement par les collectivités locales. Là encore, la coopération intercommunale peut faciliter la pérennisation et la consolidation d'un dispositif d'accompagnement scolaire.

La mise en place d'actions locales amène parfois à des remises en question des politiques nationales. Dans les années 1980, face aux soucis économiques de nombreux agriculteurs, des associations d'agriculteurs en difficulté sont nées, avec l'objectif de soutenir les personnes et de favoriser un changement de politique. Souhaitant replacer les individus et leur famille au centre de l'entreprise, ces associations ont permis à de nombreux agriculteurs traversant une passe difficile de se remettre à flot. Leur travail a fait évoluer la loi afin, par exemple, de permettre aux agriculteurs de conserver leur habitation. Aujourd'hui, leur action commence à s'étendre aux commerçants et aux artisans (8). Face aux nouveaux enjeux de la solidarité, il convient de mobiliser les acteurs du territoire. L'action solidaire s'appuie sur des prises de conscience (9). En impliquant la population dans les décisions qui la concerne, ces mobilisations favorisent le lien social en éloignant la peur de l'autre et ouvrent à un questionnement des politiques locales et nationales.

Benoît Faucheu

(7) Plusieurs rencontres de réflexion ont donc été organisées par les membres du CMR pour l'ensemble des acteurs du territoire. Elles ont permis d'enclencher une démarche de diagnostic. Aujourd'hui, le groupe est mobilisé sur l'émergence du Pays et espère que les nouveaux arrivants seront un de ses axes de travail.

(8) C'est le cas, en Loire Atlantique, de l'association SACADE (Soutien et Accompagnement aux Commerçants et Artisans en Difficulté Économique).

(9) Qui peuvent être provoquées par des démarches comme celles de la consultation-expression initiée par le CMR.

Un mouvement

Le mouvement Chrétiens dans le Monde Rural regroupe 15000 ruraux dans toutes les régions de France. En 2002, 1500 équipes de base permettent à ses membres de se soutenir les uns les autres dans leurs actions au service d'un développement plus solidaire des espaces ruraux. Engagés dans la société civile de multiples façons (vie politique locale, vie syndicale, associations d'animation locale, organisations agricoles...), les membres du CMR trouvent dans leur participation au mouvement un espace de formation et de soutien à leurs actions. Aujourd'hui, 25% des membres du CMR sont agriculteurs. Le mouvement a choisi de promouvoir une démarche participative pour redéfinir son projet (1).

(1) À la fin du dernier congrès du mouvement, chaque participant a reçu une truelle. Cet outil symbolisait la nécessité de l'engagement de chacun dans des démarches locales, nationales et internationales pour bâtir un avenir solidaire.

MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

par *Patrick Mundler* *

En inscrivant dans l'article premier de la loi d'orientation agricole : « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable », (Loi 99-574 du 9 Juillet 1999), le législateur français n'a pas seulement pris acte d'une notion déjà présente dans le corpus juridique international (1), il a introduit une nouveauté dans le droit national et suscité une grande vague de débats et de recherches dans les milieux s'intéressant à l'agriculture, à l'environnement ou au développement rural. La prise en compte de ces diverses fonctions a pris le nom de « multifonctionnalité » (2).

La reconnaissance de la multifonctionnalité intervient dans un contexte où la société s'interroge sur ce qu'elle attend de son agriculture, où des négociations commerciales conflictuelles se déroulent à l'OMC, où de nombreux observateurs notent les changements qui s'opèrent dans les espaces ruraux : inversion de l'érosion démographique, diminution du poids des agriculteurs, innovations institutionnelles, etc. Si la multifonctionnalité suscite tant d'intérêt, c'est parce qu'elle offre, à ceux qui l'espèrent, la perspective d'un changement radical dans la façon dont l'agriculture est orientée par les politiques publiques. À l'inverse, ceux qui pensent que l'agriculture doit être une activité économique comme une autre perçoivent bien le danger que peut représenter la multifonctionnalité parce qu'elle est susceptible de renouveler profondément la manière dont on pense le développement agricole et son insertion dans l'espace rural. Des deux côtés, par conséquent, on affûte ses arguments.

Une caractéristique intrinsèque

De nombreux auteurs ont eu l'occasion de souligner le caractère « consubstantiel » (3), « structurel » (4) de la multifonctionnalité de l'agriculture, qui fait partie des caractères intrinsèques de l'activité agricole. On la retrouve déjà, en 1600, chez Olivier de Serres (5) lorsqu'il expose longuement les apports divers de l'agriculture sur la santé, la qualité de la nutrition, les paysages, ou encore l'éducation de la population. Dans un autre registre, lorsque J. Méline défend « l'ordre éternel des champs », il attribue à l'agriculture une fonction de cohésion sociale et politique. L'agriculture est donc multifonctionnelle et, selon les époques ou les lieux, les pouvoirs publics s'intéressent plus ou moins à telle ou telle fonction. Plus largement, la manière dont ces fonctions sont considérées ne peut être déconnectée de la « demande

* ISARA Lyon

(1) Le thème de la multifonctionnalité est apparu à la fin des années 1980. On le retrouve en particulier dans le chapitre 14 de l'Agenda 21, issu de la Conférence de Rio (1992), dont le premier domaine d'activité a pour titre « *Examen, planification et programmation intégrée des politiques agricoles, compte tenu du caractère multifonctionnel de l'agriculture et, en particulier de son importance pour la sécurité alimentaire et un développement durable* ». Dans le prolongement, la déclaration finale du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 fait état « *du caractère multifonctionnel de l'agriculture* ».

(2) Sa traduction en termes de politique en France, s'est notamment faite par la mise en place du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE, voir encadré).

(3) **Yannick Heuchel**
« Naissance et découverte de la multifonctionnalité », 18ème congrès de l'AFDR, Le Havre, 19 – 20 octobre 2001, 29 p.

(4) **Jacques Rémy**
« Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale : les contrats territoriaux d'exploitation ». *Aménagement et nature* n° 136, pp. 25 – 36.

(5) **Olivier de Serres.**
Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs (1600), Paris, Actes Sud 1996, 1461 p.



sociale » à une période donnée (6). Ainsi, si le développement agricole, tel qu'il s'est fait en France, à partir des années 1950, apparaît comme « monofonctionnel », c'est parce que les politiques agricoles mises en place se sont presque exclusivement centrées sur la fonction productive de l'agriculture. De ce fait, certaines fonctions n'étaient pas intégrées aux objectifs fixés à l'agriculture et ont été négligées (7).

La plupart des observateurs notent un tournant à la fin des années 1990. Les conséquences de la modernisation de l'agriculture sur l'emploi, l'environnement et, plus largement, le développement rural sont examinées dans leur diversité et un tournant politique s'amorce qui vise à redéfinir de manière plus ouverte les objectifs assignés à l'agriculture. Dès lors, la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture oblige à considérer autrement ses performances et, notamment, à pondérer l'apport d'une exploitation en tonnes de lait, de viande ou de céréales, par ses apports en développement rural, aménités environnementales, contribution à l'emploi local ou à la cohésion sociale.

Des approches diverses

Il n'existe pas encore une définition de la multifonctionnalité qui fasse l'unanimité. On peut proposer, à l'instar de l'OCDE, de distinguer schématiquement deux approches.

La première considère qu'il faut garder à la fois une approche sectorielle de l'agriculture et un raisonnement principalement économique. Ainsi, l'OCDE (8) estime que la définition de la multifonctionnalité « doit englober les éléments essentiels de la multifonctionnalité qui ont été reconnus par les pays Membres. Ces éléments sont : 1) l'existence de produits multiples, de base et autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture ; et 2) le fait que certains produits autres présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public, le résultat étant que les marchés de ces biens n'existent pas ou fonctionnent mal. Cette approche est qualifiée de « positive (9) » par le fait qu'elle interprète la multifonctionnalité comme une caractéristique de toute activité économique qui produit des *output* divers, désirés ou non, dont les effets peuvent être positifs ou négatifs, etc. Une telle approche nécessite de distinguer entre fonctions commerciales (marchandes) et fonctions non commerciales (non marchandes). L'encouragement d'une activité multifonctionnelle s'entend par conséquent par l'encouragement à une fonction non marchande.

Une seconde approche, que l'on qualifiera d'intégrée, interprète la multifonctionnalité au regard des objectifs assignés à l'agriculture. Ainsi, la France (10) insiste sur le fait que la multifon-

(6) On peut encore évoquer les économistes du développement qui ont souvent exposé le rôle qu'a eu le développement de l'agriculture sur la croissance, en termes de fonctions (fonctions productive, d'apport de main d'œuvre à l'industrie, d'amélioration de l'alimentation et d'épargne).

(7) Voir l'article de **Ph. Perrier-Cornet** et **B. Hervieu** dans ce dossier, p. 18.

(8) OCDE, « Multifonctionnalité. *Elaboration d'un cadre analytique* », OCDE, 2001, 29 p.

(9) Par opposition à la seconde approche que l'OCDE qualifie de « normative ».

LES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION

des principes initiaux aux premiers résultats

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 tente d'instaurer de nouveaux rapports entre le monde agricole et la société à travers la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). L'objectif de ce dispositif est la rémunération, sur des fonds publics, d'engagements pris par des exploitants agricoles, sur une base volontaire, dans différents domaines : économie, emploi, aménagement de l'espace, environnement... Une autre particularité de ces contrats est que, tout en étant individuels (signés entre l'agriculteur et le préfet du département), ils visent à s'insérer dans des démarches collectives, notamment dans l'objectif « d'ancrer la politique agricole dans le territoire » (1).

Leur mise en place a été difficile ; en effet, sur 130 000 CTE prévus (soit 20 % des exploitations françaises), seuls 26 957 étaient signés au 1er juin 2002 (2). Dotés d'un montant moyen d'environ 27 000 € sur 5 ans, ces CTE consacrent en moyenne 72% de ce montant aux aides annuelles agro-environnementales (3) et 28 % au cofinancement d'investissements économiques qui contribuent à la multifonctionnalité des exploitations (4) :

- en améliorant et réorientant la production, en réduisant ses coûts, afin de favoriser la pérennité de l'exploitation et sa viabilité (44% des aides à l'investissement) ;
- en encourageant la qualité des produits et la diversification des activités, afin d'améliorer le revenu agricole et développer les filières de qualité et les prestations rurales du type accueil tou-

ristique, vente directe, etc. (29% des aides à l'investissement) ;

- en préservant et en améliorant l'environnement naturel, ainsi que les conditions d'hygiène et de bien-être des animaux d'élevage (27% des aides à l'investissement).

Si les CTE semblent répondre aux objectifs de multifonctionnalité des exploitations agricoles, leurs répercussions sur les territoires semblent très variables. Leur contribution à la vitalité des territoires ruraux n'est pas certaine. En effet, trois situations se dessinent pour les territoires (5) :

- ceux où les CTE sont conçus individuellement, à l'échelle de chaque exploitation et sans projet collectif donnant une orientation commune aux contrats signés par les agriculteurs ;

- ceux où un projet collectif a été établi en lien avec la mise en place des CTE, mais sans que des moyens spécifiques soient engagés de la part des acteurs territoriaux autres qu'agricoles ;

- ceux où un projet collectif existe et reçoit des moyens de diagnostic, d'animation et d'action qui permettent une construction d'objectifs communs aux agriculteurs et autres acteurs de la société.

De ces trois types de situations, il est encore trop tôt pour déterminer laquelle sera dominante, d'autant qu'à l'heure actuelle, les CTE font l'objet d'un réexamen au plan politique qui pourrait en modifier la forme (6).

Olivier Roque,
ISARA Lyon

(1) Circulaire DEPSE/SDEA du 17/11/99 sur la mise en œuvre des C.T.E.

(2) Ministère de l'Agriculture. « Rapport de la mission d'audit des contrats territoriaux d'exploitation », 5 juillet 2002.

(3) Notamment : gestion extensive des prairies, entretien des haies, lutte phytosanitaire et fertilisation raisonnées, implantation de cultures intermédiaires et de bandes enherbées.

(4) F. Lefebvre, 2002, Première analyse des caractéristiques des CTE, in *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, colloque SFER, 21-22/03.

(5) Cf. J.-C. Jauneau, C. Bernard, O. Roque. « CTE et territoires ». ISARA - CNASEA, 2002.

(6) Les conclusions du rapport d'audit des CTE commandé par le gouvernement ne les remettent pas en cause mais visent à alléger le nombre de mesures proposées et à rendre possible la passation de contrats agri-environnementaux hors CTE.



tionnalité « permet de rendre compte des contributions de l'agriculture au patrimoine et aux objectifs de la nation ». Dans cet esprit, C. Laurent définit la multifonctionnalité comme « l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité », la reconnaissance officielle de la multifonctionnalité exprimant alors « la volonté que ces différentes contributions puissent être associées durablement de façon cohérente (11) ». L'enjeu est ici de repenser le rôle de l'agriculture et ses relations avec les autres composantes de la société et d'examiner l'aspect multidimensionnel des activités humaines dans ce qu'elles apportent au développement social et économique dans sa globalité. Ce ne sont pas seulement les produits qui sont concernés par la multifonctionnalité, mais les diverses pratiques des agriculteurs et de leur famille dans les espaces qu'ils occupent.

Derrière ces tentatives de définition, il y a bien entendu d'importants débats concernant les types de soutien qui peuvent, ou non, être apportés à l'agriculture et leur légitimité respective. La première approche s'inscrit dans la continuité des travaux visant à libéraliser l'agriculture, tout à la fois, en diminuant les soutiens susceptibles d'induire des distorsions commerciales, et en cadrant ceux qui restent, dans un esprit conforme aux décisions prises à l'OMC. La seconde, en revanche, suppose d'abandonner le dogme des effets positifs d'une libéralisation de l'agriculture et incite à repenser les liens de l'agriculture avec son environnement social, environnemental et économique. Dans cette perspective, ce n'est pas le caractère plus ou moins compatible des soutiens avec la libéralisation des produits agricoles qui compte, mais leur détermination en fonction d'enjeux de développement rural, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale.

Deux visions de l'intégration de l'agriculture dans l'espace rural

L'arbitrage qui sera rendu entre ces deux visions de la multifonctionnalité ne sera pas neutre. L'approche choisie par l'OCDE implique de traduire les différentes fonctions de l'agriculture en biens et services produits, puis de repérer ceux pour lesquels existeraient des « défaillances du marché » pour voir dans quelle mesure ces défaillances justifient une intervention publique (12). Cette intervention ne devrait pas entraîner de distorsion sur les marchés des produits agricoles. Dans ce cadre, on maintient une distinction nette entre politiques agricoles et politiques de développement rural.

À l'inverse, la vision intégrée de la multifonctionnalité ne se décline pas au seul niveau agricole, mais replace les activités agricoles et leurs fonctions dans un objectif global de développement rural. Les territoires ruraux, représentés par les collecti-

(10) Ministère de l'Agriculture, 1999. « Contribution de la France à la conférence OAA/FAO sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs », Conférence OAA/FAO, Maastricht, 12-17 septembre 1999. Fao.org.

(11) Laurent C. 1999, « *Activité agricole, Multifonctionnalité, Pluriactivité* ». Rapport rédigé pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, dans le cadre du comité d'experts sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation, 19 p. + annexes.

(12) OCDE. « *Multifonctionnalité. Élaboration d'un cadre analytique* », op. cit. Voir aussi C. Moreddu. « Les travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité : contexte, approche et résultats préliminaires », Colloque SFER, 21-22 mars 2002, 13 p.

vités, peuvent, dans cette perspective, devenir des acteurs de la multifonctionnalité, en fournissant des ressources spécifiques et en conduisant le cas échéant des politiques décentralisées.

Mais la différence ne s'arrête pas là. La vision intégrée de la multifonctionnalité s'appuie également sur le postulat que les différentes fonctions ne peuvent être raisonnées indépendamment les unes des autres, ni indépendamment de la signification qu'y mettent les agriculteurs et les usagers des espaces ruraux. L'idée profonde est que les différentes fonctions s'inscrivent dans des pratiques (13) qui ne relèvent pas du seul raisonnement économique, mais d'un ensemble de dimensions de la vie sociale qui ne trouvent pas leur traduction dans la seule alternative marchand – non marchand.

De manière plus concrète, on peut repérer des situations qui illustrent bien les enjeux des différences que nous venons d'expliquer. Prenons l'exemple de l'emploi rural. Sur le plan économique, le travail est un intrant et non une externalité. Dans le même temps, on perçoit bien l'influence que peut avoir l'emploi sur le développement des territoires ruraux. Peut-on soutenir l'emploi agricole au nom de la multifonctionnalité ? La réponse dépendra bien entendu de l'approche choisie et de la légitimité accordée aux politiques publiques. Des activités comme l'accueil touristique dans les exploitations, comme la transformation et la vente de produits locaux ou, de manière plus large, toutes les activités déployées par ce qu'on appelle « des exploitants ruraux » (14) peuvent être considérées comme multifonctionnelles, du point de vue de la demande sociale, dès lors que ces pratiques peuvent jouer un rôle significatif dans le développement rural (15). A contrario, elles ne méritent sans doute pas d'être soutenues à ce titre, si l'on réduit la discussion à faire la différence entre les fonctions commerciales et les fonctions non commerciales.

Ainsi, les enjeux des discussions autour de la multifonctionnalité ne sont pas que théoriques. Les débats conflictuels qui se déroulent en Europe sur la place respective à accorder aux deux « piliers » de la PAC illustrent à leur échelle les difficultés d'arbitrage entre politiques sectorielles ou politiques plus globales. À une échelle locale, la multiplication des projets de territoire incluant un volet agricole incite à penser que la demande d'une meilleure prise en compte des objectifs locaux existe. De ce point de vue, la multifonctionnalité est l'occasion d'un renouvellement des conditions de dialogue entre agriculteurs et autres usagers de l'espace rural.

Patrick Mundler

(13) On peut ici faire référence aux travaux de **Karl Polanyi**, qui emploie le terme « d'encastrement » pour qualifier les relations complexes et interdépendantes existant entre les systèmes économiques et les relations sociales.

K. Polanyi « La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps », Première édition 1944, Paris, Gallimard, coll. NRF, 1983, 419 p.

(14) **Muller P.** « Un métier né de la crise : l'exploitant rural », *Sociologie du travail* n° 4, 1987, pp. 459-475.

(15) Dans le cas des Groupements d'Employeurs (agricoles) pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), l'activité d'exploitant agricole a même une dimension explicite d'intervention sociale.

ÉDUCATION POPULAIRE ET CRÉATION D'ACTIVITÉ EN MILIEU RURAL

*par Frédéric Evin, Emma Pomarel, Béatrice Poncin et Didier Pugeat **

Le courant de l'éducation populaire, et plus particulièrement le réseau d'associations qui appartiennent à la « commission rurale » de Peuple & Culture (1), a généré au fil des années une démarche pour favoriser l'existence d'activités économiques sur les territoires ruraux, à partir de principes d'action partagés qui sont le principe de réseau, l'autonomie, la responsabilité des acteurs par leur implication, le mutualisme, l'ouverture.

À partir du premier concept « d'exploitants ruraux » né d'une réflexion commune entre des paysans, des chercheurs et des animateurs de Peuple & Culture (Isère) s'est construite une formation. Elle a essaimé et a évolué vers le concept « d'entrepreneur rural ». Ce terme fait référence à des personnes qui, par choix ou par contrainte, cherchent à articuler un projet de vie avec un projet professionnel, et sont donc ensuite amenées à s'inscrire dans le champ économique. Ainsi, le terme d'entreprise ne revêt pas un sens capitalistique. Un travail a été réalisé par le réseau pour expliciter, formaliser ce qu'est un processus d'accompagnement de porteur de projet dans cette démarche. (2)

Un processus d'accompagnement

L'accompagnement que proposent à ces entrepreneurs plusieurs associations liées à Peuple et Culture (3) diffère d'une approche technico-économique basée sur une vérification de la faisabilité au regard de critères de marché, d'investissement et de rentabilité. Cet accompagnement est un processus. D'une part, il suit l'évolution, la maturation du projet lui-même, qui « de l'idée à sa viabilité » peut prendre entre deux et six ans, voire plus. D'autre part, l'accompagnement est lié à de multiples dispositifs qui apportent des financements indispensables, mais variables dans leur durée et limités à des cloisonnements de critères. L'accompagnant va devoir trouver des moyens très personnalisés et va inscrire son travail dans une durée qui ne sera ni celle des dispositifs (il devra les dépasser), ni celle de la progressivité du parcours (car il n'en a pas toujours les moyens).

Il est actuellement admis que la progressivité est un critère essentiel à la viabilité d'une entreprise rurale, comme le souligne une étude effectuée par le CREFAD sur la viabilité des petites entreprises dans le Massif Central : « la logique sous-tendue par ces pratiques intègre une notion de temps nécessaire à l'apprentissage d'un nouveau métier, à la maturation du projet et à la possibilité de le tester grandeur nature. (...) Le décalage cons-

** membres de la commission rurale de Peuple et Culture.*

(1) Cette association créée en 1945 est l'un des ensembles associatifs qui veulent donner vie aujourd'hui au concept d'éducation populaire. Né au XIX^{ème} siècle, il a pour berceau une volonté de justice sociale et de culture universelle. Les multiples associations qui représentent l'éducation populaire rendent des services de nature collective pour et par les personnes.

(2) « Processus et moyens d'accompagnement des dynamiques d'auto-emploi en milieu rural »
(Béatrice Poncin, Xavier Lucien, Jean Pierre Dargaud, et Alain Grange, Peuple & Culture, pour la Caisse des Dépôts et Consignations, juin 2000).

(3) Il s'agit du CREFAD à Clermont-Ferrand (Auvergne), d'ASFODEL à Mirabel (Sud Rhône-Alpes), de l'IFAD Lodève (Hérault), d'OXALIS à Bellecombe-en-Bauges (Savoie). Parce qu'elles se reconnaissent dans une même approche de l'éducation populaire, leurs pratiques ont un certain nombre de points communs malgré des disparités de territoires, de dispositifs, de financement et de formes d'actions.

taté entre le début de l'activité et la création de l'entreprise met en évidence un vide juridique, comblé au cas par cas par des solutions de fortune. (...) Il serait opportun que le cadre institutionnel reconnaisse cette période de maturation en mobilisant et réorientant les crédits publics » (4).

L'accompagnement d'entrepreneurs ruraux prend donc en compte deux notions importantes : l'adaptation et le temps. Il chemine en parallèle de la vie du projet ; la personne concernée reste maître de son projet et de son parcours, c'est elle qui interpelle l'organisme « accompagnant ». C'est une des particularités qui démarque cette approche des logiques d'aide aux « parcours » d'insertion.

Comme l'entrepreneur rural allie un projet de vie à un projet professionnel, le rôle de l'accompagnateur, dans une attitude de confiance qui est un préalable, est de pointer avec lui la cohérence entre son objectif initial, ses intentions et les éléments qui font évoluer le projet. Il apporte une prise de recul qui permet à la personne de dépasser un blocage, de se réorienter, de trouver des solutions. L'accompagnement est une maïeutique.

Par ailleurs, les projets rêvés par les futurs créateurs sont rarement répertoriés dans des cadres pré-établis sur des métiers connus, et avec des marchés standardisés. Par contre, leur taille modeste leur permet de se nicher sur des parts de marché ciblées qui sont difficilement identifiables par des études de marché classiques. Il s'agit souvent de projets innovants, de combinaison d'activités, d'adaptation d'un savoir-faire ou d'une passion transformée en emploi. L'accompagnement dans le domaine de leur viabilité économique, de toutes façons indissociable du reste, consiste donc à inciter la personne à se poser les bonnes questions. Il est très important qu'elle effectue elle-même ces recherches, car elle va « rebondir » d'un renseignement à l'autre. Il va falloir réajuster sans cesse, sans que pour autant la dynamique du projet, son sens, ne soient neutralisés sous l'influence des critères des financeurs divers qui peuvent être mis à contribution. Les dispositifs financiers (5), en effet, ont leur propre durée de vie et leur propre rythme, et ceux-ci coïncident rarement avec la durée de la construction du projet. De plus, ils sont souvent soumis à des conditions extérieures de nature politique ou administrative. Cette phase de l'accompagnement est essentielle : c'est à ce moment que la personne entre dans son projet, le structure... ou doit l'abandonner. C'est alors l'accompagnement du processus de deuil.

À projet atypique, réponses atypiques ! L'accompagnement est chaque fois réinventé, et peut faire appel à une diversité de moyens existants (dispositif de formation, d'étude, d'entretiens individualisés, qui restent toujours des moyens) ; mais de plus, il est parfois nécessaire d'en inventer pour sortir d'une impasse ou

(4) Extrait de l'étude réalisée en 1998-99 pour le compte de la DATAR et du FNADT Massif Central.

(5) Dispositifs nationaux : aide à la création et à la reprise d'entreprises, accompagnement des bénéficiaires du RMI, statut de stagiaire de la formation professionnelle, ou régionaux : études de faisabilité pour des entreprises rurales innovantes (Région Rhône-Alpes), plan de développement rural et dispositif de formation,... ou locaux : convention avec un district, Plan Local d'Insertion par l'Économique...



d'un blocage. C'est possible pour les associations d'éducation populaire car elles ont l'habitude de côtoyer et d'appuyer des projets souples, hors des sentiers battus. Comme leur action s'appuie sur un large réseau, elles font appel à l'imagination collective ou à l'expérience de l'un ou l'autre.

Quand le créateur devient tuteur...

Si le créateur ne prend pas en charge son entreprise dans sa phase de conception et de gestation, il ne sera pas armé pour le faire quand elle sera effective. Dans cette même démarche de responsabilisation, lorsque le créateur devient entrepreneur, il peut à son tour témoigner de son expérience, de son parcours. L'accompagnement devenant compagnonnage se poursuit donc au-delà de la création, et à moindres frais, puisque c'est le jeu des interactions entre les personnes et celui de « l'auto formation continue » qui agit. Mais cette fonction de « tuteur » n'existe que parce qu'elle est intégrée dans un réseau. Or, pour faire vivre un réseau et apporter des éléments constructifs à ses composantes, l'association prend en charge une fonction d'animation. Elle est essentielle, tant pour les porteurs de projets (s'immerger dans un réseau de professionnels, découvrir des possibilités d'activités, etc.), tant pour les personnes installées (confronter des pratiques, prendre du recul, continuer à se former, etc.) que pour le territoire (vitaliser des zones rurales, accentuer des liens, renforcer le tissu social, etc.).

Mais ce maillage d'acteurs sur les territoires n'est pas valorisé et le travail d'animation n'est pas financé, de même que la demande d'octroi d'un statut de créateur est toujours en discussion. Dans la pratique, la phase de création passe souvent par le recours au « travail au noir ». En effet, les personnes n'ont pas de fonds propres suffisants pour investir à hauteur des besoins dès la première année, assurer un fonds de roulement et dégager un revenu. Il leur faut donc passer par une phase transitoire où elles auraient un statut salarié, un cadre juridique (pour vendre et facturer), un soutien (technique, administratif, accompagnement). Ce n'est pas par hasard si plusieurs associations tenant un rôle d'accompagnantes ont complété leur présence sur les territoires ruraux par la création de couveuses d'activités, ou de coopératives d'emploi et d'activités (6) ; des liens se tissent entre le monde de l'entreprise coopérative et le monde de l'éducation populaire.

Une vision intégrée

S'il existe une commission rurale à Peuple et Culture, c'est pour tenir compte d'une spécificité des problématiques de la vie en milieu rural. Ceci précisé pour bien marquer l'attachement de ses membres au projet d'un « rural » espace de vie, accueillant à

(6) SCOP Pollen en Ardèche, SCOP Oxalis en Savoie, couveuse Ariac dans l'Hérault.

Une jeunesse mobilisée sur les territoires ruraux

L'EXPÉRIENCE DU MRJC

« Le pire est possible mais il n'est pas fatal. Si nous nous lançons dans l'action, si ensemble nous nous engageons sur le terrain social et politique, alors nous pouvons l'éviter ». Cette affirmation de Guy Coq tirée de son ouvrage *Dis-moi ton espérance* rejoint sur plusieurs points l'aventure collective vécue au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne. En effet, c'est avant tout une espérance qui réunit les jeunes militants du mouvement (1). Cette confiance en l'avenir les amène à prendre conscience de leur responsabilité personnelle et collective, à s'engager pour transformer les rapports sociaux. Cela situe leur action sur le terrain du politique et les invite à agir en faveur des jeunes certes, mais aussi en faveur de l'ensemble de la société, dans le sens de l'intérêt général.

Le mouvement, entièrement géré et animé par les jeunes eux-mêmes, propose alors un parcours de plusieurs années à des jeunes âgés de quinze à trente ans, afin de leur permettre de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de prendre goût à l'action collective. En effet, il n'y a pas de génération spontanée, et s'engager sur le terrain social et politique n'est pas la première préoccupation des jeunes ruraux. Les jeunes se retrouvent chaque mois dans une équipe d'une dizaine de personnes. Du lien social se tisse, et par des enquêtes, des rencontres, ils établissent un état des lieux du territoire où ils vivent. Cela leur permet d'identifier l'action qu'ils doivent mener. Dans l'Indre-et-Loire un journal inter communal a été créé par une équipe, c'était un besoin pour favoriser l'émergence d'une identité de pays. Dans l'Indre, une équipe met en œuvre une semaine de formation sur la notion de territoire. Les nombreuses formations – à l'animation, au développement local, à l'économie sociale et solidaire... – jouent un rôle important. Elles permettent aux jeunes de s'outiller pour poursuivre leur action.

De fil en aiguille, les jeunes du mouvement se mobilisent pour influencer les politiques en direction de l'école, de l'emploi et de l'agriculture. En effet, ces trois champs d'intervention apparaissent prioritaires pour favoriser une insertion sociale et économique des jeunes en milieu rural. Dans le Pays Basque, les jeunes (futurs) agriculteurs d'une équipe se retrouvent pour mettre en discussion leurs projets d'installation et interviennent dans les établissements d'enseignement agricole. Leur action s'inspire des dynamiques nationales et elle les enrichit. Ce qui permet au mouvement de faire part auprès des pouvoirs publics de leurs préoccupations en matière de développement agricole. Le mouvement joue alors un rôle de médiation.

Cette expérience enracinée dans bientôt 75 ans d'histoire permet d'affirmer fortement la nécessité des corps intermédiaires et de l'éducation populaire dans une démocratie (2). Or les événements du printemps 2002 en France mettent en avant le fort besoin d'éducation à la citoyenneté (40% d'abstention chez les moins de 25 ans, sans parler du résultat des élections). Enfin, forts de cette expérience, le MRJC affirme qu'il est temps de changer de regard sur la jeunesse. Si on considère la jeunesse comme dangereuse, ne nous étonnons pas que « les jeunes ne s'engagent plus ! ». Sachons porter un discours ambitieux et plein d'espoir en direction des jeunes.

Frédéric Delattre
Président du MRJC

(1) Celle que d'autres relations sont possibles entre les hommes, que chacun peut donner du sens à sa vie, que l'action de transformation sociale est possible.

(2) Et la perspective de la décentralisation renforce encore cette nécessité. En effet créer des cadres pour plus de démocratie participative demande que des citoyens soient prêts à s'engager pour le développement de leur territoire, tout en sachant prendre en considération les intérêts d'autres populations.



la diversité des initiatives, construit sur une approche solidaire de l'économique au rebours d'une vision opposant « rural » et « urbain » ou d'un « rural » pensé à partir de l'« urbain » ou encore selon un projet communautariste et excluant.

Depuis sa création dans les années 1950, ses travaux ont beaucoup tourné autour des questions du travail et de la vie quotidienne des ruraux à travers la formation culturelle et politique (le terme de politique étant entendu ici dans son sens large), les échanges internationaux et, depuis une vingtaine d'années, l'accompagnement de l'installation là où les excès de la modernisation ont conduit au dépeuplement et à la désertification.

Pour autant, on ne cherche pas dans ce réseau à être considéré comme « spécialistes de l'installation », dans son acception économique et désormais environnementaliste. L'installation ne constitue pas une fin en soi, voire un fonds de commerce. Il s'agit d'une dénomination donnée au processus qui caractérise au départ une envie, une idée, se traduisant progressivement en un projet puis sa concrétisation.

Les associations d'éducation populaire rejoignent des préoccupations socio-économiques qui ne sont pas spécifiquement rurales. Leur action résiste aux principes de croissance économique à court terme qui accentuent une sélection entre ceux qui au départ semblent avoir les moyens de réussir et ceux qui relèvent de l'exclusion sociale. La difficulté de l'évaluation de l'action de ces associations est de la faire porter sur des résultats mesurables, telle qu'une plus-value économique, et non pas sur la plus-value humaine ou sociale.

L'engagement de Peuple et Culture dans ce chantier a pour but d'aider à la compréhension de ce processus par ceux qui s'y engagent, pour en dégager moyens, méthodes et propositions susceptibles d'une diffusion et d'une reproductibilité. En accompagnant les rêves de toute personne, quelles que soient ses aptitudes et sa situation initiale, l'éducation populaire participe à la vitalité des territoires ruraux, fidèle à cette idée que tout citoyen peut accéder à la formation et à l'autonomie économique.

Réseau rural de Peuple et Culture

UN AVENIR SOUS TENSIONS

Table ronde avec la participation de Jean-Luc Duval *, Robert Savy ** et Gérard You ***

Economie & Humanisme : *Dans les politiques récentes, françaises et européennes, appliquées au monde rural quelles vous paraissent être les lacunes principales ?*

Jean-Luc Duval : Si je regarde ce que je connais le mieux, la politique agricole commune, l'analyse faite en 1992 s'est révélée erronée. L'augmentation de la demande mondiale devait faire monter les cours des produits agricoles et on a donc encouragé à développer la production. Or ce fameux marché mondial issu de la relation entre offre et demande n'existe pas (2). Pour les céréales et la viande bovine, la PAC a conduit à l'agrandissement des exploitations, à la concentration du foncier, à la baisse du nombre d'installations, à une part très importante d'aide publique. Inversement, la maîtrise de la production laitière fait aujourd'hui l'unanimité : avec la viticulture elle est celle qui permet le plus d'installations de jeunes, et ceci sur l'ensemble du territoire. Il est illusoire de vouloir faire « jouer » toutes les agricultures dans la même division, sous prétexte d'un prétendu marché mondial. C'est la conception d'ensemble sur laquelle s'est basée la PAC qui est erronée.

Robert Savy : On peut s'interroger : s'agit-il de « lacunes » ou alors de choix conscients ? En milieu rural deux phénomènes se conjuguent : d'une part, le nombre d'actifs agricoles diminue, d'où un affaiblissement du socle naturel de l'activité dans beaucoup de territoires ; d'autre part, des activités non agricoles sont mises en difficulté du fait de l'ouverture des grands services publics à la concurrence ; cette ouverture met en péril l'équipement en services de certains territoires. Il ne faut pas faire de l'Europe un bouc émissaire, mais les politiques communautaires de l'agriculture et de la concurrence ont trop souvent des impacts négatifs. Globalement, les politiques européennes en faveur des régions ne sont souvent qu'une réparation partielle des dégâts faits dans nos territoires par les autres politiques (3). Alors que la libre concurrence était un moyen de la cohésion, elle est devenue un objectif, et la cohésion un remords.

Gérard You : Aujourd'hui on raisonne encore beaucoup comme si la politique rurale se réduisait à la politique agricole. Celle-ci a un rôle prégnant mais on manque, depuis 15 ou 20 ans d'une définition d'une politique rurale à l'échelle nationale. On a des dispositifs européens et nationaux, mais pas vraiment une politique. Il faudrait mieux définir la place des différents niveaux d'intervention : Europe, régions, communautés de communes. Pour sa part, l'État doit assurer la continuité des services

* *Agriculteur en Normandie, Président (2000-2002) du Centre National des Jeunes Agriculteurs, auteur de Fin des paysans, faim du monde, Le Cherche-Midi, 2002.*

** *Président (PS) du Conseil Régional du Limousin.*

*** *Président du Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (1)*

(1) Le CELAVAR est une coordination d'associations nationales qui contribuent à l'animation, à la formation et au développement local en milieu rural. NDLR.

(2) Tous les pays qui le peuvent pratiquent, sous une forme ou une autre, l'aide à leur agriculture, et les quantités échangées au plan mondial sont faibles (15 % des céréales, 6% de la viande).

(3) La politique de recherche, par exemple, qui veut rivaliser avec les USA ou le Japon, conduit à de profondes disparités régionales.



publics, mais en les faisant évoluer. Il est indispensable d'avoir une meilleure lisibilité : qui doit intervenir sur les territoires ruraux ? et pour quoi faire ?

Qui peut agir ?

E. & H. : Entre l'Europe et le canton, tous les niveaux d'intervention sont-ils opérationnels ?

J.-L. D. : On a manifestement besoin de clarifier les domaines d'intervention. L'empilement des structures et des échelons freine l'engagement des citoyens. Il reste qu'on ne peut pas brader la politique agricole au non d'une éventuelle politique rurale. On voudrait nous conduire vers une PAC de plus en plus libérale en nous promettant une politique rurale. Les préoccupations des zones rurales sont complètement ignorées des décideurs des politiques européennes.

R. S. : Il est indispensable de tenir les deux bouts de la chaîne : le global et le local. La tentation serait en effet de dire : « le global, on n'y peut rien ; le local va vous sauver ». On dispose effectivement de marges de manœuvres, mais elles sont étroites par rapport aux équilibres globaux. Sur le rôle de la Commission européenne, je suis plus nuancé (4).

G. Y. : Les orientations européennes jouent un rôle, mais localement les élus, les acteurs associatifs et économiques ont des possibilités. Des territoires font preuve de vitalité et s'en sortent, avec des capacités d'innovation qui ne doivent rien à l'Union européenne. Les associations sont des acteurs importants dans l'animation du milieu.

R. S. : D'accord, mais si, dans dix ans, il n'y a pas le « haut débit » en Limousin, cela ne suffira pas. De même, l'élevage limousin est largement dépendant de l'UE ; ses efforts techniques et humains pour la qualité seront dérisoires si le prix de vente du bœuf est aligné sur l'Argentine ! L'UE est une puissance politique qui devrait être capable de se défendre dans les échanges internationaux.

G. Y. : L'accès aux services, les moyens de communication, sont indispensables, mais cette égalité entre territoires ne passe pas nécessairement par les formes actuelles. Il faut raisonner en termes d'accessibilité et de qualité égale des services, seule la puissance publique peut les garantir.

R. S. : Nous sommes victimes de conspirations de corporatismes. Par exemple, le système éducatif est un des atouts de ma région, mais le conseiller général qui se satisfait du maintien d'un collège minuscule dans son canton rend un mauvais service

(4) Le clivage est moins entre les commissaires de droite et les commissaires de gauche qu'entre ceux qui sont convaincus de la nécessité d'une régulation publique du marché et ceux qui ne la jugent pas nécessaire. Et souvent ils se mettent d'accord sur les solutions de compromis dans l'eau tiède, ce qui est par principe dangereux.

PROXIMITÉ ET GLOBALITÉ

Jacques Barrot, ancien Ministre, président du groupe U.M.P à l'Assemblée Nationale, est président du Conseil Général de la Haute-Loire

Economie & Humanisme : Les évolutions du paysage économique mondial ne mettent-elles pas en péril l'avenir, ou même la survie, des espaces ruraux, surtout les plus isolés ?

Jacques Barrot : L'évolution du paysage économique mondial peut, en effet, aggraver la situation du monde rural et du monde agricole. Et pourtant, il n'est pas exclu que d'autres facteurs permettent au monde rural, et à l'agriculture de montagne en particulier, de pouvoir tirer leur épingle du jeu. Nous avons à faire face désormais à une recherche de traçabilité des produits, de qualité, qui crée à nouveau ce besoin de marchés de proximité où l'on vient s'approvisionner sans risque. Le monde rural devra jouer à fond cette carte de la qualité.

En ce qui concerne les services publics, il est vrai qu'ils doivent être mieux gérés sur le plan national. La difficulté dans notre pays est que l'égalité du service s'identifie avec l'uniformité. Le danger est que le seul modèle soit inspiré par les grandes villes et réfrène l'imagination qui peut permettre la conception de services publics adaptés au monde rural. Par exemple, le monde rural mériterait que le service postal puisse être adossé à certains autres services, notamment à un service de collecte d'épargne qui lui permette de disposer des moyens nécessaires.

E & H : Comment définissez-vous la tonalité que donne à votre action politique nationale le fait d'être député d'une circonscription très rurale ?

J. B. : La première circonscription de la Haute-Loire est effectivement rurale. Elle me semble illustrer cette nouvelle ruralité qui s'organise autour de petites villes, elles mêmes entourées de petits bourgs ruraux, autour desquels se structure une vie finalement très active. Dans cet environnement, le parlementaire est astreint d'abord à une présence beaucoup plus grande auprès des élus des communes et des communautés de communes qui sont très désireux de faire partager leurs inquiétudes, leurs réussites, leurs expériences et leurs projets à leurs élus nationaux. J'ai donc souvent le sentiment de mieux connaître les problèmes dans leur dimension concrète et pratique que mes collègues urbains. Ensuite, nous avons, outre ce regard plus proche, un regard paradoxalement plus global. Par définition, le milieu rural doit aussi répondre à toutes les attentes : les élus municipaux sont des généralistes, très pragmatiques. Ils mesurent mieux combien les efforts de développement conditionnent tout le reste.

L'élu de ce milieu rural a un autre atout : celui de pouvoir rester un vrai médiateur parce que la qualité des relations humaines atténue beaucoup l'influence dominante des médias. Ils pourraient être un lieu de dialogue et de communication, mais ils ne permettent malheureusement pas l'expression de toute une série de personnes qui, en milieu rural, sont donc plus enclines à aller à la rencontre des autres et notamment des élus. C'est une grande force que de pouvoir écouter ses compatriotes sans les sentir complètement imprégnés des seuls jugements médiatiques. C'est aussi une chance formidable que de pouvoir les aider à réfléchir par eux-mêmes à la résolution des grands problèmes de société.



aux élèves. Une bonne partie de la classe politique territoriale fait preuve de conservatisme. Face aux pouvoirs émergents tels que l'Europe, la région, l'intercommunalité, les blocages sont fréquents. Le Conseil Général contrôle les maires par le biais des subventions, les maires élisent le Sénat et celui-ci veille à ce que rien ne change. L'idée de Pays est une idée intelligente, elle permet de dépasser les clivages administratifs, mais il y a une résistance extraordinaire devant la mise en place des Pays.

E. & H. : *La région est-elle un échelon d'action pertinent ?*

G. Y. : Les régions doivent avoir un rôle encore plus important. En 20 ans, il y a eu des transferts de compétences, mais sans transfert de moyens. La région est un échelon pertinent sous réserve que sa taille soit adéquate (5).

J.-L. D. : On ne fera rien sans les régions. Il faut passer au-delà des départements dont certains ont cassé les anciennes provinces.

R. S. : Il n'y a pas, contrairement à une idée reçue, de modèle européen pour la taille des régions. Elles ont des tailles très diverses. Au vu des compétences actuelles, la taille du Limousin est pertinente (6). L'intérêt est que les régions associent espaces urbains et espaces ruraux de manière complémentaire.

E. & H. : *Y a-t-il un déficit de moyens financiers publics pour l'espace rural, comme si l'importance des fonds attribués à l'agriculture dispensait de financer l'ensemble des besoins ?*

R. S. : Il faut d'abord dire que la fiscalité locale est une folie, fondée sur des bases irréelles, avec des conséquences anti-économiques. Si on n'a pas une péréquation forte, plus on décentralise plus on risque d'accroître les inégalités. En Limousin, la pression fiscale est le triple de celle de l'Île-de-France.

G. Y. : Parfois, ce ne sont pas les moyens financiers qui manquent. On constate souvent un déficit de projets. Certaines difficultés viennent aussi d'un manque de management ou d'une écoute distraite, voire de l'absence d'écoute à l'égard des projets proposés par les associations.

J.-L. D. : On est en sous consommation chronique des financements européens, souvent à cause de la complexité administrative et de la multiplicité des instances et des niveaux de compétences.

R. S. : L'agriculture paie là sa tradition de cogestion de la politique agricole par l'Etat et la profession. De plus la culture européenne des administrations française est insuffisante : il arrive que des administrations ne s'adressent pas à Bruxelles par manque de savoir-faire.

(5) C'est le bon échelon dans la relation avec l'État, l'UE, les communautés de communes, les Pays ; tandis que les relations dans les départements se placent plus sous le signe du clientélisme que du partenariat. L'avenir des territoires se joue surtout autour de projets.

(6) Cette région comprend trois départements : la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne et compte 700 000 habitants. NDLR.



Flux et reflux

E. & H. : Quel diagnostic d'ensemble portez-vous sur le rural ? vitalité ? appétit de bâtir l'avenir ?

R. S. : Les situations sont contrastées. Il n'y a pas de règles. Il est des endroits en situation difficile qui déploient beaucoup d'énergie (7).

G. Y. : On assiste à des phénomènes de flux et de reflux. Certaines régions sont très liées au devenir de l'urbain, d'autres plus autonomes. Il existe des espaces à dominante rurale très forte. Il est des territoires très fragiles pour lesquels on peut s'interroger sur leur devenir. Le développement des infrastructures routières ne suffira pas.

J.-L. D. : Il y a des secteurs où le monde rural, notamment agricole, se trouve étouffé par l'urbanisation. En Nord-Pas de Calais, pour résoudre les besoins de terrain on a prélevé sur les terrains agricoles, alors que les friches industrielles sont restées en l'état.

E. & H. : N'est-ce pas le signe que la société dans son ensemble n'a pas de volonté claire pour l'espace rural ?

G. Y. : Les espaces ruraux sont en recomposition. Habitants traditionnels et nouveaux se côtoient. Ces rencontres peuvent être créatrices de vitalité. Le pire ce sont les logiques d'opposition ou de juxtaposition. Une des caractéristiques de l'espace rural est paradoxalement la proximité : l'inter-connaissance en monde rural reste une réalité. Les gens se connaissent ce qui est favorable aux activités associatives et culturelles.

J.-L. D. : Les urbains voient le monde rural sous l'angle de la campagne, de la nature, de l'espace, et non des populations qui l'habitent. Son avenir n'est pas un souci de la société française dans son ensemble ; au point qu'on a entendu des discours préconisant de mettre les usines dangereuses et polluantes à la campagne.

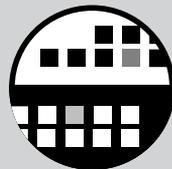
G. Y. : Il faut tout de même dire que le monde agricole a un lobby, ses élus.

R. S. : Il reste que les lobbies agricoles ne sont pas porteurs de la diversité de l'agriculture, mais représentent les éléments dominants de l'agriculture. Comme les autres, le monde agricole ne connaît pas de convergence spontanée des intérêts, et sa diversité ne s'exprime sans doute pas suffisamment.

Propos recueillis par Claude Royon et Vincent Berthet

(7) En Limousin, par exemple, la Creuse est la plus dynamique du point de vue du développement local alors qu'elle connaît de grandes difficultés.

chroniques



L'économie aujourd'hui

La chronique d'Yves Crozet

**Marchés financiers :
les ondes de choc de la purge**

Page 80

Éthique et raisons d'agir

La chronique d'Hugues Puel

**Capitalisme financier :
le dogme ou la morale ?**

Page 76

L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

*La chronique d'Yves Crozet **

Marchés financiers : les ondes de choc de la purge

L'automne commence dans la morosité sur les marchés financiers. À Paris, le CAC 40 ne cesse de dégringoler. Il en va de même sur la plupart des places européennes. À Wall Street, la purge semble un peu moins sévère pour l'indice Dow Jones mais elle est plus forte pour le NASDAQ. Tokyo poursuit une purge commencée il y a plus de 10 ans. Pour éviter d'inquiéter les populations, les impacts potentiels de cette déprime boursière sont assez largement minimisés. Les mêmes commentateurs, qui se réjouissaient naguère des sommets atteints par les indices boursiers, vous expliquent benoîtement que la chute de la Bourse ne concerne que quelques dizaines de milliers de ménages (1). La consommation ne serait donc pas atteinte et la croissance devrait revenir très vite. Or cet espoir apparaît de plus en plus comme un vœu pieux (2). La purge des marchés financiers a des conséquences majeures, tant pour les entreprises que pour la politique économique. Il faut prendre conscience du risque de voir s'étendre au monde occidental un scénario proche de celui que connaît l'économie japonaise, piégée dans un véritable « pot au noir », malgré des taux d'intérêt historiquement bas et des déficits budgétaires astronomiques. Une situation de déprime globale, micro et macroéconomique.

Splendeurs et misères de l'endettement

Ce qui se passe aujourd'hui dans les bilans des firmes, et sur les marchés financiers européens et nord-américains, est assez analogue à ce qui s'est produit au début des années 1990 au Japon : l'éclatement d'une bulle spéculative qui rappelle le rôle crucial du crédit. Avec le développement

des marchés financiers au cours des années 1990, des vocables comme « titrisation », « désintermédiation » ou « marchandisation » ont pu laisser croire que les marchés financiers allaient se substituer aux banques dans le financement de l'économie. Or, comme le révèlent aujourd'hui les dettes colossales de nombreuses grandes entreprises – Videndi et France Télécom sont les plus connues en France – et symétriquement la fragilité des banques créancières de ces firmes (aussi prestigieuses que JP Morgan), dans l'ombre des marchés financiers, il y a toujours, et plus que jamais, les banques. Leur rôle a été transformé par le développement des marchés, mais il n'a pas été supprimé, bien au contraire.

Ainsi, au Japon, la fin des années 1980 avait été marquée par un boom de l'immobilier concomitant avec un boom des valeurs mobilières. Les banques s'étaient lancées à corps perdu dans ce mouvement en multipliant les prêts. Lorsque les bulles spéculatives ont éclaté sur l'un et l'autre marché, les bilans des débiteurs se sont trouvés brutalement déséquilibrés. La chute du cours des actions et de la valeur des immeubles détenus par les ménages et les entreprises financières – banques et assurances – et non financières, dégonfla la valeur de l'actif qui avait servi de caution aux dettes. Le stock d'endettement se révéla brutalement excessif, au moment où

* Professeur à l'Université Lyon 2

(1) La chute des valeurs boursières n'a pas seulement un impact sur les ménages, via les petits porteurs. Ces derniers ne représentent qu'une faible partie de la capitalisation boursière, détenue très largement par les firmes et les intermédiaires financiers.

(2) Le Fonds Monétaire International a déjà calculé que, cette année, la dégringolade de la Bourse coûtait un point de croissance aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, et un quart de point en Europe et au Japon.



les flux réguliers de recettes se tarissaient du fait du ralentissement de la conjoncture. Chacun se lança alors dans une course au désendettement dont l'effet fut déflationniste au sens strict : la masse monétaire se contracte, car tout remboursement de dette détruit de la monnaie ; cela ralentit les investissements et autres dépenses érudables des firmes et la crise se répand ainsi de proche en proche à l'économie réelle.

Stratégies des firmes : ni l'abeille ni l'architecte

Les banques occidentales ne sont pas toutes dans une situation aussi fragile que les banques nippones au début des années 1990. À quelques exceptions, leurs créances douteuses ne représentent qu'une partie modeste de leurs engagements. Et de nombreuses grandes firmes ont su se protéger de l'euphorie de la dette de la fin des années 1990. Elles sont pourtant touchées par la chute des marchés financiers, car elles aussi voient fondre leur actif et donc leurs possibilités d'endettement. De plus, la chute des cours crée un climat d'attentisme généralisé préjudiciable au climat des affaires. Si s'évanouit la « confiance » dont les marchés se nourrissent, un cercle vicieux peut s'installer. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous n'en sommes pas loin. Selon la formule de Francis Mer : « Nous marchons sur des œufs ! » (3)

Lorsque les marchés financiers oscillent de façon erratique, voire vacillent, toute prévision devient hasardeuse et les firmes, comme les États, se retrouvent démunis. Face aux faillites d'Enron et de Worldcom, face aux dérives de Vivendi ou France Télécom, entre autres, il est clair que ni les marchés et les firmes privées, ni les firmes publiques et l'État actionnaire ne peuvent se prévaloir d'une quelconque supériorité dans la vision stratégique. Nous sommes loin des conflits idéologiques entre « l'abeille et l'architecte (4) ». Comme l'avait énoncé Keynes, il y a 66 ans (5), le com-

portement moutonnier qui prévaut sur les marchés financiers rend très fragiles les prévisions à long terme. Les cours ne suivant pas les « fondamentaux », ou le faisant avec d'énormes sur-réactions à la hausse ou à la baisse, des choix stratégiques évidents à une date donnée peuvent se révéler calamiteux un peu plus tard.

Ce qu'enseigne l'histoire des faits économiques en général, et l'histoire des bulles spéculatives en particulier, est que les faillites et les coups de torchon font partie de la règle du jeu du capitalisme. Périodiquement – que l'on songe aux chemins de fer, à l'industrie pétrolière, à la production de l'électricité etc. –, des booms sectoriels mettent sur le devant de la scène de nouveaux acteurs cherchant à s'imposer par leur taille, voire leur gigantisme. Après une phase d'euphorie, une « sélection naturelle » se fait et un géant d'hier se trouve démantelé ou absorbé.

L'impossible repli sur l'État-nation

Face à un monde aussi incertain, la tentation du repli vient tout naturellement à l'esprit. Pourquoi ne pas re-nationaliser ce qui peut l'être et conserver dans le giron de l'État, à l'abri des frontières nationales, les activités considérées comme stratégiques ? Sans nier la pertinence de ce type de solution pour des activités non marchandes et « abritées » comme l'éducation, ou certains services de santé, il faut pour-

(3) Les bruits de bottes qui résonnent autour des puits de pétrole irakiens ne sont pas faits pour arranger les choses !

(4) Au cours des années 1970, François Mitterrand avait ainsi nommé l'un de ses carnets. Il faisait référence à une phrase de Marx qui, pour souligner son opposition à la doctrine libérale de la main invisible, rappelait que la plus intelligente des abeilles ne faisait qu'obéir à un instinct alors que le plus bête des architectes avait conçu un plan préalable au commencement des travaux.

(5) Voir le Chapitre 12 de la *Théorie générale*, publiée en 1936. Apparemment éloigné des préoccupations habituellement prêtées à Keynes (la demande, l'emploi...), il est en fait au cœur de son plaidoyer pour une vision déniassée de l'efficacité des marchés.

tant s'en défier pour les activités marchandes. Ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, le marché pertinent de ces firmes ne se limite plus aujourd'hui au territoire français. L'avenir d'Air France, de France Télécom, de GDF, d'EDF et même de la SNCF dépasse largement l'horizon national. Leur développement passe donc par l'ouverture du capital. C'est aux apporteurs de capitaux de prendre les risques du financement (6).

Ensuite, car l'État patron n'est pas toujours à la hauteur. N'est-ce pas le Crédit Lyonnais nationalisé qui a connu les déboires que l'on sait au cours des années 1990 ? N'est-ce pas l'entreprise publique SNCF qui, avec 1 % des salariés de l'Hexagone, affiche au compteur des jours de travail perdus pour faits de grève, 40 % du total national ? Le palmarès n'est pas clos et il serait vain de vouloir lier à leurs statuts les échecs et succès respectifs du privé et du public.

Ce qui est, par contre, assez étroitement lié au statut de la firme est le montant des subventions, alors même que les fonds publics ne sont pas illimités. Il est clair que le statut public est une faible incitation à l'efficience, dans la mesure où le déficit est pratiquement « sans pleurs » (7). Or, le poids relatifs des services publics grandit dans le PIB, ce qui exige d'eux des gains de productivité plus significatifs. La propriété publique n'est pas le meilleur moyen d'obtenir ce résultat. Paradoxalement (8), plus les services publics sont importants dans une économie, et plus il est nécessaire de remettre en cause les rentes de situation des secteurs protégés. Contrairement à une idée reçue, c'est en exigeant une plus grande productivité des services publics qu'on les défend le mieux !

L'action de l'État ne passe donc pas uniquement par la propriété publique. Ce n'est pas en laissant une firme dans le giron de l'État que l'on va favoriser sa recherche de la taille critique. L'évolution de Renault est ici annonciatrice de ce qui va se passer pour Gaz de France, prochainement et Électricité de France, plus tard. Par contre, via des

prises de participations judicieuses, il n'est pas interdit à l'État de favoriser la constitution d'un pôle où la présence française soit importante et garantisse la protection des intérêts de la nation. Mais il ne faut pas rêver à ce sujet. L'intérêt national ne se défend pas par une approche nationaliste et défensive, c'est dans la coopération avec les autres États européens, comme dans le cas de EADS, que se dégagent les marges de manœuvre nécessaires à l'action politique. Et ce qui vaut à l'échelle microéconomique est transposable à l'échelle macroéconomique.

Les politiques économiques à la peine

En 1983, après l'échec relatif de la « relance dans un seul pays » initiée par le gouvernement Mauroy, la France a découvert qu'elle était devenue une économie ouverte. Avec la déprime actuelle des marchés financiers, l'idée d'indépendance nationale paraît encore plus obsolète qu'il y a vingt ans. Il est vrai que l'Euro protège des crises monétaires intra-européennes, et l'Europe est suffisamment avertie pour ne pas imposer des réductions des déficits publics inappropriées quand la conjoncture n'est pas bonne. Mais ces conditions nécessaires ne sont pas suffisantes. La conjoncture économique européenne et mondiale se trouve en effet dans une

(6) Les petits porteurs aujourd'hui lésés auraient dû connaître la formule outrancière (c'est sa manière) mais significative de Michel Charasse : « La Bourse est un endroit où les riches volent les riches, les pauvres n'ont rien à y faire. »

(7) Comme il est impossible de mettre en faillite une firme publique, les syndicats comme les dirigeants se comportent implicitement comme si l'État était dans l'obligation, in fine, de combler les déficits.

(8) Ce paradoxe renvoie à la « Loi de Wagner », du nom de l'économiste allemand qui au début du XX^e siècle avait annoncé que le poids économique de l'État s'accroîtrait avec la croissance économique. Cette hypothèse s'est confirmée. En 1910, les dépenses publiques représentaient en France moins de 10 % du PIB. Elles en représentent aujourd'hui plus de 50 % ! Et c'est justement pour cela que les services publics doivent être de plus en plus performants.



situation nouvelle dans au moins deux dimensions.

La première est celle que connaît le Japon depuis une dizaine d'années. Keynes l'avait théorisé dès les années 1930 : la trappe à liquidités. Lorsque la politique monétaire d'un pays devient accommodante et que les taux d'intérêt baissent pour relancer l'économie, les effets peuvent être nuls. Il suffit pour cela que, du fait même des taux d'intérêt très bas, se développe une préférence pour la liquidité qui va conduire à une thésaurisation des avoirs. Avec des taux d'intérêt nominaux à court terme proches de zéro, couplés à des déficits budgétaires répétés, le Japon n'arrive pas pour autant à relancer la machine économique. La réserve fédérale américaine, qui a réduit vigoureusement ses taux directeurs, depuis 18 mois, risque de voir également ses marges de manœuvre se réduire comme une peau de chagrin.

La seconde vient de l'interconnexion croissante des marchés et de la synchronisation des conjonctures qui en découle. Lorsque l'économie américaine faiblit, toutes les économies occidentales emboîtent le pas. Nous sommes donc confrontés à un risque de double impuissance.

■ Impuissance des politiques économiques nationales ou mêmes européennes. Les déficits publics, en Allemagne comme en France, peuvent limiter les risques de récession. Ils ne sont pas une garantie de relance.

■ Impuissance potentielle des États-Unis à relancer la dynamique mondiale. D'une part, car eux-mêmes sont confrontés aux mêmes limites des outils monétaires et budgétaires traditionnels ; d'autre part, car la croissance record qu'ils ont connu au cours des années 1990 était fondée sur des déficits extérieurs qui deviennent progressivement une source d'inquiétude.

S'il est vrai que les nouvelles technologies ont joué un rôle dans le dynamisme de l'économie américaine depuis dix ans, il est exagéré de leur attribuer tout le mérite des performances passées. Une grande partie de l'insolente bonne santé conjoncturelle

des États-Unis provient du statut du dollar et du développement des marchés financiers. L'un et l'autre ont contribué à attirer massivement aux États-Unis des capitaux étrangers qui ont tout simplement permis aux États-Unis de vivre durablement au-dessus de leurs moyens (9). L'économie américaine et mondiale se trouve ainsi devant un paradoxe : la croissance économique mondiale repose sur la poursuite d'un mécanisme, le déficit américain, qui pose à termes des problèmes de soutenabilité. La chute des marchés financiers risque en effet de tarir partiellement l'entrée des capitaux étrangers. On en vient alors à redouter que les États-Unis se lancent, ce qu'ils font actuellement, dans une action pourtant logique dans la vision keynésienne. Pour réduire les déficits extérieurs, le gouvernement laisse se dévaloriser un peu le dollar – pour soutenir les exportations – et développe le déficit budgétaire en même temps que la Banque centrale maintient les taux d'intérêt à un bas niveau. Pour couronner le tout, on ajoute une once de protectionnisme dans les secteurs sensibles : acier, agriculture.

Ce type de politique, que préconiserait volontiers pour la France la tradition nationaliste de gauche et de droite – les anti-Maastricht –, peut avoir des effets délétères s'il est développé par les États-Unis. On ne peut mieux illustrer l'asymétrie qui règne à l'échelle mondiale. Pour y faire face, dans le domaine économique comme dans le domaine militaire, il faut éviter l'unilatéralisme. De même que, pour la France, le repli serait suicidaire et accentuerait son déclin relatif ; de même, pour les États-Unis, le repli sur les seuls intérêts nationaux serait une erreur dommageable pour tous. Le moins que l'on puisse dire est que cette idée n'est pas la mieux partagée du monde !

Yves Crozet

(9) Ce que la France n'avait pas pu faire en 1981-1983 !

ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR

*La chronique d'Hugues Puel **

Capitalisme financier : le dogme ou la morale ?

Dans son célèbre Journal, au jour de Noël 1905, André Gide évoque un jésuite influent qui donnait à ses dirigés le conseil suivant : « crampez-vous au dogme, lâchez plutôt sur la morale ». Cet aphorisme donne à penser. À force de lâcher sur la morale, le dogme n'est-il pas compromis ? Telle est la question soulevée par le fonctionnement actuel du capitalisme financier et ses comportements désordonnés. Les principaux articles du dogme sont les suivants : valeur universelle de l'économie de marché monétarisée assurant le bien-être de tous, démocratie représentative garantissant aux personnes une liberté porteuse d'épanouissement de tous les projets individuels, ordre juridique prétendant concilier l'individu et ses passions et l'ordre social et ses raisons : le meilleur système possible.

On a lâché sur la morale

Depuis quelques mois, on a beaucoup lâché sur la morale, comme si l'économie de marché était complètement pervertie par des logiques financières démesurées, par des jeux boursiers extravagants et par des fraudes massives. À la fin de l'année dernière, on apprend la faillite du courtier en énergie Enron. Les comptes ont été trafiqués. Les dirigeants ont commis le délit d'initié en vendant leurs actions avant que l'information ne soit donnée sur la situation réelle de la firme. Andersen, membre de l'oligopole des cinq grandes sociétés d'audit, jouait auprès d'Enron le rôle de conseiller tout en certifiant comme sincère et véridique des comptes ayant fait l'objet de manipulations particulièrement créatives de valeur, trompant ainsi analystes financiers, journalistes et boursicoteurs, et s'efforçant de sauver ainsi un chiffre d'affaires important d'activités de conseil. En

mai, on apprend que Merrill Lynch, première maison de courtage américaine accepte de payer cent millions de dollars d'amende pour échapper à un procès dévastateur pour sa réputation. Les comptes de plusieurs sociétés deviennent suspects : Global Crossing, l'opérateur de réseaux de fibre optique, Qwest Communications International, Dyne, courtier en énergie, comme Enron, Xerox, ancien numéro un des photocopieurs, Merck un des groupes pharmaceutiques mondiaux les plus importants. Fraudes fiscales ici, délits d'initiés là, abus de biens sociaux et endettements extravagants ailleurs, ainsi va la chronique du capitalisme financier américain. Nous n'avons encore rien vu, déclare un chroniqueur du journal *Les Échos*, début juillet (1). Depuis lors la faillite de Worldcom, deuxième groupe américain de télécommunications, confirme le pronostic.

Avec l'affaire Vivendi Universal, nous ne quittons pas les États-Unis, mais nous sommes aussi en France. De même qu'Enron s'était transformé, en quelques années, de producteur de pétrole en courtier en énergie, puis en spéculateur sur les marchés à terme, de même que Worldcom s'était imposée en moins d'une décennie, se muant à force d'acquisitions, d'une modeste start-up en géant concurrent du leader historique des communications ATT, avant de sombrer dans la faillite, de même la Générale des Eaux est devenue un groupe très diversifié, allant de l'activité traditionnelle dans l'eau, la presse et la télévi-

* *Économiste, administrateur de l'association Economie & Humanisme*

(1) **Nicolas Véron**, ancien directeur financier de Lycos France, « Accidents comptables : nous n'avons encore rien vu ! », *Les Échos*, 4 juillet 2002.



sion, jusqu'à l'industrie du divertissement, en devenant propriétaire d'une des *major* d'Hollywood au prix d'un gigantesque endettement. Des administrateurs qui avaient soutenu les projets mégalomaniques de Jean-Marie Messier se sont en fin de compte retournés contre lui. Du 3 au 7 septembre 2002, on a pu suivre dans *Le Monde* le feuilleton de la gloire et de la chute du patron de Vivendi Universal, démontrant une fois de plus que la Roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole.

La débâcle de la règle

Le laxisme est combattu ici et là. Aux États-Unis, l'indignation domine. Elle n'est guère crédible. « Hucksters turned preachers », écrit *The Economist* dans son éditorial du 13 juillet, en une formule ramassée que l'on peut traduire en bon français « voilà maintenant que les trafiquants nous font la morale ». Le président George W. Bush a joué les imprécateurs, dans un grand discours à Wall Street le 9 juillet 2002, prêchant pour une nouvelle éthique de responsabilité dans le monde des affaires : « Une éthique qui augmentera la confiance des investisseurs, rendra les salariés fiers de leurs entreprises et redonnera confiance au peuple américain » (2). Mais toute l'équipe Bush est composée d'hommes d'affaires et de lobbyistes compromis dans la situation : le vice-président Dick Cheney a dirigé Halliburton, une firme de services pétroliers ; Paul O'Neill, secrétaire au trésor dirigeait ALCOA, géant de l'aluminium, Donald Rumsfeld, Secrétaire à la Défense, General Instruments, Don Evans, Secrétaire au commerce, Tom Brown, une compagnie pétrolière et gazière. À un rang immédiatement inférieur, on trouve au Ministère des armées, Thomas White, qui était responsable des marchés militaires chez Enron, et deux autres hauts fonctionnaires venant des grandes entreprises des industries de la défense. Aucun gouvernement américain n'a connu une telle concentration d'hommes venant des

milieux d'affaires. En 1990, lorsque son père était président, George W. Bush commit lui-même, semble-t-il, un délit d'initié. Il vendit 212.000 actions de Harken Energy, une firme pétrolière dont il était administrateur, deux mois avant son effondrement, mais l'enquête de la *Security Exchange Commission* tourna court.

La réforme de la profession d'audit est à l'ordre du jour. Bob Herz quitte sa situation confortable de « senior partner » de PriceWaterhouseCoopers pour prendre courageusement la direction de président de l'organisme américain de déontologie de la profession d'expertise comptable, la FASB (*Financial Accounting Standards Board*). Le magazine britannique *The Economist* fait remarquer avec malice que Bob Herz, quant à lui, s'est formé à l'expertise comptable à l'Université de Manchester (Angleterre) et non aux États-Unis. De nouvelles règles vont être formulées ou réitérées concernant la séparation des activités d'audit et de conseil, l'intégration des *stock-options* au passif de l'exploitation, la responsabilité des administrateurs, la fiabilité de l'information financière, l'excessive concentration de la profession. Mais cela se fera-t-il ? Renforcer les règles aux États-Unis en rapprochant de celles plus rigoureuses des grands pays européens suffira-t-il ? Est-il vrai comme le titrent certains journaux que le tiers des grandes sociétés américaines trafiquent leurs comptes pour faire meilleure figure en Bourse ? Mais alors, il faudra dénoncer le caractère extravagant d'une valeur pour l'actionnaire de 15 % par an. Et que dire des analystes financiers qui trompent, consciemment ou inconsciemment, investisseurs et lecteurs de la presse financière ? Un professeur d'économie de l'Université de Harvard ne dénonçait-il pas le manque de compétence en économie des analystes financiers ? « Leur tâche consiste à paraître savants devant les caméras de télévision. Ils n'exploitent pas

(2) Cité par *Le Monde* du 11 juillet 2002.

les informations de base, mais les derniers commérages ou les idées à la mode en matière économique » (3), écrit-il.

Les règles sont trop laxistes aux États-Unis. Mais même en France où elles sont plus strictes, il faut serrer les boulons. Francis Mer, nouveau ministre des finances qui vient de la sidérurgie, s'y emploie. Il y a plusieurs années, il avait courageusement dénoncé les objectifs de croissance de 15 % en déclarant que, dans son métier, quand on faisait 5 % de profit annuel on était déjà très content. Aujourd'hui aux manettes de la finance, il renforce le contrôle en fusionnant en une autorité unique la Commission des Opérations de Bourse (COB), le Conseil des Marchés Financiers (CMF) et le Conseil de Discipline de la Gestion Financière (CDGF). Renforcer les règles et les contrôles est bel et bon, mais qu'en est-il des pratiques ? Aux États-Unis, on voit les sanctions tomber rapidement sur les épaules des patrons qui ont fauté. Au milieu du mois d'août, les PDG et les directeurs financiers des 942 plus grosses sociétés cotées en Bourse ont été sommés de s'engager sur la véracité de leurs comptes : 700 l'ont fait, s'exposant ainsi à des poursuites judiciaires en cas de preuve inverse. En France, les mêmes dirigeants qui ont soutenu Jean-Marie Messier dans ses projets démesurés sont en charge du sauvetage des bijoux de la maison France, à savoir l'héritage de la Générale des Eaux.

Renforcement et unification planétaire des règles et retour aux bonnes pratiques, tel est le programme. En s'accrochant au dogme, la morale se reprend. Mais arrivé à un certain point, le relâchement de la morale ne met-il pas en cause le dogme fondateur de la légitimité du capitalisme financier ? Telle est la crainte d'Alan Greenspan, ancien président de la Réserve Fédérale, la plus haute autorité monétaire aux États-Unis, lorsque, en appelant à des mesures urgentes pour restaurer la confiance, il déclare : « la falsification et la fraude détruisent le capitalisme » (4).

Restaurer la morale ?

Le capitalisme est-il véritablement menacé ? Lorsque Schumpeter écrivait son grand livre, intitulé *Capitalisme, socialisme et démocratie*, à la fin des années 1930, il était impressionné par la grande crise économique, avec ses nombreuses faillites d'entreprises, ainsi que par la critique des intellectuels qui accusaient presque unanimement le capitalisme. Il en tirait la conclusion que ce régime ne pouvait pas survivre.

Nous ne tirerons pas aujourd'hui la même conclusion. Fernand Braudel nous a appris à distinguer entre l'économie de marché et le capitalisme financier. Certes le capitalisme se construit sur les libertés données par l'économie de marché, mais celles-ci ne fonctionnent qu'avec des règles et des règles généralement suivies. Le capitalisme financier, avec sa visée mondialiste et sa logique financière qui éloignent des fondamentaux de l'économie, conduit à la démesure de l'endettement et à une spéculation qui perd de vue le principe de réalité. S'y déploient des comportements paranoïaques.

Que devient l'éthique des affaires dans une telle situation ? Anne Salmon nous éclaire à cet égard, lorsqu'elle rappelle que « le capitalisme a eu besoin jusqu'à présent de fournir aux acteurs économiques des raisons d'agir susceptibles de les entraîner dans cette course à l'accumulation exigeant, pour le plus grand nombre, plus de sacrifice et d'abnégation que de satisfaction » (5). Deux grandes éthiques ont accompagné la rationalité capitaliste dans son développement : l'éthique protestante, qui justifiait l'ascétisme nécessaire pour permettre l'accumulation, et l'éthique progressiste, qui visait à soutenir l'enthousias-

(3) *Les Échos*, 8 juillet 2002.

(4) *Le Monde*, 18 juillet 2002.

(5) **A. Salmon**, *Éthique et ordre économique. Une entreprise de séduction*, Paris, CNRS, 2002.



me face au progrès économique avec sa croissance de productivité porteuse d'amélioration du pouvoir d'achat. Éthique du travail ou droit à la paresse et à la jouissance ? En fait, l'éthique progressiste ne se porte pas si mal auprès de la partie des nouvelles générations les mieux éduquées au Nord comme au Sud.

L'éthique des affaires est-elle un remède à l'érosion des systèmes de légitimation classiques que sont l'éthique protestante et l'éthique progressiste, comme le pense Anne Salmon ? Si elle a raison, la crise est grave, car l'éthique des affaires est sévèrement malmenée par les scandales dont les mois passés ont nourri la chronique. L'effondrement de la confiance dans le capitalisme financier sera-t-il durable ? Une fois les règles restaurées et renforcées, une fois les procès jugés, dont l'issue montrera que quelques brebis galeuses ne suffisent pas à corrompre un troupeau fondamentalement sain, les choses ne reprendront-elles pas leur cours ?

La première branche de l'alternative est argumentée par Anne Salmon à partir de la contradiction qu'elle voit à l'œuvre. D'une part, une offre d'éthique économique a été produite par l'esprit utilitariste de milieux d'affaires s'exprimant à travers la littérature managériale des deux dernières décennies du siècle précédent, et dont l'éthique des affaires ne serait qu'un prolongement ;

d'autre part, surgit une demande d'éthique d'un sujet voué à ses passions individuelles et soumis à un projet économique collectif où il ne peut qu'être passif.

La deuxième branche de l'alternative concernera ceux qui ne prennent pas leur parti d'un tel état des choses de l'économie. Sans doute, est-il vain de programmer la réconciliation de l'individu avec ses passions et l'ordre social avec ses raisons, mais peut-être trouvera-t-on du sens à œuvrer pour que la recherche du bien individuel, celui de la vie bonne, puisse s'articuler et prendre sens dans l'action collective pour plus de justice et dans la visée d'un possible bien commun (6).

Notons cependant qu'il n'y sera pas aidé par le discours du Président de la République du 14 juillet 2002, qui a renoncé à donner à son quinquennat une quelconque finalité politique incluant une dimension économique, pour s'en tenir à quelques objectifs civils, au demeurant fort pertinents : la réduction du nombre de morts sur les routes, l'amélioration du sort des handicapés et la guérison d'un plus grand nombre de cancéreux.

Hugues Puel
Septembre 2002

(6) Pour reprendre les concepts de Paul Ricœur.

CENTRE AUGUSTE ET LÉON WALRAS

(Université Lumière Lyon 2 - CNRS)

CERISE - CRIDA - l'IUT Aix-en-Provence Gestion urbaine, l'Université de la Méditerranée Aix-Marseille 2
- l'Université de Valenciennes et du Hainaut - Cambresis

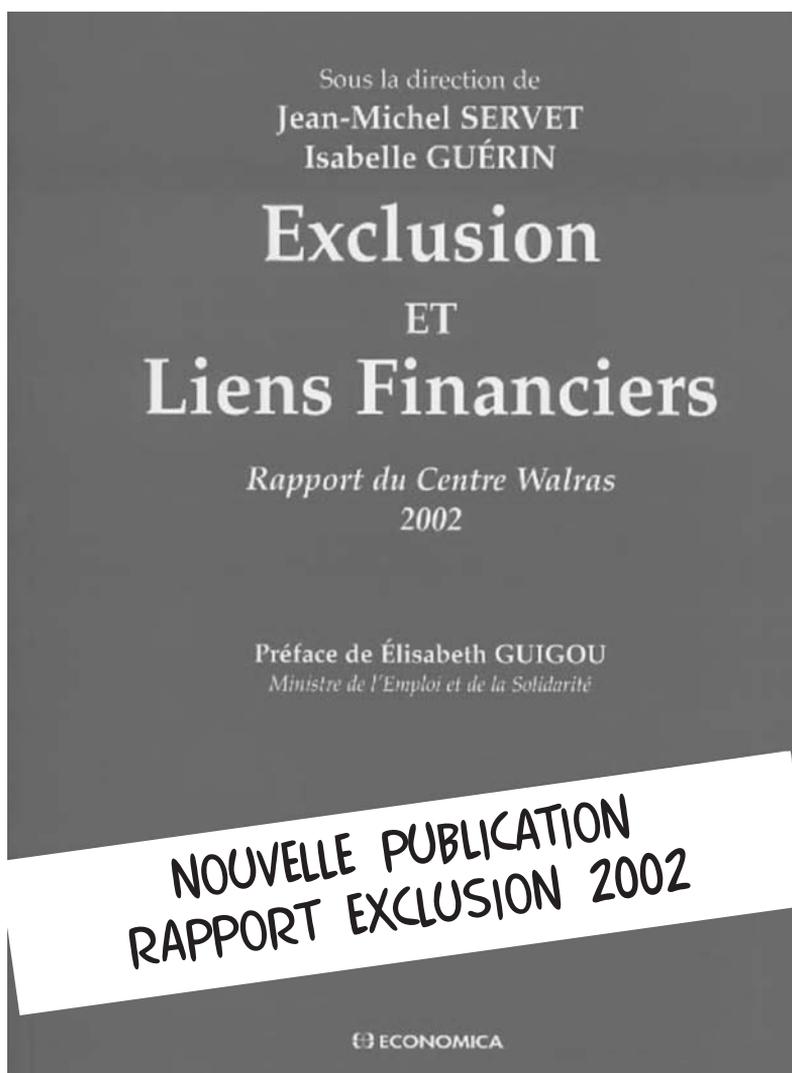
Consultez et chargez les textes des

Deuxièmes rencontres inter-universitaires de l'Économie Sociale et Solidaire
sur le thème :

Sens et portée de l'Économie Solidaire

sur le site :

<http://www.ish-lyon.cnrs.fr/labo/walras/Objets/New/ecosolactes.htm>



rubriques



**Le défi de
vivre ensemble**

Economie & humanisme
**Quand la relation d'emploi
se fragilise**

Page 90

**Démocratie et développement
des territoires**

Economie & humanisme
Le développement, affaire de tous

Page 94

**Monde pluriel et
civilisation solidaire**

Éric Brunat
**Russie : relance des réformes
structurelles et ouverture
de l'économie**

Page 97

*Les intitulés des trois rubriques
régulières de la revue correspondent
aux trois axes de développement
d'Économie & humanisme*

QUAND LA RELATION D'EMPLOI SE FRAGILISE

par Economie & Humanisme

« Pour que vivre ensemble soit un objectif réalisable, des conditions de base sont requises : avoir un logement, qui ne soit pas seulement un toit, des activités reconnues, une rémunération qui permette de vivre décemment. Il en découle donc des questions posées au fonctionnement de l'économie ». Ainsi s'exprimait notre association dans la présentation de l'axe de réflexion « Le défi de vivre ensemble » (1).

Une condition de base, c'est le travail conçu comme une contribution à la société. Service laborieux ou œuvre de création, le travail affirme la participation à un ensemble et entraîne une reconnaissance. Dans une société très monétarisée, cette reconnaissance est monétaire, mais elle doit l'être aussi autrement, c'est-à-dire de façon humaine par le regard d'autrui. Ainsi peut-on parler d'activité reconnue.

Notre mouvement fait preuve d'un solide scepticisme à l'égard de la thèse de l'allergie au travail ou à celle du travail comme valeur en voie de disparition. Tous ceux qui ont suivi les chroniques bibliographiques de cette revue consacrées depuis des années à ce thème n'en douteront pas. Ce n'est pas le travail qui est en crise, c'est le système de l'emploi. Le travail et l'emploi ne sont pas à identifier. Le travail est, avec la parole, une des grandes médiations des rapports de l'homme et de la nature et des hommes entre eux. L'emploi n'est que la forme particulière que prend le travail dans des sociétés industrielles et salariales, c'est à dire pendant une période brève à l'échelle de l'histoire humaine.

Qu'est donc notre système de l'emploi devenu ?

Le système français de l'emploi s'est constitué sous l'impact d'un accroissement des biens et des services dû à une économie monétaire et financière de production et d'échange. Ce puissant dispositif de production a organisé le travail sur le mode de l'emploi salarié avec des protections établies sous la pression de revendications ouvrières et syndicales et avec l'appui d'une législation protectrice issue du jeu de la démocratie représentative. En France, cela a pris la forme d'un volumineux droit du travail.

Dans une première phase de reconstruction, due aux retards et aux dégâts de la seconde guerre mondiale ainsi qu'aux exigences de modernisation sur le modèle de l'*american way of life*, l'État

(1) « L'épreuve de l'altérité », Economie & Humanisme n° 360, mars 2002, p. 85.



a promu une politique de plein emploi que soutenaient l'ampleur des besoins et les raretés de main d'œuvre. Faut-il rappeler que, dans les années 1960, l'économie française absorbait sans difficultés les demandes d'emploi fournies par les populations de campagnes en voie d'exode accéléré vers les villes, les nombreux rapatriés d'Algérie, au terme d'une guerre coloniale de huit ans et d'une colonisation de 130 ans, ainsi que de très nombreux travailleurs immigrés ; et ainsi depuis le début du siècle.

Au début des années 1970, une société salariale de plein emploi était en vue. Les ouvriers étaient mensualisés et le droit à la formation continue pour tous était affirmé. Cette vision s'est peu à peu dissipée. La hausse brutale du prix du pétrole déséquilibre la structure relative des prix. La concurrence internationale s'accroît. De nombreuses entreprises traditionnelles tombent en faillite. La courbe du chômage connaît une ascension spectaculaire. Une assurance-chômage généreuse amortit le choc.

Avec les années 1980, s'estompe la perspective du plein emploi. Tandis que le nombre des chômeurs ne cesse de s'accroître, le budget de l'assurance chômage ne répond plus. Un grand nombre de chômeurs non indemnisés vont devenir des « fins de droits » voués à la pauvreté. La politique sociale singeant le vocabulaire du marketing évoquera « les nouveaux pauvres ». L'époque se caractérise également par une vaste restructuration de l'appareil productif et par un rythme de croissance à long terme plus faible. Les objectifs de l'équilibre monétaire prennent le pas sur ceux du plein emploi. Ni la société civile, ni l'État ne sont cependant inertes face à une telle évolution. Une multitude d'initiatives seront prises en faveur des publics en difficulté et d'innombrables mesures d'insertion sociale, changeantes au gré des ministères successifs, multiplieront les formes d'emplois sociaux aidés. À côté de l'emploi typique, caractérisé par la solidité et la stabilité du lien salarial, que ce soit dans la fonction publique ou dans les entreprises, se multiplient les emplois atypiques marqués du sceau de la précarité : précarité de la subvention publique (2), précarité d'un lien salarial temporaire dans le cadre des emplois à durée déterminée et de l'intérim (3), précarité due à la fragilité économique de petites entreprises dépendantes de sous-traitants mis en concurrence et de marchés volatils, sans oublier la précarité économique.

Précarité ou flexibilité ?

Un emploi flexible peut aller de pair avec des itinéraires de mobilité ayant du sens pour ceux qui les suivent, si la mobilité est ascendante. L'emploi flexible est véritablement précaire, si la trajectoire professionnelle est incohérente, ce qui est souvent le cas pour ceux dont le capital éducatif et relationnel est le plus faible. La distinction entre flexibilité et précarité a du sens, car on ne doit

(2) Par exemple, les débats de la session d'été 2002 d'**Economie & Humanisme** ont bien montré en quoi le dispositif des « chantiers d'insertion » était finalement pauvre (dépendant largement du bénévolat) et précaire, car l'un des premiers qui serait touché par les réformes en cours, réforme des contrats CES notamment. Cf. **Sophie Ebermeyer** et **Cyril Kretzschmar** : « Les chantiers d'insertion de l'agglomération grenobloise », juin 2002.

(3) Cf. **Hugues Puel** et **Mireille Lapoire**, « L'intérim dans le secteur du BTP, une filière de qualification sous valorisée? », Rapport de recherche-action pour le Plan Urbanisme Construction Architecture, 2002. L'étude montre bien en quoi le travail intérimaire contribue à la richesse des entreprises utilisatrices et des entreprises intérimaires sans pour autant « enrichir » les travailleurs par une reconnaissance de leurs acquis professionnels.

pas confondre la flexibilité du travail et celle de l'emploi. La flexibilité du travail va de pair avec de nouvelles formes d'organisation des entreprises qui font appel davantage aux responsabilités des salariés, à leur réactivité et à leur capacité à accomplir plusieurs tâches. L'enrichissement du travail n'est donc pas à confondre avec la flexibilité comme fragilisation de la relation d'emploi.

Les cinq années du gouvernement Jospin ont été marquées par la volonté politique forte de relancer l'objectif de plein emploi. Rejetant le scepticisme quelque peu cynique d'un Mitterrand déclarant qu'en matière de lutte contre le chômage « on a tout essayé et rien ne marche », Lionel Jospin a pris à cœur de multiplier le nombre des emplois et de renverser la courbe du chômage. Il y fut aidé par la conjoncture économique qui vit l'élévation du taux de croissance à partir de 1997 et jusqu'en 2000. Mais il y contribua aussi avec les lois de réduction du temps de travail à 35 heures qui créèrent de 300.000 à 500.000 emplois supplémentaires.

Les élections du printemps 2002 ne permirent pas à Lionel Jospin de retirer le bénéfice politique de ce remarquable volontarisme. On sait qu'il fut éliminé au premier tour des élections présidentielles. L'ingratitude du peuple ne suffit pas à l'explication. Le retour à l'objectif du plein emploi des années 1960 ne fait pas l'affaire. L'économie et la société ont changé. Une partie de la population souffre désormais de la fragilisation de la relation d'emploi, qui est autant un sentiment qu'une réalité.

Certes, les cinq millions de fonctionnaires sont protégés par leur statut, mais la nécessaire réforme de l'État doit les entraîner dans de nouvelles formes de reconversion et de mobilité (4). Quant aux salariés du privé, même si les quatre cinquièmes jouissent de contrats à durée indéterminée, ils ressentent comme autant de menaces la multiplication des plans sociaux évoqués par le journal télévisé. En somme, le sentiment d'insécurité de l'emploi s'aggrave au même rythme que celui de l'insécurité dans les rues.

Bien entendu, ce sentiment s'accroît car il touche à une réalité bien tangible : la précarisation de l'emploi est tout à fait réelle à tous les niveaux de qualification, comme l'a montré Serge Paugam. Plusieurs formes d'intégration professionnelle (5) se dessinent recélant une dimension précaire, où se combinent insatisfaction du travail réalisé et instabilité de l'emploi.

L'économie et la société ont changé

On voit donc que le problème s'est déplacé. Il s'est élargi à celui des malaises du « vivre ensemble ». L'insuffisance de revenu afflige une partie de la population, autant par le spectacle de l'opulence affichée par les privilégiés d'une société qui demeure très inégale, que par la privation d'accès à certains biens et services

(4) Le dossier en a été magistralement établi dans l'ouvrage collectif dirigé par **Roger Fauroux** et **Bernard Spitz**, *Notre Etat. Le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Robert Laffont, 2000.

(5) Que S. Paugam définit à partir du rapport à l'emploi et du rapport au travail. Cf. 2ème conférence **Economie & Humanisme** - ACTIE, « La précarité dans l'emploi », 30/01/2001.



considérés comme essentiels. Pour reprendre la distinction célèbre de Jean Fourastié, c'est donc le genre de vie qui fait problème plus encore que le niveau de vie (6).

Serge Paugam rappelle comme sont liées les diverses formes de précarisation de l'emploi et la précarisation de la vie en général, ce qui fait du rapport à l'emploi un critère de différenciation sociale très important. En effet, des enquêtes (7) ont montré que les risques d'avoir des problèmes de santé, de logement, de vie familiale (divorce, séparation,..) sont d'autant plus grands que le rapport à l'emploi est précaire. Si ce constat est exact, quelques lignes directrices de l'action peuvent être esquissées :

- Animation du débat public sur les genres de vie en relativisant les indicateurs purement quantitatifs au profit des facteurs liés à la qualité de la vie en société : habitat et cadre de vie, mode de transport, accès aux soins médicaux, pratiques culturelles.
- Recherche d'équilibres sociaux au plan local : le sentiment de sécurité ne peut se développer qu'au niveau d'un territoire limité. Des liens sociaux sont à retisser par des initiatives à la base, qu'elles soient soutenues ou non par les élus locaux. Ces liens sociaux ont ainsi comme ancrage le logement, et son prolongement : le quartier.
- La question de l'éducation est centrale. C'est elle qui construit les personnes et les prépare à la mobilité dans une société en perpétuelle évolution technique et ouverte sur le vaste monde.
- Chaque système de l'emploi doit être interrogé en fonction du nouveau contexte et le droit du travail réformé et simplifié. Il se centrera désormais sur les chances nouvelles à offrir à des personnes ayant connu des échecs professionnels en se donnant comme objectif cette égalité des possibles dont parle Eric Maurin (8) dans un ouvrage récent.
- Enfin, rien ne se fera sans une évolution des attitudes et des comportements dans les différentes sphères de la vie sociale : quartier, entreprise, bureau, services collectifs, espaces publics. C'est d'un nouveau regard sur les activités des autres et sur leurs personnes dont nous avons besoin pour rendre à la société toute la plasticité dont elle a besoin pour se rajeunir et s'humaniser. La lutte contre les discriminations ethniques est au cœur du sujet (9). Quant à la mondialisation, elle ne saurait être abordée la peur au ventre, mais plutôt comme un fait porteur d'ouverture possible à l'universel.

(6) **J. Fourastié**, *Machinisme et bien être. Niveau de vie et genre de vie en France de 1700 à nos jours*, Paris, Editions de Minuit, 1962.

(7) Enquêtes « Conditions de travail » réalisées par la DARES (service statistiques du ministère du Travail).

(8) **E. Maurin**, *L'égalité des possibles. La nouvelle société française*, Paris, Le Seuil, 2002.

(9) **R. Benattig**, « Les discriminations ethniques », *Economie & Humanisme* n° 361, p. 84-87.

DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le développement, affaire de tous

Economie & Humanisme

« Démocratie et développement des territoires », tel est le troisième des « axes mobilisateurs » de l'association Economie & Humanisme et de ses diverses composantes (études, revue, formations, animation de groupes locaux, conférences...) (1) pour 2002 et les années qui suivent.

Un développement solidaire et durable est à la fois un objectif et un moyen pour répondre aux problèmes et tensions auxquels nos sociétés sont confrontées. Il passe notamment par « un ancrage dans des territoires vécus et vivants, enracinés dans une histoire » (2), et par une ouverture sur les autres espaces, sur l'international et sur la diversité des cultures. L'invention et la construction d'un tel développement, à l'échelle de chaque territoire, nécessite la mobilisation de tous autour d'un projet collectif, grâce à un renouveau de la démocratie et de ses modalités d'exercice. L'axe « Démocratie et développement des territoires » a donc une forte composante d'éthique : au niveau de la conception de la personne humaine qu'il recouvre (une personne humaine multidimensionnelle dans les sources de son identité et reliée à un ensemble social dans lequel elle (se) construit par ce qu'elle donne et reçoit (3) ; au niveau d'une éthique de la responsabilité (4) proposée à l'ensemble des acteurs sociaux : les citoyens eux-mêmes, les corps intermédiaires, les pouvoirs et institutions politiques, les acteurs économiques...

Des actes et des concepts

La réflexion sur l'engagement des divers acteurs d'un territoire au service du développement est constitutive du projet d'Economie & Humanisme (5). Dès 1946, l'association s'est engagée dans la conception des programmes de relogement en France, et dès 1958-59 dans l'appui aux acteurs du développement sénégalais, marocains, brésiliens... Dans cette perspective, elle est actuellement amenée à analyser, voire accompagner, des démarches de concertation et de démocratie participative dans différents domaines (aménagement et services urbains, environnement et risques, développement social urbain, action économique locale, santé...) ; démarches qui contribuent à une maîtrise collective des processus d'aménagement et de développement.

Le but des travaux reliés à cet axe est dès lors d'approfondir et d'enrichir ces acquis par plusieurs voies :

(1) Lire la présentation des objectifs et priorités des deux autres axes, « Le défi de vivre ensemble » et « Monde pluriel et civilisation solidaire » respectivement dans les numéros 360 et 361 de la revue.

(2) **P. Houéc**, *Le développement local au défi de la mondialisation*, L'Harmattan, 2001.

(3) Cf. L.-J. Lebreton, E. Lévinas, M. Mauss, E. Mounier...

(4) Cf. P. Freire, P. Ricoeur, A. Agarwal...

(5) Lire sur ce point les dossiers d'**Economie & Humanisme** n° 350 « Le développement local, une dynamique internationale » et 360 « Développement durable, développement de l'homme ? ».



- Une réflexion de fond sur les concepts sous-jacents à son titre : bien commun et intérêt général, citoyenneté, gouvernance (6), concertation et participation, débat public, atouts et limites de l'approche territorialisée... La référence au développement, si elle a toujours une forte valeur, dans les sociétés riches comme dans celles qui sont pauvres, doit sans cesse être enrichie et même débattue ; ceci s'applique bien entendu aux deux avatars récents de ce concept : développement durable (7), développement social local.
- La maîtrise collective des méthodes nécessaires pour rendre réellement participatifs les processus de coopération ou de concertation à l'échelle des divers territoires (animation, mais aussi enquête, évaluation, prospective...). L'un des points d'attention est de mettre en cohérence la façon d'effectuer les études appliquées à des territoires et à leurs habitants avec le projet de participation ou de renouvellement des pratiques démocratiques. L'objectif d'une démocratie participative réelle, complémentaire de la démocratie de représentation, ne peut être atteint que par un faisceau de changements. Il importe notamment de veiller à ne pas laisser se reproduire des processus d'exclusion dans les pratiques dites participatives.
- L'évaluation et la diffusion des enseignements de différentes démarches, dans un but de renforcement de la démocratie locale.

Créer des liens

En effet, et les interventions d'Economie & Humanisme le laissent percevoir clairement, un besoin profond d'écoute, de considération, et une volonté souvent confuse de maîtrise sur l'avenir des territoires se manifestent dans les sociétés actuelles. Ils doivent être pris en compte. Plus précisément, il est possible de repérer :

- le besoin (sans qu'il soit toujours exprimé) d'un renouveau du politique. L'activité du Forum Citoyen Rhône-Alpes, à laquelle Economie & Humanisme a fortement contribué, illustre cette perspective, comme celle des Conseils consultatifs de la jeunesse, dont l'activité vient d'être évaluée pour la ville de Lyon. Une démarche (recherche-action) d'appui à l'exercice effectif de la citoyenneté dans deux quartiers « sensibles » de Rhône-Alpes, en partenariat avec une compagnie artistique, est en démarrage sous la responsabilité d'Economie & Humanisme. Ce renouveau passe par le renforcement de l'accès à l'expression pour tous, y compris les pauvres et les attentes de la part de la population de nouvelles formes d'exercice du pouvoir au niveau local (8) sont repérables notamment dans l'émergence de corps intermédiaires en partie nouveaux. Ainsi des associations d'usagers des transports et des déplacements regroupées dans le collectif lyonnais DARLY (9). Des modes renouvelés de débat, sans effacement des conflits,

(6) Voir sur ce point la contribution critique de **J. Theys** en rubrique « Débats » du n° 360 d'**Economie & Humanisme**.

(7) Cf. **F. de Ravignan** dans la rubrique « Débats » du présent numéro (p. 4-5).

(8) À la Conférence de la Johannesburg, on a pu remarquer le renforcement de l'influence des pouvoirs locaux en matière de Développement Durable. En écho, cf. l'assistance actuelle d'**Economie & Humanisme** à un certain nombre de structures intercommunales pour la maturation de leurs programmes de développement territorial.

(9) Cf. l'étude de **Ph. Blancher**, **F. Bourgeois** « Expression d'intérêts particuliers, construction d'un intérêt collectif : dynamiques associatives et organisation des déplacements urbains », pour le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

sont demandés entre institutions publiques et acteurs privés. L'objectif de l'étude réalisée par Economie et Humanisme (10) était d'identifier et d'analyser des expériences où les initiatives d'acteurs locaux ont permis à la fois d'accroître la performance environnementale et économique des entreprises, et d'améliorer la « qualité » de leur territoire d'accueil. Ces démarches ont été qualifiées de « territoriales » dans la mesure où elles prennent en compte les espaces concernés dans leurs spécificités, et participent à (ou s'articulent avec) des dispositifs territoriaux, c'est-à-dire des politiques et des actions d'aménagement et de gestion d'un territoire, ou de développement local. L'hypothèse du travail était que c'est cette inscription profonde dans le territoire qui permet de mettre en synergie des objectifs de performance des entreprises et de développement qualitatif des territoires. Economie & Humanisme étudie également, sur plusieurs années, le rôle qu'assurent les « observateurs de quartier » (11) dans une localité.

■ à propos des choix techniques et des modes de décisions afférents, le problème de la greffe de la rationalité scientifique sur les logiques de fonctionnement des sociétés humaines (quelle raison, quels experts ?) (12) Plus particulièrement, un problème est posé par l'articulation de la « priorité environnement - comme de la « priorité insertion » - sur les autres priorités déclarées ou vécues. Il s'agit de redonner toute leur place à des approches sensibles, à des discours d'existence portant sur la qualité d'un milieu naturel ou d'un paysage, sur les risques liés à une installation industrielle, sur des choix économiques... Pour cela, de tels modes d'expression et leur auteurs doivent être reconnus dans le débat public et intégrés dans les processus de décision, sans être rejetés au nom d'une prétendue irrationalité. À l'inverse, accepter toute expression individuelle ou collective, les mettre toutes sur le même plan, c'est les condamner à l'insignifiance. D'autres modalités d'exercice de la raison sont donc nécessaires (13).

■ un questionnement renouvelé sur la responsabilité des entreprises, relié aux problèmes de l'impact et des usages des technologies de l'information et de la communication, et plus profondément de l'idéologie de la communication. En particulier à propos de la prévention des risques naturels et industriels, il apparaît que l'efficacité des mesures prises - fut-ce avec le concours des technologies les plus avancées - requiert la concertation avec les habitants concernés (14).

C'est bien entendu souvent à l'échelle européenne ou mondiale que des échanges féconds sur les démarches de développement territorialisées et leur démocratisation peuvent être mis en place. Prendre part à cette maturation de la société civile mondiale n'est pas le moindre des défis qu'Economie & Humanisme a la volonté de relever.

(10) pour le Service Economie et Prospective de l'ADEME.

(11) A Rillieux, dans la banlieue Nord de Lyon.

(12) Cf. l'étude de **E. Baye** « Des nouvelles problématiques urbaines à l'innovation de l'expertise transport (France, Allemagne, Royaume-Uni) », pour le Ministère de l'équipement, ou les cycles de conférences 2002-2003 organisés par les membres **Economie & Humanisme** de Belfort et Montbéliard (sur le développement durable appliqué) et par le regroupement Musée des Civilisations-Communauté Urbaine de Lyon-**Economie & Humanisme** (sur le thème Raisons et déraison).

(13) **Economie & Humanisme** a participé à l'animation d'un groupe de travail entre industriels, associations écologistes, fonctionnaires et sociologues. Cf. également l'étude multisites sur le fonctionnement des SPPI (Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles).

(14) L'étude « OSIRIS » 2001-2003 concernant la prévention des inondations dans les bassins de la Loire et de l'Oder fait ressortir ce point. Dans la moyenne vallée de la Loire, **Economie & Humanisme** (P. Blancher) participe à la conception et à la mise au point de services d'information, d'alerte et d'aide à la décision en cas de crues, ceci en direction des populations comme des collectivités locales.

RUSSIE : RELANCE DES RÉFORMES STRUCTURELLES ET OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE

par **Éric Brunat** *

Les réformes structurelles, insuffisantes en Russie au cours des années 1990, ont été plus sérieusement amorcées en 2000 et 2001. Le processus devrait se confirmer avec le programme 2002 – 2004 qui met l'accent sur la définition d'un cadre légal plus clair et stable : la réforme judiciaire et fiscale, le code du travail et les retraites, la propriété de la terre (1). Dans le même temps, la volonté de reprise en main du Parlement et des oligarques par l'État Fédéral a apporté une salubre stabilité politique. Toutefois la récente croissance économique est fragile et le risque d'enlèvement des réformes structurelles, réel. En 2002, la croissance du PIB devrait être un peu inférieure à 4%. C'est insuffisant pour envisager un rattrapage rapide des pays de l'UE les moins prospères.

Les risques d'une économie dominée par la rente

La mise en place d'un programme de réformes structurelles (2002 – 2004) pourrait ne pas être suffisante (2). L'équipe présidentielle semble prendre conscience progressivement des risques politiques et économiques, sans pour autant se distancier d'une approche macroéconomique, et a priori libérale, des réformes. Ce qui pouvait être fait l'a été ou est programmé, la transformation profonde pour aller vers une économie de marché « normale et compétitive » ne viendra pas des réformes techniques en cours, requises comme préalable, mais insuffisantes face aux spécificités et aux effets d'inertie de l'économie et de la société russes. L'ouverture de l'économie de la Russie, notamment par son adhésion à l'OMC et son éventuelle insertion dans un espace économique européen commun, peut relancer les réformes structurelles impliquant davantage les branches, les secteurs d'activités et les agents microéconomiques (3).

Certains indicateurs majeurs – excédents budgétaires, réserve de change, excédent commercial... – sont suffisamment positifs pour créer l'illusion d'un développement économique solide. Toutefois des lignes de fractures sont masquées par les surplus d'une économie de rente pétrolière et gazière (4). La libéralisation et la stabilisation financière ont tendance à s'enliser du fait même de la recherche de rente des acteurs économiques (5) qui n'ont pas intérêt à l'instauration d'une libre concurrence dans un environnement stabilisé. Dans le même temps, des fractures – sociales, industrielles, régionales – se creusent avec des réversi-

* *Vice-Président de l'Université de Savoie, chargé des Relations Internationales ; Directeur Exécutif - UE du Russian European Center for Economic Policy (RECEP, Moscou)*

(1) **E. Brunat, K.A. Soos**, « Some comments on the Medium-Term Programme for Social and Economic Development of the Russian Federation (2002–2004) », *RECEP*, March 2002.

(2) **E. Brunat**, « After the Economic Rebound in Russia - the Importance of a Pro-Active Policy », *Russian Economic Trends*, vol.11, n°3, 2002.

(3) White Book on The Opening of Russia, *RECEP*, October 2002.

(4) **S. Rosefelde**, « Russian competitiveness: 'Rule of Men', Rent-Seeking, Predation and Structural Militarization », *RECEP Conference*, 20th and 21st of September 2002, Moscow.

(5) Voir **K. Murphy, A. Shleifer, R. Vishny**, « Why is Rent-Seeking so Costly to Growth ? », *The American Economic Review*, Vol. 83, n° 2, May, 1993.

bilités de plus en plus hypothétiques. L'économie engrange les surplus miniers exportés, tandis que l'industrie manufacturière souffre d'un défaut de ressources : la question n'est plus de savoir comment éviter les risques du « *Dutch disease* » (6), mais comment intervenir dans le processus naturel et brutal d'une répartition des facteurs de production très éloignée d'une économie de marché concurrentielle.

(6) Le « Syndrome hollandais » renvoie à l'exportation de gaz naturel aux Pays-Bas dans les années 1960.

INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE RUSSE

(évolution en % par rapport à l'année précédente ou autre référence notée)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
■ PIB	0.9	- 4.9	5.4	9.0	5.0	4.1	S2
■ Production Industrielle	2.0	- 5.2	11.0	11.9	4.9	7.8	juillet
■ Investissement en capital fixe	- 5.0	- 12.0	5.3	17.4	8.7	3.3	juillet
■ Inflation (fin de la période)	11.0	84.4	36.5	20.2	18.6	15.1	août
■ M2 (fin de la période)	29.5	36.3	57.2	62.4	40.0	33.5	juillet
■ Coût horaire du travail (US\$)	0.93	0.63	0.36	0.45	0.56	0.80	S1
■ Taux de chômage (OIT, %)	10.8	11.9	13.7	10.5	9.0	7.6	juillet
■ Solde du budget fédéral en % du PIB	- 6.7	- 4.9	- 1.7	2.5	2.9	2.1	S2
■ Importations (milliards US \$)	72.0	58.0	39.5	44.9	53.8	12.4	S1
■ Exportations (milliards US \$)	89.0	74.9	75.7	105.6	101.6	22.2	S1
■ Balance courante/PIB en %	0.5	0.3	13.5	18.5	11.0	9.1	S2
■ Dette extérieure (milliards US \$)	164.0	173.0	161.0	142.6	138.5	n.d.	
■ Service de la dette/exportations en %	16.1	28.5	27.4	19.5	17.4	n.d.	
■ Réserves en devises en mois d'importation	3.0	2.5	3.8	7.5	8.2	9.0	S1

Sources : Goskomstat, BCR, Ministère des finances de la Fédération de Russie, RECEP Moscou.

Il est donc indispensable de dépasser l'économie virtuelle (7) et la coordination abstruse des activités dans le cadre de réseaux parallèles qui ne promeuvent, pour l'essentiel, que la rente individuelle, l'évasion fiscale avec, in fine, une économie spécifique de court terme dans laquelle les coûts de transaction et les coûts globaux de production restent élevés, malgré des salaires nominaux faibles en moyenne. L'objectif devrait porter plus clairement sur la diversification de la production et des exportations vers les pays avancés et la création de conditions favorables à l'investissement national et étranger, qui constitue un stimulant incontestable à la modernisation technologique et organisationnelle.

Il convient aussi de maintenir l'effort quant aux politiques macro-économiques de stabilisation et aux réformes radicales concernant les agents économiques individuels et les entreprises. Ceci est d'autant plus important que les spécificités d'actifs sont très marquées. L'unité de production peut se définir par de grands type d'actifs (8) qui combinés rendent plus ou moins dif-

(7) Voir **C. Gaddy, B. Ickes**, "Russia's Virtual Economy", *Foreign Affairs*, Vol. 77, No. 5, 1998.

(8) Actifs compétitifs (maîtrise particulière d'un produit spécifique et différencié qui confère une situation de monopole technique) ; actifs spécialisés (par exemple, l'accès à une source d'énergie) qui ont un impact sur la nature de l'offre ; actifs complémentaires qui correspondent à une diversification et à un relâchement par rapport au « métier » de base ; actifs d'efficacité ou de compétitivité ; actifs de localisation particulièrement importants en Russie.



ficile le processus de transformation. La spécificité de certains actifs peut être telle qu'un processus d'adaptation aux conditions d'un marché n'est pas envisageable. De l'organisation de l'unité de production, en passant par la technologie utilisée, jusqu'à la culture des salariés habitués à travailler en négligeant les coûts de production, la spécificité peut interdire toute évolution spontanée. La variété des situations réelles, la concentration industrielle, l'inégale répartition géographique des industries obligent donc à considérer logiquement le niveau mésoéconomique comme un cadre d'action pertinent..

Réformes structurelles, OMC et Union Européenne

Une plus grande intégration de la Russie à l'économie mondiale renforce le caractère impératif des réformes qu'elle stimule en retour. La vision d'une Russie post-industrielle orientée vers une production à plus forte valeur ajoutée et une consommation de services est sans doute pertinente à terme. Il s'agit d'un objectif à atteindre que ne peuvent pas ignorer les pays de l'UE, et ce malgré les fortes asymétries qui caractérisent les relations entre les deux ensembles (9). Pour l'heure, il n'y a pratiquement aucun commerce intra-branches entre la Russie et l'UE. La Russie étant fondamentalement un fournisseur d'énergie et de matières premières, avec des excédents d'exportation importants. Cependant davantage de concertation et de volonté politique permettraient d'identifier des complémentarités et de s'engager sur le chemin d'un co-développement, mutuellement avantageux, articulé à l'Acquis Communautaire, en particulier pour clarifier les conditions de concurrence et le cadre juridique des firmes indispensables aux décisions d'investissement (10).

Le poids de l'UE élargie justifie les déclarations répétées de la Commission à Bruxelles et les prises de position du gouvernement russe visant à la définition d'un cadre économique et politique favorisant l'intégration de la Russie au sein d'un espace européen commun (11). Si pour l'heure les engagements sont principalement d'ordre politique, à terme l'enjeu est bel et bien économique et institutionnel. C'est une priorité dont les racines remontent à l'Accord de Partenariat et de Coopération (PCA) signé en 1994 (12). L'Acquis Communautaire peut servir de référent aux réformes structurelles. Cet axe fondamental a été confirmé en juin 1999 lorsque l'UE a décidé de soutenir les travaux de la Russie en vue de rejoindre l'OMC, puis de nouveau lors du sommet UE – Russie en octobre 2001. Le principe d'un libre échange entre les entités et d'un « espace économique européen commun », ont été arrêtés. Les contours et contenus de cet espace constituent l'un des chantiers internationaux parmi les plus importants du moment. Comme l'adhésion à l'OMC sera à l'origine de situations économiques difficiles pour des pans

(9) L'UE et la Russie sont des partenaires inégaux (démographie, PIB per capita, poids économique des espaces...). Mais c'est dans le domaine du commerce que l'asymétrie est flagrante. L'Union est le partenaire principal de la Russie (plus de 50% de son commerce total), le poids de cette dernière est bien plus modeste pour l'UE actuelle : moins de 3% pour les exportations et environ 3,5% pour les importations, selon Eurostat.

(10) RECEP (2002), op. cité.

(11) I. Samson, « Common European Economic Space between Russia and EU: an institutional anchor for speeding-up Russia's reform », *Russian Economic Trends*, vol.11, n° 3, 2002.

(12) Dont l'application effective en vue de créer les conditions d'un libre échange entre l'UE et la Russie date de 1997.



entiers de l'économie russe peu compétitifs, l'État devra agir sur les trois niveaux macro, méso et microéconomiques.

Les enjeux se superposent en partie. Une adhésion à l'OMC faciliterait la définition des contours et contenus de l'espace économique européen concernant la Russie ; de même, un accord avec l'UE sur une partie de l'Acquis Communautaire assurerait des obligations requises par l'adhésion à l'OMC. Cependant, les objectifs de l'adhésion de la Russie à l'OMC sont plus immédiatement identifiables, notamment : la stimulation à la modernisation pour la production des biens et services ou pour la protection des droits de propriété ; l'extension de la clause de la nation la plus favorisée (13) ; la possibilité de disposer de mécanismes d'arbitrage en cas de conflits commerciaux ; un abandon des pratiques de dumping et la considération, dans le concert des nations, d'une économie « normale ».

L'adhésion à l'OMC fait l'objet d'échanges entre les partisans de la modernisation par l'ouverture et ceux qui considèrent que la Russie, qui bénéficie d'une entrée de devises conséquente avec ses ventes de matières premières, n'a aucun intérêt, pas même politique, à précipiter le processus. En fait, les opposants à l'adhésion en 2003 craignent que l'industrie russe ne soit pas compétitive et risque la concurrence dans des conditions non optimales. Pourtant le statu quo conforte les situations de rente et les positions dominantes, et l'industrie russe ne sera pas fondamentalement différente après une année de « protection » globale supplémentaire. En revanche, une perspective d'adhésion assez rapide peut permettre la définition d'un véritable programme cohérent de modernisation articulé à l'économie européenne et mondiale. L'économie russe n'est pas protégée autant qu'on a voulu le dire. En effet, la moyenne des droits de douane s'établit entre 7 et 15 % seulement. En outre, les négociateurs peuvent toujours demander des protections sectorielles temporaires et défensives sur quelques dossiers (14).

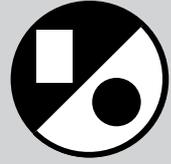
Un refus d'adhésion à l'OMC serait vite incompatible avec les complexités et contraintes, technologiques et financières, du monde moderne. Ces dix dernières années, coupées de l'économie mondiale, l'agriculture, les banques et les firmes industrielles n'ont vraiment pas été transformées en profondeur. En fait, la gestion de la complexité suppose de la mobilité et de la flexibilité, bref, l'intervention d'un marché normal et homogène, qu'il appartiendrait sans doute à l'État de réguler.

Éric Brunat

(13) Cet argument ne convainc pas les analystes qui considèrent qu'avec les traités bilatéraux la Russie bénéficie d'un traitement équivalent.

(14) **E. Brunat**, « Russie : la croissance peut-elle être durable ? » in *Puissances et Influences*, Annuaire Géopolitique & Géostratégique, Arnaud Blin et François Géré (dir), Editions Charles Léopold Mayer et Descartes & Cie, Paris, 2002.

documents



Le livre du trimestre

Joseph E. Stiglitz

La grande désillusion

Page 102

Parutions récentes

Page 103

Le livre du trimestre

LA GRANDE DÉSILLUSION

par **Joseph E. Stiglitz**

Prix Nobel d'économie
Paris, Fayard, 2002, 324 p.

« Aujourd'hui, la mondialisation, ça ne marche pas. Ça ne marche pas pour les pauvres du monde. Ça ne marche pas pour l'environnement. Ça ne marche pas pour la stabilité de l'économie mondiale ». Est-ce encore un discours de militant « anti-mondialisation » ? Non, ce sont les affirmations du professeur Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, ancien conseiller de Bill Clinton, économiste en chef et vice-président de la Banque Mondiale, d'où il a démissionné. Il démontre que la mondialisation « ne marche pas », non seulement en s'appuyant sur des faits, mais en basant son argumentation sur des analyses économiques solides.

Il vise particulièrement le FMI qui, selon lui, a fait beaucoup de mal aux pays en développement. En effet, en contre-partie de prêts octroyés aux pays nécessiteux, le FMI exige de ces derniers la mise en place de plans d'ajustement structurel, caractérisés par une politique d'austérité, de libéralisation des marchés des capitaux et de privatisations, appliqués aveuglément en dépit de leurs échecs déjà constatés dans plusieurs pays en développement. D'après le FMI, ces mesures de rigueur imposées aux pays emprunteurs porteront leur fruit à long terme. Elles seraient un passage obligé pour atteindre une croissance qui permette de sortir de la pauvreté. Or Joseph Stiglitz démontre que cette théorie n'est pas viable : non seulement ces mesures draconiennes ont des conséquences sociales à court terme extrêmement néfastes, mais elles visent davantage à faciliter le remboursement des prêts des banques privées qu'à favoriser le développement à long terme des pays prétendument aidés.



Le FMI confond fins et moyens. Libéraliser le système financier devient une vertu en soi. En conséquence, le FMI applique des mesures à « taille unique ». Les programmes qu'il impose ne sont nullement adaptés au contexte de chaque pays. Joseph Stiglitz ne craint pas d'utiliser des images fortes : des « bombes jetées à 15 000 m d'altitude pour que le pilote ne ressen-

te pas ce qu'il fait », le « fanatisme du marché »...

Comble de l'hypocrisie, la théorie de l'avantage comparatif, fondement du libéralisme, n'est pas respectée par les pays développés. Ces derniers imposent aux pays en développement une ouverture de leur marché à leurs produits industriels alors qu'ils ferment leurs barrières aux produits agricoles et textiles venant des pays en développement. Joseph Stiglitz va jusqu'à parler d'ingérence puisque les conditionnalités du FMI pour recevoir un prêt vont au delà de l'économique pour se situer parfois à des niveaux politiques. Serait-ce le colonialisme des temps modernes ?

Joseph Stiglitz dresse un état des lieux sans concession, sur la gestion de la crise asiatique, la transition dans les pays de l'Est, la libéralisation financière des pays en développement et les privatisations.

Ce livre va dans le sens de ceux qui pensent qu'une réforme radicale des institutions financières internationales est indispensable.

Catherine Souissi

Économie

Adam SMITH

Recherche sur la Nature et les Causes de la richesse des nations

Livres III et IV

Nouvelle traduction coordonnée par Philippe Jaudel sous la responsabilité scientifique de Jean-Michel Servet.

Economica, Paris, 2002, p. 391-713 (pagination continue)

Après les livres I et II publiés dans un précédent volume, voici les livres III et IV de la nouvelle traduction de ce grand classique de l'économie politique. Dans le livre IV, la question du libre échange est centrale et de nombreux exemples historiques sont donnés à l'appui de la thèse de la libéralisation des échanges. Mais l'ouverture des marchés doit être progressive, car il faut que les entreprises s'y préparent. Ainsi lit-on p. 485 : « Un juste respect des intérêts de l'entrepreneur exige donc que l'on n'introduise jamais brutalement des changements de cette espèce, mais qu'on le fasse lentement, graduellement et après un long préavis. » C'est ainsi que dans le marché commun la France a ouvert son marché. Le FMI a été plus brutal avec nombre de pays du tiers monde et n'a guère suivi les conseils d'Adam Smith.

Hugues Puel

Philippe DUGOT

L'eau autour de la méditerranée

L'Harmattan, coll. « Pour comprendre », Paris, 2001, 190 p.

L'auteur analyse tout d'abord les contraintes climatiques liées à la faiblesse des précipitations annuelles et à leur répartition saisonnière. Puis il aborde les besoins – agriculture, industrie, besoins domestiques et touristiques – et souligne leur croissance rapide. Il passe ensuite en revue

les divers aspects de la crise qui en résulte : pénurie, pollution, excès des irrigations, effets bénéfiques ou pervers des barrages. Les conflits nationaux ou internationaux, actuels ou à venir, liés à l'usage de l'eau sont largement abordés. Des solutions sont proposées : lutte contre le gaspillage et ressources nouvelles (dessalement de l'eau de mer, ressources aquifères fossiles). Elles doivent s'inscrire dans un objectif de développement durable. L'analyse détaillée de tous les problèmes, la précision des informations et des exemples font de ce livre un ouvrage de référence pour tout chercheur dans ce domaine. Une abondante bibliographie permet d'approfondir telle ou telle question.

Roger Guilhot

Société

Michèle GROSJEAN,

Jean-Paul THIBAUD

(sous la direction de)

L'espace urbain en méthode

Éditions Parenthèses, coll. « eupalinos », Marseille, 2001, 224 p.

Ouvrage collectif de réflexion sur les méthodes d'observations, participatives ou non, dans le laboratoire grandeur nature de la vie sociale qu'est la ville. Les travaux présentés sont récents, avec des références méthodologiques sur les quarante dernières années qui ont vu l'explosion et les généralisations de la socio-économie appliquée. Plus que la pluridisciplinarité nécessaire, c'est la remise en cause des domaines des disciplines traditionnelles qu'il faut retenir à travers des essais d'analyse inédits : le dire, le voir, l'entendre et le sentir sont traités comme des actions et chaque auteur nous invite à partager la diversité des méthodes qui en rendent compte.



Dans une société de plus en plus marquée par le « virtuel », c'est une invitation à articuler le champ de la recherche et celui de la conception de nouveaux modes de relation entre acteurs et observateurs : un ressourcement pour les professionnels du secteur quaternaire, en pointant du doigt quelques pistes de développement...

Pierre Masson

Cahiers « Genre et Développement »

Paris, L'Harmattan

N°1 Le Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique.

2000, 263 p.

N°2 Genre et économie : un premier éclairage.

2001, 482 p.

Signalons ce courant de recherche qui s'inscrit dans la mouvance du féminisme et développe sur le plan des sciences sociales le concept de genre. La prise en compte de la différence des sexes renouvelle nombre de points de vue sur la société. On le constatera à la lecture de ces deux volumes : le premier est d'ordre méthodologique et le second fournit d'intéressantes études sur la contribution des femmes à l'économie dans le tiers monde.

Hugues Puel

François BRUN, Smäin LAACHER

Situation régulière

Centre d'études de l'emploi,

L'Harmattan, Paris, 2001, 164 p.

Cet ouvrage peut tout d'abord être conseillé comme une méthodologie de l'enquête : les auteurs se sont attachés à décrire très méthodiquement chacune de leurs procédures pour interroger 207 personnes dans la région PACA et l'Île-de-France. Cette enquête esquisse la situation des sans papiers, tous marqués par

leur expérience : une vie cachée, avec la peur de sortir et l'impossibilité d'entreprendre des projets de vie. La régularisation fait passer d'une vie incertaine à des perspectives d'avenir. Cette nouvelle situation est perçue différemment selon les nationalités et les sexes. Un exemple : si les femmes y voient la possibilité d'y fonder une famille, les hommes perçoivent l'obtention de papier comme la possibilité de se constituer une retraite. Le rapport au pays d'origine est tout aussi différent : si les populations d'Afrique prévoient un retour temporaire ou définitif au pays, les populations d'Asie ne l'envisagent plus.

Alexandra Barjon

International

Jorge Arturo CHAVES et alii.

Un nuevo marco para la cooperación ? Políticas económicas de la Union Europea en Cista Rica,

Universidad nacional de Costa Rica,

2001, 125 p.

Ce rapport est une évaluation éthique de la politique de l'Union européenne à l'égard du Costa Rica. La perspective est celle du développement humain soutenable. La politique de l'Union européenne est vue davantage comme un « néo-assistancialisme » que comme une contribution au développement, qui inclurait non seulement le secours au pauvres, mais aussi des apports à la construction d'un marché intérieur donnant au pays des capacités d'autonomie. La solidarité ne réside ni dans l'ajustement structurel ni dans le « néo-assistancialisme ». L'Europe doit entendre ce point de vue qui vient d'un des pays d'Amérique centrale qui s'en sort relativement mieux que d'autres.

Hugues Puel



François GÉRÉ et Arnaud BLIN (dir.)
Puissances et influences
Annuaire géopolitique
et géostratégique 2002-2003

Éditions Charles Léopold Meyer,
 Descartes & Cie, Paris, 2002, 268 p.

Quinze auteurs de huit nationalités examinent les dynamiques de « puissances » de la planète, de l'hyper-puissance américaine aux pouvoirs sans frontières des réseaux. La chute du mur de Berlin et l'attaque du 11 septembre marquent un changement de l'état du monde et des rapports géostratégiques, sans que s'effacent les continuités longues : effort de la Russie vers la respectabilité, de la Chine vers la modernisation, des États-Unis pour la protection de ses intérêts vitaux... Apparaît fortement la faiblesse de l'Europe, le sommeil de la réflexion stratégique concourant à l'état d'ignorance des opinions européennes sur les nouvelles menaces de l'époque. Émerge la concordance des intérêts entre États-Unis et Russie et la réactivation du front entre la Russie slave et l'Asie Centrale musulmane, faisant pont vers une Chine attentive elle aussi à la sécurité de ses marches et de leurs ressources minières. Le livre offre des aperçus intéressants sur les relations entre religions et politique, et sur une menaçante « guerre de l'eau ». Comment, dans ce monde complexe et à risques, trouver une voie entre l'idéalisme pacifiste et la *realpolitik*, par ce qui serait un « réalisme de paix » ?

Bernard Carrère

Éthique

Helen J. ALFORD
 et Michael J. NAUGHTON
Managing as if faith Mattered.
Christian Social Principle
in the Modern Organization

Indian, USA,
 University of Notre-Dame Press, 2001,
 336 p.

Cet ouvrage est un traité d'éthique des affaires à l'usage des Universités catholiques. Il traite des fondements de l'engagement chrétien, de la finalité de l'entreprise, des vertus à pratiquer dans le monde des affaires, de l'organisation du travail et des décisions d'entreprises, du juste salaire, de la propriété et des finances, de la communication, de la spiritualité du travail. Tout est traité de façon très pédagogique, chaque chapitre étant suivi de questions pour vérifier l'assimilation, ainsi que de propositions d'illustration par des documents audio-visuels. Le chapitre sans doute le plus intéressant est celui consacré à la finalité de l'entreprise : au-delà du débat classique « actionnaire ou partenaire » (*shareholder* ou *stakeholder*) est posée ici la redoutable question du rapport de l'entreprise au bien commun. Les auteurs ne manquent pas de courage.

Hugues Puel

Livres Reçus

ADRI

Vers la démocratie locale

ADRI, Paris, 2002

Claude ALPHANDERY

De la galère à l'entreprise. Pour de nouvelles formes de financement solidaire : l'expérience de France Active

Éditions Charles Léopold Mayer,
Paris, 2002, 117 p.

Michel BAVAREL

Si vous saviez la joie des pauvres

Éditions Saint-Augustin, Suisse, 2002, 243 p.

Mustapha BOURMMANI

Les discriminations à l'emploi. L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration

L'Harmattan, coll. « Vies plurielles »,
Paris, 2001, 207 p.

Stéphane CARTIER

Chronique d'un déluge annoncé. Crise de la solidarité face aux risques naturels

Grasset, Paris, 2002, 373 p.

Daniel CEREZUELLE

Jardinage et développement social. Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociales et de prévention de l'exclusion

Éditions Charles Léopold Mayer,
coll. « Documents de travail » n° 110,
Paris, 1999, 75 p.

François COCHET, Philippe GERVAIS

La révolution de l'emploi. Les nouveaux enjeux de la négociation dans l'entreprise

Les Éditions de l'Atelier, Paris, 2001, 140 p.

COLLECTIF

New Challenges of Crisis Prevention

Fondad, The Hague, 2001, 216 p.

COLLECTIF

Tableaux de l'économie bretonne 2001/2002

INSEE Bretagne, Rennes, 2002, 171 p.

COLLECTIF

Finances solidaires : guide à l'usage des collectivités territoriales

Éditions Charles Léopold Mayer,
coll. « Dossier pour un débat », n° 121,
Paris, 2002, 178 p.

Marion DEYE

Avoir du temps, ça s'apprend !

Prat Éditions, coll. « Développement personnel », Issy-les-Moulineaux, 2002,
127 p.

Direction du développement
et de la coopération

Partenaires en Afrique.

Quelle coopération pour quel développement ?

DDC, Coll. « Ecrits sur le développement »,
Berne, 2002, 232 p.

André FOURCANS

La mondialisation racontée à ma fille

Éditions du Seuil, Paris, 2001, 295 p.

Edward GOLDSMITH, Jerry MANDER (dir.)

Le procès de la mondialisation

Fayard, Paris, 2001, 488 p.

Jean-paul GOUREVITCH

L'économie informelle. De la facilité à l'explosion des trafics

Le Pré aux Clercs, coll. « Essai »,
Paris, 2002, 346 p.

Majed HAMZAOUI

Le travail social territorialisé

Éditions de l'Université de Bruxelles,
coll. « Sociologie du travail »,
Bruxelles, 2002, 189 p.

Paul HOUÉE

Le développement local au défi de la mondialisation

L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », Paris, 2001, 249 p.

Danielle KAISERGRUBER,
Josée LANDRIEU
**Tout n'est pas économique.
Des entreprises qui construisent
leur performance**
Éditions de l'Aube, Paris, 2000, 155 p.

Joseph KAMANDA KIMONA-MBINGA
**Le défi congolais.
De la dégénérescence à la renaissance**
Bruylant-Académia, Bruxelles, 2001, 143 p.

Michel LAMONT
**La dignité des travailleurs. Exclusion,
race, classe et immigration en France et
aux États-Unis**
Presses de Sciences Po, Paris, 2002,
383 p.

Serge LATOUCHE
La planète uniforme
Climats, coll. « Sisyphe », 2002, 200 p.

Bernard LEFORT
Une Europe inédite
Presses Universitaires Septentrion,
coll. « Histoire », Villeneuve d'Ascq, 2001,
474, p.

Charles MACCIO
Guide de l'animateur de groupes
Chronique sociale, Lyon, 2002, 127 p.

Jean-Michel REY
Le temps du crédit
Desclée de Brouwer, coll. « Philosophie »,
Paris, 2002, 364 p.

Marina RICCIARDELLI, Sabine URBAN,
Kostas NANOPOULOS
**Mondialisation et sociétés
multiculturelles. L'incertain du futur**
PUF, Paris, 2000, 424 p.

Michel ROCCA (coord.)
**Acteurs syndicaux et sciences sociales
du travail : objets, méthodes et enjeux
d'une coopération**
Octares Éditions, coll. « Colloques »,
Toulouse, 201, 192 p.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE
**Biologie, médecine et société. Que
ferons-nous de l'Homme ?**
Actes de la LXXVI^e session des Semaines
sociales de France.
Palais des Arts et des Congrès d'Issy
Issy-les-Moulineaux
23/25 novembre 2001.
Bayard, Paris, 2002, 409 p.

Jean-Simon TABOURNEL
**Nouvel ordre économique
et international et pouvoir**
L'Hermès, coll. « Bibliothèque d'économie »,
Lyon, 2002, 438 p.

Philippe THALMANN, Philippe FAVARGER
**Locataire ou propriétaire ?
Enjeux et mythes de l'accession
à la propriété en Suisse**
PPUR, coll. « Science, Technique, Société »,
Lausanne, 2002, 316 p.

Marc WIEL
Ville et automobile
Descartes & Cie, coll. « Les urbanités »,
Paris, 2002, 140 p.

PENSEZ à vous abonner !

(cochez votre choix)

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse : _____
- Commune : _____
- Code Postal : _____
- Pays : _____
- Date : _____
- Signature :

DÉSIRE UN ABONNEMENT

(4 numéros par an)

● ABONNEMENT 1 AN

France : 44 €

CEE : 50 € Hors CEE : 49 €

● ABONNEMENT 2 ANS

France : 80 €

CEE : 92 € Hors CEE : 90 €

RÈGLEMENT :

- Paiement comptant joint au bulletin,
 oui non
ou
- sur présentation d'une facture,
 oui non
(si oui, nombre d'exemplaires...)

RÈGLEMENT À L'ORDRE DE :

Economie & Humanisme

14, rue Antoine Dumont
69372 Lyon cedex 08 France
Contact - Fatima Harbouche
Tél. 33 (0)4 72 71 66 66
Télécopie 33(0)4 78 69 86 96
courriel : ehlyon@economie-humanisme.org
web : <http://www.economie-humanisme.org>

DERNIERS DOSSIERS

1997

N° 343 : Sociétés d'Asie du Sud : comment vivre ensemble ? *

1998

N° 344 : La coopération Europe-Amérique latine : proximité, altérité, complications **

H.S. 6 : Le pari de l'emploi pour tous, un risque à partager

N° 345 : Demain le droit d'asile : de nouvelles frontières

N° 346 : Santiago, Lyon, Montréal : partenaires pour le développement urbain **

N° 347 : Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?

1999

N° 348 : Être cadre dans une économie mondialisée

N° 349 : Le désarroi des samourais : vie économique et société au Japon

N° 350 : Le développement local, une dynamique internationale

N° 351 : RMI : la fraternité sous conditions ?

2000

N° 352 : Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe *

N° 353 : Emploi et discrimination raciale : le dégel ? **

N° 354 : L'utopie d'une économie de changement social

N° 355 : Vie associative et démocratie : éloge de la fragilité

2001

N° 356 : Intégration sociale et solidarité internationale : quelles convergences ?

N° 357 : De l'insouciance à la responsabilité. Quel pouvoir pour les consommateurs ?

H.S. 8 : Entrepreneurs et salariés. Les coopératives d'activités

N° 358 : Crise mondiale de la pêche.

Un test pour le développement durable

N° 359 : Déplacements et transports publics. Un avenir pour la ville

2002

N° 360 : Développement durable, développement de l'homme ?

N° 361 : Intégration sociale : des passerelles pour l'emploi

Disponible en version : anglaise */ espagnole **. Les revues épuisées peuvent être obtenues en photocopie au prix de 0,15 € la page, plus envoi.



LIBRAIRIES

dépositaires de la revue

03 Moulins

LIBRAIRIE LES JURANDES

51 rue des Couteliers

07 Privas

LIBRAIRIE LAFONTAINE

4 place de l'Hôtel de Ville

13 Aix-en-Provence

LIBRAIRIE DE PROVENCE

31 cours Mirabeau

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

12 A rue Nazareth

SILOË LE BAPTISTÈRE

13 rue Portalis

13 Marseille

LIBRAIRIE PAÏDOS

54 cours Julien (6e)

SAINT-PAUL SILOË

47 bd Paul Peytral (6e)

25 Besançon

CAMPONOVO

50 Grande Rue

25 Montbéliard

L'ESPACE SILOË

5 place St Martin

26 Romans

LIBRAIRIE LA MANUFACTURE

Place Maurice Faure

26 Valence

LA PROCURE PEUPLE LIBRE

2 rue Emile Augier

27 Evreux

UNIVERS DU LIVRE

34 rue du Docteur Oursel

31 Colomiers

LIBRAIRIE LA PRÉFACE

35 allée de Rouergue

31 Toulouse

LA PROCURE CHEMIN NEUF

33 rue Croix Baragnon

34 Montpellier

LIBRAIRIE SCRUPULE

26 rue du Faubourg Figuerolles

SAURAMPES ET CIE

Le Triangle

35 Rennes

LA PROCURE MATINALE

9 rue Bertrand

38 Grenoble

LIBRAIRIE NOTRE DAME

2 rue Lafayette

LE SQUARE

2 place. du Docteur Léon Martin

38 Vienne

LUCIOLES

(Œil de la lettre)

13 place du Palais

42 Firminy

PRÉFACE

8 avenue de la Gare

42 Saint-Etienne

LIBRAIRIE

BLANDINE BLANC

19 rue Pierre Berard

LIBRAIRIE

CULTURE ET FOI

20 rue Berthelot

44 Nantes

SILOË L.I.S.

2 bis rue Georges Clémenceau

VENT D'OUEST

(Œil de la lettre)

5 place Bon Pasteur

46 Figeac

LE LIVRE EN FÊTE

27 rue Orthabadiat

49 Angers

LIBRAIRIE CONTACT

3 rue de Lepneveu

50 Saint Lo

PLANET ®

Route de Baudre

Centre Commercial Intermarché

51 Reims

LA PROCURE LARGERON

13 rue Carnot

59 Lille

LIBRAIRIE

LE FURET DU NORD

11 place Général de Gaulle

63 Clermont-Ferrand

LA PROCURE LA TREILLE

1 place de la Treille

69 Lyon

LIBRAIRIE DECITRE

6 place Bellecour (2e)

LIBRAIRIE LA PROCURE-LÉO

9 rue Henri IV (2e)

LIBRAIRIE

DES NOUVEAUTÉS

(Œil de la lettre)

26 place Bellecour (2e)

LIBRAIRIE SAINT-PAUL

8 place Bellecour (2e)

72 Le Mans

SILOË LIBRAIRIE

38 bis pl. des Comtes du Maine

75 Paris

TIERS MYTHE

21 rue Cujas (5e)

LA PROCURE

3 rue de Mézières (6e)

81 Dourgne

SILOË SAINT-BENOÎT

Abbaye d'En-Calcat

85 La Roche-sur-Yon

SILOË

58 rue Joffre

87 Limoges

LIBRAIRIE PETIT

3 place Denis Dussoubs

88 St Dié-des-Vosges

LIBRAIRIE LE NEUF

15 rue d'Alsace

90 Belfort

LES AMIS DU 18

Faubourg de Montbéliard

91 Corbeil-Essones

LES YEUX OUVERTS

6 chemin des Bas-Vignons

CH Genève

LIBRAIRIE DU BOULEVARD

(SILOË)

34 rue de Carouge

*Association,
éditrice de la Revue*

Economie & Humanisme

Conseil d'Administration :

Eric Baye, Olivier Brachet,
Luc Champagne, Jean Clément,
Bernard Carrère, Denis Clerc,
Paul Loubet, Hugues Puel,
Danièle Rivière, Gérard Sarazin,
Eric Sottas, François Tricard,
David Vallat, Jean-Laurent Valois,
Jean Vidaud, Marc Viret.

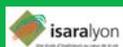
Délégué général :

Cyril Kretzschmar.

*Le dossier
de ce numéro
a été élaboré
en partenariat
avec :*



CARREFOUR RURAL EUROPEEN / UNIVERSITÉ DE SAINT-ETIENNE
10-12 Rue Richard - 42100 SAINT ETIENNE



ISARA LYON
31 place Bellecour - 69288 LYON cedex 02



UMR INRA-ENESAD
26, Bd Dr Petitjean - 21079 DIJON Cedex



CHRÉTIENS DANS LE MONDE RURAL
9 Rue Général Leclerc - 91230 MONTGERON



PEUPLE ET CULTURE
108-110 Rue Saint Maur - 75010 PARIS



RÉGION URBAINE DE LYON
52 Avenue Foch - 69006 LYON



MOUVEMENT RURAL DE LA JEUNESSE CHRÉTIENNE
53 Rue des Renaudes - 75017 PARIS



SOL ET CIVILISATION
50 Rue de Charonne - 75011 Paris

ISSN 02459132



Vente au numéro :
11,50 €

Commande franco de port :
France : 12,50 €
CEE : 13,50 €
Hors CEE : 13 €